

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION



23^e Année

31 DECEMBRE 1967

N° 16

SOMMAIRE

1) Mémorial (mois de novembre et décembre)	2
2) Chambre des Députés (mois de novembre et décembre)	5
3) Messages de Nouvel An de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement	8
4) L'Agriculture et la Viticulture au Grand-Duché de Luxembourg	11
5) Réunion du Conseil des Ministres des Six à Bruxelles	20
6) La session du Conseil de l'OTAN à Bruxelles	23
7) La Production de l'Industrie minière et de l'Industrie sidérurgique luxembourgeoise en 1967	27
8) Nouvelles de la Cour	28
9) Le Conseil de Gouvernement (réunions des mois de novembre et décembre)	28
10) Nouvelles diverses	30
11) Le Mois en Luxembourg (mois de novembre et décembre)	42
12) Index analytique du « Bulletin de Documentation » — Année 1967	48

Mémorial

(mois de novembre)

Ministère d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 31 juillet 1967 abroge l'arrêté grand-ducal du 27 mars 1934 soumettant à autorisation l'exportation de plantes de pépinières à racines nues et en mottes ainsi que de plantes à serre à feuillage et de plantes à massif. (page 1111)

*

Ministère des Affaires Etrangères.

Un règlement grand-ducal du 24 octobre 1967 concerne la Commission des licences et l'Office des licences. (page 1049)

Un règlement ministériel du 26 octobre 1967 porte règlement d'ordre intérieur de la Commission des licences. (page 1050)

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement ministériel du 23 octobre 1967 fixe les taux de subvention à allouer à la production laitière pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 1967. (page 1048)

Un règlement grand-ducal du 13 novembre 1967 concerne les échanges d'animaux d'élevage, de rente et de boucherie des espèces bovine et porcine entre le Grand-Duché de Luxembourg et les autres Etats Membres de la Communauté Economique Européenne. (page 1072)

*

Ministère des Classes Moyennes.

Un règlement ministériel du 7 novembre 1967 abroge le régime sur les primes de ménage. (page 1109)

*

Ministère de l'Economie Nationale et de l'Energie.

Un règlement ministériel du 21 octobre 1967 détermine le mécanisme des raccords statistiques relatifs au calcul de l'indice pondéré des prix à la consommation. (page 1031)

Un règlement grand-ducal du 24 octobre 1967 exécute les articles 1, 3, 4, 5, 6, 7 et 11 de la loi du 5 août 1967 portant renouvellement et modification de la loi du 2 juin 1962 ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion. (page 1034)

Un règlement grand-ducal du 24 octobre 1967 détermine la composition et arrête le fonctionnement de la commission spéciale prévue par l'article 2 de la loi du 5 août 1967 portant renouvellement et modi-

fication de la loi du 2 juin 1962 ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion. (page 1037)

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement ministériel du 6 novembre 1967 fixe les sièges et les ressorts des classes complémentaires. (page 1106)

*

Ministère de la Fonction Publique.

Un règlement grand-ducal du 31 octobre 1967 détermine des cas d'exception ou de tempérament aux conditions de stage et d'examen pour certains fonctionnaires et employés. (page 1063)

*

Ministère de la Justice.

La loi du 13 novembre 1967 a pour objet la suppression de la maison de détention à Diekirch. (page 1112)

La loi du 14 novembre 1967 porte modification des articles 186, 187 et 228 du Code Pénal. (page 1113)

*

Ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et des Mines.

Un règlement ministériel du 19 octobre 1967 fixe le tarif des analyses et examens de laboratoire. (page 1040)

Un arrêté grand-ducal du 15 novembre 1967 modifie l'arrêté grand-ducal du 22 avril 1963 portant nouvelle fixation et réglementation du salaire social minimum tel qu'il a été modifié par l'arrêté grand-ducal du 25 juin 1965. (page 1064)

Un arrêté grand-ducal du 15 novembre 1967 modifie l'arrêté grand-ducal du 22 avril 1963 portant nouvelle fixation et réglementation du salaire social minimum tel qu'il a été modifié par l'arrêté grand-ducal du 25 juin 1965. — Rectificatif. (page 1110)

*

Ministère du Trésor.

Un règlement ministériel du 21 octobre 1967 modifie l'article 8 de l'arrêté ministériel du 23 août 1960 réglant certaines mesures d'exécution en matière de cabaretage et notamment celles concernant

les formalités à observer lors de l'ouverture d'un débit nouveau ou la reprise d'un débit existant. (page 1048)

Un règlement ministériel du 3 novembre 1967 concerne la Convention douanière relative aux facilités accordées pour l'importation des marchandises destinées à être présentées ou utilisées à une exposition, une foire, un congrès ou une manifestation similaire, conclue à Bruxelles, le 8 juin 1961. (page 1096)

La loi du 13 novembre 1967 autorise l'aliénation d'immeubles domaniaux situés à Reisdorf et à Vian-den. (page 1110)

Un règlement ministériel du 12 octobre 1967 concerne l'allocation au personnel de l'administration des douanes des traitements belges. (page 1120)

Un règlement ministériel du 12 octobre 1967 concerne l'allocation au personnel de l'administration des douanes des indemnités et allocations belges. (page 1202)

Mémorial

(mois de décembre)

Ministère d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 6 décembre 1967 concerne le remboursement des frais de voyage aux membres du Conseil Economique et Social. (page 1305)

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1967 abrogeant et remplace le règlement grand-ducal du 31 juillet 1967 déterminant les services luxembourgeois dans lesquels les officiers et sous-officiers de carrière de l'Armée peuvent être employés par ordre du Gouvernement. (page 1731)

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1967 désigne les organismes internationaux auprès desquels les officiers et sous-officiers qui ne sont pas entrés dans le choix pour la première composition de l'armée peuvent être détachés. (page 1732)

*

Ministère des Affaires Etrangères.

Un arrêté grand-ducal du 29 novembre 1967 porte publication d'une modification apportée à l'article 66quater du règlement de police pour la navigation sur la Moselle. (page 1289)

Un arrêté grand-ducal du 29 novembre 1967 porte publication d'un nouveau règlement relatif aux restrictions de navigation en temps de crue sur la Moselle. (page 1289)

La loi du 13 novembre 1967 porte approbation de la Convention entre le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, relative à la coopération en matière de réglementation des importations, des exportations et du transit, signée à La Haye, le 16 mars 1961. (page 1296)

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement ministériel du 23 novembre 1967 prévoit certains allègements aux dispositions du règlement ministériel du 27 avril 1967 prescrivant des mesures temporaires pour empêcher l'invasion et la propagation de la peste porcine africaine. (page 1219)

Un arrêté ministériel du 5 décembre 1967 porte approbation des barèmes des cotisations et des indemnités d'abats de la Caisse d'assurance des animaux de boucherie. (page 1544)

*

Ministère du Budget.

La loi du 18 décembre 1967 a pour objet de rectifier le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1967. (page 1327)

Un règlement grand-ducal du 18 décembre 1967 porte exécution de la loi du 18 décembre 1967 ayant pour objet de rectifier le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1967. (page 1349)

Le texte coordonné du 18 décembre 1967 des lois des 24 mars 1967 et 18 décembre 1967 concerne le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1967. (page 1368)

La loi du 23 décembre 1967 concerne le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968. (page 1558)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1967 porte exécution de la loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968. (page 1722)

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1967 fixe les coefficients adaptant le salaire, traitement ou revenu moyen des années 1937, 1938 et 1939 devant servir de base au calcul des indemnités pour dommages corporels, aux rémunérations payées depuis le 1^{er} octobre 1944. (page 1731)

*

Ministère de l'Economie Nationale et de l'Energie.

La loi du 14 décembre 1967 porte institution d'un poste de commissaire du Gouvernement, portant création d'un service de l'énergie de l'Etat et concernant l'exploitation des centrales hydro-électriques d'Esch-sur-Sûre et de Rosport. (page 1353)

*

Ministère de l'Éducation Nationale.

Un règlement grand-ducal du 6 décembre 1967 détermine les conditions d'admission au stage, l'organisation du stage pédagogique et de l'examen pratique, ainsi que les conditions de nomination des professeurs de l'enseignement moyen. (page 1724)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Population et de Solidarité Sociale.

Un règlement grand-ducal du 11 décembre 1967 porte fixation des taux de cotisation pour les groupes d'employeurs visés à l'art. 1^{er} du règlement grand-ducal du 19 décembre 1964 concernant la constitution des groupes d'employeurs et la fixation de l'assiette et des taux de cotisation en matière d'allocations familiales pour les salariés. (page 1352)

*

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1967 désigne l'organisme international auprès duquel les fonctionnaires, employés et ouvriers civils de l'armée, en surnombre, peuvent être détachés. (page 1733)

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1967 fixe le nombre des employés, artisans et ouvriers civils de l'armée. (page 1733)

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1967 porte protection de certaines espèces végétales et portant abrogation du règlement grand-ducal du 20 mars 1967 traitant de la même matière. (page 1728)

*

Ministère de la Justice.

Un règlement grand-ducal du 28 novembre 1967 a trait à la composition et au fonctionnement du service de défense sociale dans le cadre des établissements pénitentiaires et des maisons d'éducation. (page 1311)

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1967 porte fixation des indemnités à allouer en toute matière aux témoins experts et interprètes. (page 1552)

*

Ministère de la Santé Publique.

La loi du 18 novembre 1967 porte réglementation de certaines professions paramédicales. (page 1214)

Un règlement ministériel du 27 novembre 1967 porte modification du règlement ministériel du 17 octobre 1966 fixant le tarif des médicaments, modifié par règlement ministériel du 7 avril 1967. (page 1219)

Un règlement ministériel du 20 décembre 1967 porte agrégation de l'abattoir des Etablissements VIDA à Medernach. (page 1727)

*

Ministère des Transports, des Postes et des Télécommunications.

Un règlement grand-ducal du 29 novembre 1967 soumet à autorisation les transports routiers internationaux de personnes et de choses rémunérés. (page 1222)

*

Ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et des Mines.

Un règlement ministériel du 27 novembre 1967 concerne la fixation des salaires de base subsidiaires conformément à l'article 99, alinéa 1^{er} du code des assurances sociales. (page 1221)

Un règlement ministériel du 27 novembre 1967 concernant la fixation d'un salaire minimum subsidiaire pour le calcul des primes de l'assurance contre les accidents, conformément à l'article 141, alinéa 2, du code des assurances sociales. (page 1221)

Un règlement ministériel du 27 novembre 1967 concerne la fixation d'un salaire minimum subsidiaire pour le calcul des primes de l'assurance contre les accidents dues pour les apprentis. (page 1222)

Un règlement ministériel du 30 novembre 1967 porte fixation de la valeur moyenne des rémunérations en nature en matière de sécurité sociale et de retenue d'impôt sur les salaires. (page 1292)

Un règlement grand-ducal du 28 novembre 1967 a pour objet la nomination des divers délégués prévus par le code des assurances sociales pour l'association d'assurance contre les accidents, section agricole et forestière. (page 1302)

Un règlement ministériel du 8 décembre 1967 porte fixation de la rémunération annuelle moyenne servant de base au calcul des rentes-accidents agricoles et forestières. (page 1322)

Un règlement grand-ducal du 11 décembre 1967 porte nouvelle fixation du taux, du minimum et du maximum de la cotisation pour l'assurance maladie des bénéficiaires de pension et de rente affiliés aux caisses de maladie régies par le code des assurances sociales. (page 1353)

Un règlement grand-ducal du 14 décembre 1967 porte fixation de la taxe de rappel prévue à l'article 25 de la loi du 16 décembre 1963 ayant pour objet la coordination des régimes de pension pour l'assurance pension des ouvriers et l'assurance pension des employés privés. (page 1545)

*

Ministère du Trésor.

La loi du 4 décembre 1967 concerne l'impôt sur le revenu. (page 1228)

La loi du 2 décembre 1967 autorise le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plu-

sieurs emprunts pour un montant global de huit cents millions de francs. (page 1292)

Un règlement ministériel du 5 décembre 1967 règle les conditions d'émission de l'emprunt de huit cents millions de francs autorisé par la loi du 2 décembre 1967. (page 1293)

Un règlement grand-ducal du 6 décembre 1967 porte modification du règlement grand-ducal du 1^{er} juin 1964 concernant les conditions d'admission aux emplois et fonctions de l'administration des douanes. (page 1315)

La loi du 11 décembre 1967 porte modification du régime fiscal des immeubles en copropriété. (page 1322)

La loi du 11 décembre 1967 modifie la loi de l'impôt commercial. (page 1323)

La loi du 11 décembre 1967 porte création d'un fonds communal de péréquation conjoncturale. (page 1324)

Un règlement grand-ducal du 14 décembre 1967 concerne l'exécution de l'article unique de la loi du 5 août 1967 portant aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement. (page 1357)

Un règlement grand-ducal du 18 décembre 1967 modifie certaines dispositions relatives à l'évaluation unitaire et à l'impôt foncier des maisons unifamiliales. (page 1359)

Un règlement grand-ducal du 18 décembre 1967 met en application une première série de dispositions de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 1360)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1967 porte exécution des articles 124, 138, 139 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 1362)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1967 porte exécution de l'article 137, 2^e alinéa, littéra a et b de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 1362)

Un arrêté ministériel du 20 décembre 1967 porte publication des barèmes de la retenue d'impôt sur les salaires. (page 1548)

Un arrêté ministériel du 20 décembre 1967 porte publication des barèmes de la retenue d'impôt sur les pensions. (page 1550)

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1967 met en application une deuxième série des dispositions de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 1550)

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1967 porte exécution de l'article 123, alinéa 2, litt. c de la loi du 4 décembre 1967. concernant l'impôt sur le revenu. (page 1552)

Un règlement ministériel du 29 décembre 1967 concerne le régime d'accise des huiles minérales. (page 1773)

Un règlement ministériel du 30 décembre 1967 modifie le régime d'accise du tabac. (page 1737)

Un règlement ministériel du 30 décembre 1967 concerne le régime fiscal des tabacs fabriqués. (page 1739)

Chambre des Députés

(mois de novembre)

3 novembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

7 novembre : 8^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant réforme de l'impôt sur le revenu (N^o 571). Exposé introductif et historique par M. le rapporteur Bech. — Rapports de MM. les rapporteurs Hildgen et Bieber sur la structure du tarif de l'impôt, y compris l'imposition collective, le splitting, le cotient familial, les abattements et les forfaits. Exposé du Ministre du Trésor.

8 novembre : 9^e séance publique. — Projet de loi portant réforme de l'impôt sur le revenu (N^o 571). Continuation et fin de la discussion générale.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

9 novembre : 10^e séance publique. — Célébration du 30^e anniversaire de vie parlementaire de MM. Tony Bieber et Eugène Schaus. — Projet de loi portant réforme de l'impôt sur le revenu. (N^o 571). Continuation et fin de la discussion générale.

14 novembre : 11^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi portant réforme de l'impôt sur le revenu (N^o 571). Lecture et vote des articles. Adoption des articles 1^{er} à 60 inclus.

Réunion de la Commission du Travail.

15 novembre : 12^e séance publique. — Projet de loi portant réforme de l'impôt sur le revenu (N^o 571). Lecture et vote des articles. Adoption des articles 61 à 90.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

16 novembre : 13^e séance publique. — Dépôt d'une proposition de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant l'impôt sur le revenu (N^o 571). Continuation et fin de la discussion des articles. Adoption des articles 91 à 188. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

20 novembre : Réunion de la Commission du Travail.

21 novembre : 14^e séance publique. — Institution d'une commission spéciale. — Projet de loi ayant pour objet de rectifier le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1967 (N^o 1253). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (N^o 1254). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale.

Réunion de la Commission Militaire.

22 novembre : 15^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Analyse des pièces. — Ratification d'une Commission spéciale. — Projet de loi ayant pour objet de rectifier le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1967 (N^o 1253). Continuation de la discussion générale. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (N^o 1254). Continuation de la discussion générale.

23 novembre : 16^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet de rectifier le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1967 (N^o 1253). Continuation et fin de la discussion générale. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (N^o 1254). Continuation et fin de la discussion générale.

Réunion de la Commission du Travail. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

28 novembre : 17^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des articles. — Projet de loi portant modification du régime fiscal des immeubles en copropriété (N^o 1136¹ et 1136²). Seconde lecture. Rapport de la Com-

mission spéciale. Lecture et vote de l'article amendé. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant la loi de l'impôt commercial (N^o 1257). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts pour un montant global de huit cents millions de francs (N^o 1259). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (N^o 1254). Discussion des articles du budget des recettes. Adoption des sections 05, 35, 63, 65, 81 et 95. Discussions des articles concernant le Ministère de la Fonction Publique.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

29 novembre : 18^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Discussion du budget du Ministère d'Etat et du budget du Ministère de la Fonction Publique. Adoption des articles des sections 00 et 01 à l'exception des articles 00.3.12.02, 00.3.12.17 et 00.3.12.16. — Analyse des pièces.

30 novembre : 19^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (N^o 1254). Continuation de la discussion générale. Adoption des articles 00.3.12.02, 00.3.12.17 et 00.3.12.16. Discussion du Ministère de l'Intérieur, du Tourisme et de l'Education physique et adoption des articles des sections 07, 37, 08, 09 et 39.

Chambre des Députés

(mois de décembre)

5 décembre : 20^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (N^o 1254). Discussion des articles des sections concernant le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de la Force Armée et le Ministère des Affaires Culturelles et des Cultes. Adoption des articles des sections 02, 06, 11, 36 à l'exception des articles 02.0.53, 36.0.12.00.

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

6 décembre : 21^e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget

des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (N^o 1254). Discussion du budget de l'Education Nationale.

Réunion de la Commission des Pétitions.

7 décembre : 22^e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (N^o 1254). Continuation et fin de la discussion du Ministère de l'Education Nationale et de la Justice. Adoption des articles des sections 10 et 03, à l'exception des articles 10,4 (33.02, 82.00 et 10.4.33/82).

Réunion de la Commission des Finances. — Réunion de la Commission du Budget.

- 9 décembre : Réunion de la Commission des Finances. — Réunion de la Commission du Budget.
- 12 décembre : 23^e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi ayant pour objet de rectifier le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1967 (N° 1253). Rapport de la Commission spéciale sur les amendements. Vote sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (N° 1254). Discussion des articles du budget des dépenses concernant le Ministère du Budget et le Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Population et de la Solidarité Sociale. Adoption des articles des sections 04, 35, 12, 42, 13, 43.
- 13 décembre : 24^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (N° 1254). Continuation et fin de la discussion du budget du Ministère de l'Economie Nationale et de l'Energie. Adoption des articles des sections 18, 19 et 49. Discussion du budget du Ministère de la Santé Publique.
- 14 décembre : 25^e séance publique. — Analyse des pièces. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (N° 1254). Continuation et fin de la discussion des chapitres de la Santé Publique et adoption des articles des sections 14 et 44. Discussion de l'Agriculture, de la Viticulture et des Classes Moyennes.
- 18 décembre : 26^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Lecture d'une proposition de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (N° 1254). Continuation et fin de la discussion du budget de l'Agriculture, de la Viticulture et des Classes Moyennes. Adoption des articles des sections 16, 17 et 46. Visite du Centre d'Enseignement professionnel au Limpertsberg. — Réunion de la Commission du Travail. — Réunion de la Commission de l'Energie.
- 19 décembre : 27^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (N° 1254). Discussion du budget du Ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et des Mines. Adoption des articles des sections 15 et 45.
Réunion de la Commission des Finances. — Réunion de la Commission du Budget. — Réunion de la Commission des Traitements.
- 20 décembre : 28^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (N° 1254). Discussion des Ministères des Transports, des Travaux Publics, des Postes et Télécommunications. Adoption des articles des sections 22, 52, 20, 50, 21 et 51.
- 21 décembre : 29^e séance publique. — Analyse des pièces. — Ratification de la composition d'une commission spéciale. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (N° 1254). Discussion et vote des amendements du Gouvernement. Lecture et vote des articles de la loi budgétaire. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Messages de Nouvel An de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement

Le 31 décembre 1967, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a adressé son traditionnel message de Nouvel An à la population luxembourgeoise. Ce message fut diffusé par Radio-Luxembourg, dans le cadre des émissions en langue luxembourgeoise.

Le même soir, Télé-Luxembourg diffusa également un message du Président du Gouvernement luxembourgeois dans le cadre du Journal de Télé-Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte des deux messages du Président du Gouvernement, diffusés par Radio-Télé-Luxembourg :

Allocution radiodiffusée de S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

« Meng léif Matbierger,

I. — Den 17. Oktober vum nächste Joer sin et gené 100 Joer, datt no engem éstëmmege Vote an der Chamber eng Verfassongsrevisioun durchgeführt gouf, déi onser Konstitutioun, d. h. dem Grondgesetz vun onsem Staatswiesen, déi Struktur gin huet, no déer d'Land nach haut geféiert get. Et wor démols eng Oemkéier zu dénen freihétlechen Tendenzen, déi der Verfassung vun 1856 ofgänge woren. Gewëss ass onst Grondgesetz net immuabel bliwen. Sowuehl 1919 wéi 1948 an 1956 sin eng Reih Artikelen den démokrateschen Zeitstréimongen an och déne neien Souverainitéitsopfassongen ugepasst gin. Mé am wésentlechen könne mer soen, datt onst Land zënter honnert Joer no déne selwechten Regelen régiert gët.

Dât ass eng historesch Lésch tong, déi én am beschten bewerte kann, wann én sech déi successiv Régimier an Verfassongsännerongen mat dénen entspreichenden Oemwäzongen an verschiddene groussen europäesche Länner virun Aen hält.

Datt esou eng Kontinuitéit sech haut nowise léisst, ass op zwé Oemstänn zeréckzeféieren :

1) Datt d'Gleichgewicht tëschent de Staatsgewalten, wéi d'Konstitutioun et hirgestallt huet, séch als glécklech an fonktiounsfähig erausgestallt huet, an och iwert d'Joeren tatsächlech nët verréckelt gin ass.

2) Datt besonnesch d'Garantien fir d'Freihétsrechter vun dem Enzelnen den tatsächlechen Uspréich vun der vollwärtiger menschlécher Persoun entsprach hun an durch d'Exekutanten vun der Verfassungsuerdnong no Méiglechkéit respektéiert goun.

Wa mer déi Feststellungen mat Satisfaktioun mâchen, da soll dât net héschen, datt d'Regëieren an d'Verhältnes tëschent dem Enzelbierger an dem Staat an onser Zeit keng Problémer géng opwerfen. Am Konträr !

Wéi oft konnt én, spéziell am leschte Joer liesen oder héieren, wéi Kritiken a Propositionen virbruecht si gin iwert d'Fonktionéieren vun onsem Staatsapparat. Wéi oft gin vun énzelen a vu Gruppen, déi tatsächlech oder och heiansdo, déi supposéiert Rechter an d'Feld gefouert ! Déi Problématik vun de Rechter vun Enzelnen stellt sech jiddfer Generatioun.

Sie stellt sech haut och op internationalem Plang, besonnesch zënter 1948, dât héscht, zënter datt am Kader vun de Verénten Natiounen „d'Déclaration universelle des droits de l'homme“ proklaméiert ass gin.

Et ass eng glécklech Koinzidenz, datt de Centenaire vun onser Konstitutioun mat dem 20. Anniversaire vun der Déclaration des droits de l'homme zesummefällt, emsou glécklecher well tëschent dénen zwou Charten kaum e Widerspoch bestoe kann a soll.

De Secrétaire Général vun de Verénegten Natiounen, den Här U Thant huet gewünscht, datt no engem Beschluss vun der Assemblée générale vun der UNO, an alle Länner d'Joer 1968 zur „Année internationale des Droits de l'Homme“ proklaméiert sollt gin.

Ech mâchen déi Proklamatioun heimat fir Letzeburg. Et huet sech e Comité national forméiert, dén déi Commémoratioun an onsem Land organiséiere soll.

A villen Déler vun der Welt bleift d'Wahrong vun den elementärsten Menscherechter vun der gréisster Aktualitéit.

Doriwer eraus wëlle mer hei déi ugeféiert Jubiläen profitéieren, fir onsen politeschen Apparat nach eng Kéier ze duerchdenken, d'Roll vun de politesche Parteien an engem parlamentaresche Régime frësch ze duerchlichten, nei Erkenntnesser a Méthoden an d'öffentlech Verwaltungon eran ze brengen — an engem Wuert, am Rumm vun onser bewährter Verfassung dât bescht fir d'Féierong vun Land an zum

Schutz vun der Freihét vum Bierger erauszehuelen an enger Welt, déi mat Rieseschrëtter virugét an durch den technesche Fortschrëtt den Einzelmensch ëmmer nés virun ganz nei Situatioune stellt.

II. — Et gët iewer och erwärt, datt ech haut den owend beim Iwergank an en neit Joer, a kurzen Zieh eng Bilanz zéihen an en Ausbléck din op dât wât kënn.

Et leit an der Zeitofdélong vum sougenannten zivile Joer eppes Arbiträres dran. Duerfir ass um 31. Dèzember vu jiddfer Joer net alles gewonnen, net alles verluer, net alles ofgeschloss, wât an der Vergängenhét sech ugekënnegt huet. An den 1. Januar mécht net alles nei. Vun engem Däg zum àneren sin wéder d'Mënschen nach d'Oemstänn fundamentâl geännert, wann net duerch eng bewosst Gewëssensersfässong, en neien Wöllen an en neie Wand an d'Affären erabruecht get, wât allerdengs mat den Neiwoerswönsch Hand an Hand goe soll.

Tätsächlech ass et esou, datt d'Situatioun, intern an extern bei desem Neiwoersdäg am beschten charakteriséiert ka gin, doduerch, datt én drop hiweist, datt op ville Gebitter sériös a kostbar Usätz bestin, déi et verdengen mat Energie a mat méi Konséquenz hirer Ausweitong oder Erföllong entgéint gefouert ze gin. An dém Sënn klengt mei Message des Kéier licht méi optimistesich wéi virun engem Joer.

Bei ons dohém leit allerdéngs nach e gewësse Schied iwer dem wirtschaftleche Liewen, well mer am Stohl nach net kloer gesin. Oemstellungen sin am gäng, d'Preisser beim Export sin nach gedréckt. Mé déi grouss Befirchtongen, déi mer virun engem Joer wéint der Régelong vum Kuelemärt a Kuelepreis hâten, sin entschwonnen. Enzel Sekteuren, besonnesch bei dénen neien Industrien, hun gudd Fortschrëtt gemâch. Eng gudd Ernt ass och erabruecht gin. Wann d'Stohlindustrie dén Elan zur Verbesserung a weiderer Moderniséierung vun den Installatiounen behält, nom Beispill vun dém neie Stohlwierk dât op Belval an desem Joer ugedréit ass gin, dann ass et dem Land méiglech, sech gelënt op déi nei Viraussetzongen vum Stohlmärkt anzustellen. Et mussen dann mat Iwerléong ëm den industrielle Kär vun der Stohlindustrie weiderhin nei Produktiounszellen gruppéiert gin, déi de Fächer vun onser industrieller Produktioun ausweiten an der opkommender Generatioun nei Arbéchts- a Verdéngschtméiglechkéiten verschâfen. An dém Sënn mussen mer och déi Chancen, déi ons op ànere Gebitter vun der gewerblecher, finanzpolitescher a kultureller Aktivitéit bleiwen, nach méi ausnotzen.

Do leit d'Problem vu muer ! Déi allgemeng Ausweitong vun onsem wirtschaftleche Liewen, déi fir d'ëischt duerch d'Opbauzeit nom Krich bedéngt wôr an dono duerch den Dynamissem vum Marché commun neien Opschwong kritt huet, huet joerlâng et onsem Jonktem erlâbt relativ licht berufleche ënnerzecommen. Nach hù mer keng katastrophal Situatioun an dêr Hisicht, mé de Moment ass komm wou mer dorun denke mussen. Zugleich get jo och d'Schoulbildung verfeinert, ausgebaut, op engem héieren Niveau un eng gréisser Mass vu jonge Leit erubruecht. Och do sin Usätz, déi weidergefouert

musse gin an déi parallell zou enger „politique de l'emploi“ läfe mussen.

An engem Land, dât net op nei a kostbar Rohmaterialien oder Energiequellen ziele kann, ass de Faktor Mënsch, seng Ausbildong, seng Léschtong décisiv. An dât muss och jiddfer énzelen sech virun Aen hâlen.

Mat Satisfaktioun kann é feststellen, datt am léschte Joer, doduerch datt jiddfer Institutioun a jiddfer politesch Grupp op senger Plätz sériös Arbeit geléscht a fir den Dialog ënnertenén gesuergt huet, op législativem a réglemëntareschem Plang greifbar Résultäter ze verzéchné sin. Wichtig Gesetzer sin heiansdo no schwéiere Kontroversen, no den démokratesche Régelen mat Disziplin gestëmmt gin. D'Statut vun der Résistenz an den Enrôlés de Force, dât neit Militärgesetz, d'Gesetz iwert d'wirtschaftlech Expansioun, d'Upassung vun den Invalidenrenten, an d'Kannerzoulagen, net ze vergiessen dât grousst Akommesteiergesetz, an zuléscht och nach de Vote vum Budget vun 1968 virun dem 31. Dèzember. Domatt schëfft én nei Hoffnong fir déi législativ Modernisatioun duerchzusetzen, déi sech op ville Gebitter an oft, mat voluminöse Projet'en, opdrängt.

Onst Land huet séng Problémer fir d'Zoukonft ! Kén Zweifel ! An t'därf net improviséiert gin. Mat éseitegem Lamentéieren ass der Sâch iewer net gedéngt. Konsequent muss an enger déglecher Klengarbeit déi Oemstellung an déi Ausrichtong vun de Géschter errécht gin, déi et erlâbt onst Schicksal ze méschteren.

III. — Um Weltplang gin àl Konflikter weider. Et sin am Joer 1967 frësch Kricher an nei Geförenzongen entstan. Et verstét én d'Suerg vun S.H. dem Popst Paul VI., dén all Mënschen, déi gudde Wöllen sin, opriff den Däg vu mûr, dât héscht, den 1. Januar zu enger „Journée de la Paix“, engem Fridensdäg ze proklaméieren. De Popst hätt gär, wann dén Däg „dem Fridden konsakréiert wär, iewer dem richtige Fridden, dem gerechten an ausgeglachene Fridden mat der oprichteger Unerkennung vun de Rechter vun der mënschlecher Persoun an der Onofhängegkét vun all Natioun, e Fridden vu stärken a weise Männer“. Desem Ruff schlësse mer ons ëmsou léiwer un, well de Chef vun der kathoulescher Kîrch och d'Roll an d'Wichtigkét vun den internationalen Organisatiounen, déi d'Zesummenarbecht tëschent de Natiounen favoriséieren, bei deser Géleenhét gär ënnerstrâch an ervirgehewen geséich.

Et ass jo op dem Plang vun der Zesummenarbecht an der Intégratioun wou sech hâptsächlech d'Letzeburger Aussepolitik ofspilt.

Mam 1. Juli 1968 soll de freie Wuerverkéier am Marché Commun réaliséiert gin. Dât ass eng grouss Affär, iwer déer leider de Schied vun den Evénementen vun déne leschte Wochen leit. Ech ennerlössen et haut den owend nach eng Kéier de letzeburgeresche Standpunkt zou der Erweiderong vun der EWG erneit dürzeléen. Fir mech göllt virun allem, datt den Dossier net ofgeschloss ass. Wât fir Approchen nach opbleiwen, wât fir Initiativen bei déne Sechs oder de Fënnep op enger Seit, bei Groussbritannien op déer àner Seit an der nächster Zeit ze huele sin,

solle mer an dénen nächste Wochen a Rouh iwerléen. En neie Rendez-vous kann a soll sachlech virberét gin.

IV. — Mei Message wîr net vollstänneg, wann ech net versiche géng, Er a méng, onser alleguer Wönsch fir d'Neit Joer zum Ausdrock ze bréngen.

Ech mâche méch op desem Dâg gär zum Interpret vum de Gefiller vum ganze Vollek fir der Groussherzoglecher Familjen ze versécheren, datt mer wederhin zu Hir als de Garant vum déne Freihéten stin, vun dénen ech am Ufank geschwât hun. Et

ass ons duerfir un Hirem Gléck, un Hirer Gesondhét am neie Joer vill geléen.

Dem Land, dât héscht, ons alleguer, wönschen ech eng verantwortongsbewosst Féierong, eng opgeschlossenen an asâtzberét Biergerschâft, eng besser Konjunktur a vill Ingéniositéit bei dem Ausbau vun onser Economie, vill Verstännegongsberétschâft bei de Wirtschaftspartner a virun allem Enekgét, Oprichtegkét a Respekt é virun dém âneren. Zou allém könne mer énzeln beidroen !

Ere Familjen a Stéit, den Alen a Jonken wönschen ech Fridd a Fréd am Neie Joer ! »

Message télévisé de S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois

« Chers téléspectateurs,

Nous glissons d'une année à l'autre dans un monde qui paraît encore fort troublé et dans lequel sur de multiples plans et en de nombreux points géographiques les différends s'accroissent et les esprits se séparent.

Dans ces circonstances on est enclin de rejoindre la pensée de S.S. le Pape qui voudrait mettre au centre de toute activité humaine cette paix du cœur, cette réelle bonne volonté des uns envers les autres, sur laquelle doit se fonder l'entente entre les hommes. De cette paix au cœur, qui engendre d'ailleurs la véritable joie au cœur, on voudrait faire le vœu fondamental pour chacun de nous.

Sur le plan national luxembourgeois le bilan de 1967 que j'ai développé tout à l'heure à la radio n'est pas sans éléments positifs, surtout par rapport aux graves préoccupations que nous avons il y a un an. Sur le plan du travail législatif nous avons réalisé de notables performances par le vote de plusieurs lois de grande portée institutionnelle, économique, financière ou sociale. Nous abordons l'année 1968 avec un budget voté.

Sur le plan international nous ne voulons pas abandonner l'espoir de voir une paix juste s'installer au Vietnam et au Moyen-Orient.

Sur le plan européen nous nous rendons compte de l'importance de l'année 1968 dans le développement communautaire, alors qu'au 1^{er} juillet prochain doit se réaliser la libre circulation des marchandises entre les six pays. Cette ouverture des frontières suppose des progrès dans de nombreuses réglementations de détail. La Communauté ne doit donc pas perdre de sa vitalité et de sa cohésion

Toutefois et parallèlement nous reportons dans le nouvel exercice le dossier de l'élagissement des communautés qui n'est pas clôturé. Je ne voudrais pas à ce stade réaffirmer ou redéfinir la position luxembourgeoise à cet égard. Me tournant vers l'avenir dans une vue de continuité de notre politique, je souhaite que les uns et les autres c'est-à-dire ceux qui sont dans la C.E.E. et ceux qui veulent la rejoindre, ne tardent pas à approfondir, chacun de son côté, les problèmes cruciaux soulevés au cours de la controverse.

Ne désespérons pas de l'Europe en formation !
Travaillons, imaginons, concilions sans relâche !

Donnant lieu à un vœu exprimé par l'Assemblée des Nations Unies et en commémoration du 20^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, je suis heureux de proclamer pour le Grand-Duché l'année à venir „Année internationale des Droits de l'Homme”. Pour notre pays cette manifestation coïncide d'ailleurs avec le Centenaire de notre Constitution.

Les problèmes politiques, et souvent économiques, fondamentaux dans de nombreux points du globe, l'origine des guerres et des rébellions résultent bien souvent de la violation des droits sacrés de la personne humaine.

Il est bon qu'une prise de conscience mondiale soit provoquée à cet égard.

Puisse l'année 1968 combler tous vos vœux !
Puisse-t-elle devenir l'année de la bonne volonté !
de la solidarité européenne et de la collaboration mondiale ! »

L'Agriculture et la Viticulture au Grand-Duché de Luxembourg

Dans le cadre des débats parlementaires sur le projet de budget de l'Etat pour 1968, Monsieur J.-P. Buchler, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture, a fait un exposé introductif sur les aspects fondamentaux de la politique agricole et viticole du Gouvernement et il a procédé à une analyse succincte du rapport de son Ministère sur la situation économique et sociale de l'agriculture et de la viticulture en 1966.

Nous reproduisons ci-après les passages essentiels du rapport sur la situation de l'agriculture et de la viticulture :

L'Agriculture luxembourgeoise en 1966

Nombre et étendue des exploitations agricoles

Il résulte du recensement du 15 mai 1966 que le nombre des exploitations au-dessus de 2 ha a encore diminué et que le mouvement de concentration des exploitations en unités plus grandes s'est poursuivi en 1966.

L'étendue moyenne des exploitations agricoles a augmenté en conséquence et atteint 17,95 ha pour les exploitations supérieures à 2 ha.

Le mouvement de concentration ne s'est pas fait uniformément sur l'ensemble du territoire du pays. Il traduit, dans une très large mesure, les possibilités qu'ont trouvées les exploitations marginales à se reclasser dans une occupation non-agricole.

L'étendue moyenne des exploitations agricoles au-dessus de 2 ha varie, en effet, fortement de canton en canton. Elle est la plus faible dans le canton de Remich avec 11,32 ha et la plus grande dans le canton d'Esch avec 26,41 ha.

Les tableaux publiés par l'Office Statistique des Communautés Européennes ont permis de calculer pour chaque pays membre l'étendue moyenne des exploitations au-dessus de 1 ha.

L'agriculture luxembourgeoise range en deuxième position, derrière la France et assez loin devant les Pays-Bas et la Belgique.

On ne peut pas conclure de ces chiffres que les problèmes structureaux sont moins graves dans l'agriculture luxembourgeoise que dans les autres pays de la C.E.E.

La gravité des problèmes de structure doit, en effet, être appréciée à l'échelon des fermes individuelles. L'indication d'une moyenne nationale n'a, à ce sujet, guère de signification.

A l'échelon de la ferme individuelle, l'étendue de l'exploitation doit être vue en fonction de l'orientation de la production agricole. L'assise foncière indispensable à la réalisation d'un revenu équitable est nécessairement différente suivant qu'il s'agit d'exploitations s'adonnant à des cultures spéciales ou fortement spécialisées dans la production animale, ou d'exploitations à production végétale prédominante. Dans cet ordre d'idées, il y a problème de structure si l'orientation de la production n'est pas en rapport avec l'étendue donnée. Il y a aussi problème de

structure, si pour une orientation donnée, le progrès technique n'a pas trouvé une application suffisante, si la vétusté ou la non-adaptation des bâtiments de la ferme constituent un obstacle à la productivité de travail, si le morcellement des terres empêche le travail et l'utilisation rationnels du sol.

Si, toutefois, on veut tirer certaines conclusions d'une comparaison globale, cette comparaison doit inclure nécessairement d'autres éléments que la seule étendue moyenne de l'exploitation agricole et, notamment, la densité du cheptel, le rendement des productions animale et végétale, le morcellement des terres, le degré d'utilisation du matériel agricole.

Utilisation du sol

Les prairies et pâturages progressent assez nettement au détriment des terres labourables.

La surface totale consacrée aux céréales est restée pratiquement inchangée au cours des dernières années. La structure interne de la production céréalière subit, cependant, des changements très profonds.

Les céréales panifiables sont en régression et ne représentent plus que 40% de l'ensemble des céréales.

Pour 1966, les conditions climatiques très défavorables au moment de l'ensemencement expliquent la diminution des emblavements.

Pour 1967, toutefois, ces mêmes conditions climatiques ne peuvent plus être invoquées. Il faut dès lors admettre que le recensement du 15 mai 1967 traduit la réaction des producteurs agricoles à l'application des prix communs C.E.E. des céréales. Ces prix ayant été connus à l'avance, le producteur a réagi à sa façon à la baisse substantielle des prix du froment et du seigle en limitant assez nettement les emblavements de ces deux céréales.

Le tableau 10 relatif à la comparaison de l'utilisation du sol dans les six pays membres de la C.E.E. fait ressortir la structure particulière de la production agricole luxembourgeoise.

A l'exception du froment et des pommes de terre, il n'existe guère au Luxembourg, de cultures végétales produites directement pour la vente, contrairement aux autres pays membres de la C.E.E. où les betteraves sucrières et les cultures industrielles occupent une place relativement importante.

L'absence de cultures commerciales peut s'expliquer, au Luxembourg, en partie par les conditions de climat et de sol relativement peu favorables. La cause fondamentale semble cependant résider dans les difficultés de faire installer au Luxembourg des industries de transformation viables, permettant le travail sur place de la production indigène. On n'a pu, non plus, envisager de livrer la production luxembourgeoise à des industries établies à l'étranger, les frais de transport étant généralement trop élevés et enlevant toute rentabilité aux productions en question.

L'agriculture luxembourgeoise a dès lors dû se tourner vers la production animale, et il n'est pas étonnant de constater que près de 80% de la surface agricole utile sont consacrés à la production d'aliments de bétail : fourrages verts, céréales fourragères. Ce pourcentage est de loin le plus élevé dans la C.E.E.

Le cheptel vif

Dans le chapitre « utilisation du sol » il a été montré qu'en raison de sa situation géographique, en raison aussi des conditions climatiques et économiques auxquelles elle était soumise, l'agriculture luxembourgeoise n'avait pas d'autre choix que d'orienter sa production vers la production animale.

En s'engageant dans cette orientation, l'agriculture luxembourgeoise n'est, cependant, pas allée aussi loin dans la spécialisation que cela a été le cas dans certains de nos pays voisins.

La densité du cheptel bovin est nettement plus élevée aux Pays-Bas et en Belgique qu'au Luxembourg.

Pour le cheptel porcin, le Luxembourg range encore loin derrière les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique.

L'explication de cette situation se trouve en partie dans l'exiguïté du marché intérieur luxembourgeois qui n'a pas permis à l'agriculture de développer au mieux sa production animale.

Avec l'avènement du Marché Commun, cet obstacle n'existe plus et l'agriculture luxembourgeoise devrait être en mesure de développer encore sa production agricole.

Il y a une nécessité économique de le faire, si l'agriculture veut rester compétitive dans le marché commun.

Il y a une possibilité technique de réaliser cette augmentation du cheptel si tous les facteurs de production trouvent leur meilleure utilisation.

Il suffit, à ce sujet, de regarder le nombre de vaches laitières par 100 ha de surface fourragère dans les différents pays de la C.E.E. pour constater qu'au Luxembourg les possibilités techniques sont loin d'être épuisées. Déjà, à l'heure actuelle, certaines exploitations agricoles du Luxembourg atteignent une densité du cheptel laitier comparable à celles de Belgique et des Pays-Bas, ce qui prouve qu'il n'y a pas d'impossibilité fondamentale empêchant l'agriculture luxembourgeoise de suivre l'exemple belge et néerlandais.

Il faut cependant que parallèlement les améliorations structurelles se réalisent : exploitation rationnelle des herbages et regroupement des parcelles, aménagement des bâtiments de la ferme pour pouvoir loger un plus grand nombre de bétail.

L'utilisation intensive des surfaces fourragères et l'application de meilleures techniques de conservation de fourrages contribuent, à leur tour, à la réalisation de l'objectif recherché.

L'exemple de nos pays voisins montre que la plus grande spécialisation dans l'exploitation laitière doit s'accompagner d'une amélioration des rendements du bétail. A ce sujet, le Luxembourg a encore un retard à rattraper puisqu'au sein de la C.E.E. il ne range qu'en quatrième position en ce qui concerne le rendement moyen par vache laitière, derrière les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne.

La mécanisation

La mécanisation de l'agriculture luxembourgeoise a fortement progressé en 1966 et en 1967.

Il faut y voir l'action de la loi d'orientation agricole qui, depuis 1966, commence à produire ses effets.

Grâce aux aides financières prévues par cette loi pour l'acquisition de certain matériel technique, l'agriculture a été en mesure de compléter son parc de machines et d'augmenter ainsi son potentiel de travail.

Une comparaison avec les autres pays membres de la C.E.E. montre que la mécanisation a atteint un degré élevé au Luxembourg; toutefois, en Allemagne, où la structure des exploitations agricoles est comparable à celle du Luxembourg, la mécanisation a atteint un stade encore plus avancé.

Cette comparaison globale sur le plan de la C.E.E. ne fournit guère d'indications pour apprécier si la mécanisation est arrivée, au Luxembourg, à la limite de sa rentabilité économique. Le matériel agricole étant utilisé dans l'exploitation individuelle, c'est à cet échelon qu'il faut voir si les investissements opérés ont été faits à bon escient.

Il appartient à l'exploitant individuel de veiller que l'emploi du matériel nouveau qu'il désire acquérir se fasse dans des conditions de rentabilité suffisante. Il ne faudra, notamment, pas que le coût de l'investissement projeté soit supérieur au prix demandé par un entrepreneur privé pour l'exécution de ces mêmes travaux.

Il faut se demander si cette condition a été respectée dans tous les cas et si on ne devait pas tendre à l'avenir vers une meilleure utilisation du matériel déjà disponible auprès des tiers avant de procéder à des acquisitions nouvelles.

La charge très importante que représente la mécanisation dans le coût de production dans la ferme doit inciter l'exploitant à une meilleure réflexion économique. Tout investissement devrait contribuer à renforcer le potentiel économique de l'exploitation et non à l'affaiblir.

Dans cet ordre d'idées il y a lieu de favoriser la meilleure utilisation du matériel agricole en encou-

rageant davantage toute forme d'« überbetrieblicher Nutzung » des machines agricoles, qu'il s'agisse d'utilisation en commun par les agriculteurs eux-mêmes ou du recours à des entreprises privées se chargeant, contre rémunération, de l'exécution de certains travaux agricoles.

Contribution de l'agriculture au revenu national

L'agriculture constitue un élément actif dans l'économie nationale. Sa contribution au revenu national va en croissant d'année en année. De 1965 à 1966, cette contribution a augmenté de 3,2%. Ce résultat est d'autant plus favorable qu'il a été acquis par une main-d'œuvre agricole en régression constante. Il y a donc un progrès certain dans l'amélioration de la productivité en travail agricole.

Le progrès ainsi réalisé n'a, cependant, que très faiblement profité à l'agriculture elle-même. En effet, le revenu agricole, c'est-à-dire la part du revenu net de l'agriculture servant à la rémunération de la main-d'œuvre familiale et du capital propre investi, n'a augmenté que de 0,5% par rapport à 1965.

L'évolution du revenu agricole doit être considérée dans le contexte économique général. Pour l'appréciation du revenu, il faut tenir compte non seulement de l'évolution de la population agricole, mais encore de l'évolution du coût de la vie et de la croissance des revenus non-agricoles.

La population agricole, calculée sur la base du nombre des exploitations agricoles, a diminué de 3% en 1966. La part du revenu agricole revenant aux différentes exploitations agricoles a augmenté en conséquence.

L'indice du coût de la vie, qui traduit l'évolution du pouvoir d'achat, a cependant augmenté de 2,6%.

Problèmes d'adaptation et d'orientation de l'agriculture luxembourgeoise

L'agriculture luxembourgeoise est placée devant un grave problème de revenu. La solution à ce problème ne peut plus être trouvée dans la seule politique des prix des produits agricoles. Les prix agricoles sont fixés dans le cadre de la politique agricole commune de la C.E.E. qui ne prendra plus en considération toutes les particularités régionales. L'attention toute particulière devra dès lors être portée au problème de la réduction des coûts de production.

A ce sujet, plusieurs voies sont ouvertes qu'il y aura lieu de suivre en même temps.

Il s'agira d'éliminer les déficiences structurelles et techniques et d'améliorer l'utilisation du travail et des machines par une meilleure organisation de l'exploitation agricole.

Actions dans le domaine structurel et technique

Qu'il suffise à ce sujet d'indiquer la nécessité d'améliorer les rendements des productions animales et végétales. Les constatations faites dans les chapitres précédents montrent que la densité du cheptel est largement inférieure aux possibilités d'utilisation

De 146,25 points en moyenne pour 1965, il est passé à 150,09 points en moyenne pour 1966.

Il s'en suit que la progression du revenu agricole effectif n'a pas atteint 1% en 1966.

Cette progression est très faible, et de toute façon, moins importante que la progression générale des revenus en 1966.

Il en résulte que loin de rattraper le retard que le revenu agricole accuse déjà maintenant sur les autres revenus, l'écart de revenu va encore en croissant.

Cette constatation souligne l'urgente nécessité de la mise en œuvre de moyens adéquats pour l'amélioration du revenu agricole.

Dans la recherche des moyens il est indispensable de déceler les causes réelles de la stagnation des revenus agricoles.

Ces causes se situent notamment sur le plan de la gestion des exportations individuelles.

Les chiffres globaux concernant le revenu agricole cachent, en effet, de très grandes différences dans la situation de revenu des exploitations individuelles. Des sondages effectués dans un certain nombre d'exploitations agricoles montrent que dans des exploitations comparables d'une même classe de grandeur, les écarts existants peuvent se situer dans le rapport de 1 à 5.

Ceci démontre combien le revenu agricole dépend de la bonne gestion de l'exploitation agricole. L'effort à entreprendre devrait dès lors viser à améliorer la gestion des fermes individuelles, en recherchant une meilleure utilisation des capitaux investis, en orientant la production dans le sens d'une plus grande productivité du travail, en assurant une large diffusion du progrès technique.

optimum de la surface fourragère, et que le rendement du cheptel laitier est, en moyenne, susceptible d'être sensiblement amélioré. Les efforts à faire dans ces domaines sont d'autant plus urgents que plus de 80% du revenu agricole proviennent de la production animale et que les chances d'avenir de l'agriculture luxembourgeoise sont étroitement liées aux possibilités de développement de ces productions. Le morcellement exagéré des terres est, dans de nombreux cas, un handicap sérieux à l'application du progrès technique.

Meilleure utilisation du travail et de l'équipement agricoles

Dans le passé, la mécanisation de l'exploitation agricole s'est faite, assez souvent, au hasard de la nécessité de suppléer à la pénurie de la main-d'œuvre et de faciliter l'exécution des travaux, sans attacher suffisamment d'attention à l'adaptation parallèle de l'organisation de la ferme aux nouveaux moyens ainsi mis en œuvre. En effet, la structure de l'exploitation n'a guère subi de modifications profondes. La pro-

duction agricole a été le plus souvent maintenue dans toute sa diversité. L'équipement très important qui a été acquis n'a pas toujours eu sa pleine utilisation.

La recherche d'une meilleure utilisation du travail et de l'équipement agricoles montre clairement le chemin à choisir : meilleure spécialisation de l'exploitation, utilisation plus rationnelle de l'équipement agricole.

La spécialisation consiste dans la simplification de l'organisation de l'exploitation agricole, en limitant le nombre des spéculations pratiquées et en les développant en unités économiques permettant le plein emploi de la main-d'œuvre et l'application satisfaisante du progrès de la technique. Un trop grand nombre de spéculations alourdit, en effet, considérablement la gestion de l'entreprise. La grande diversité dans la production ne permet, le plus souvent, à aucune spéculation d'atteindre un rendement économique satisfaisant, et le résultat économique de l'exploitation, dans son ensemble, n'est guère dans un rapport satisfaisant avec l'importance du travail et des capitaux mis en œuvre.

Se spécialiser signifie rechercher les spéculations les mieux indiquées dans l'économie de la ferme et les développer pour en faire des unités économiques valables. À ce sujet, il n'existe pas de formule passe-partout. Le choix des spéculations à développer, dans le cadre de l'orientation générale de la production, est fonction de la situation de l'exploitation individuelle : de son étendue, de ses disponibilités en main-d'œuvre, de ses ressources financières, des capacités et affinités du chef d'exploitation. Encore faut-il noter que dans beaucoup de cas, les solutions à retenir doivent tenir compte de la situation structurelle déficiente : morcellement exagéré des terres, encastrement de la ferme dans le complexe du village et impossibilité d'apporter des améliorations aux bâtiments.

Si le choix des spéculations à développer dépend d'un ensemble de facteurs individuels qui, tous, doivent être pris en considération, il semble néanmoins utile d'exposer certaines réflexions générales qui, dans la plupart des cas, peuvent guider le chef d'exploitation.

Pour les petites et moyennes exploitations agricoles, le choix des spéculations est relativement limité. Pour ces catégories d'exploitations il s'agit, en effet, de développer les spéculations qui, sur une surface relativement faible, permettent d'arriver à une production suffisante pour assurer la rémunération satisfaisante des facteurs de production qui sont le travail et le capital.

Pour ces exploitations, l'orientation souhaitée se fait dès lors vers les productions animales, la production céréalière devant céder le pas à la production fourragère dans la mesure nécessaire à la constitution d'une base fourragère suffisante à l'extention prévue du cheptel.

La culture céréalière trouvera sa place, surtout, dans les grandes exploitations où les conditions d'une mécanisation rationnelle sont données. Cela n'exclut pas que la production céréalière peut garder sa raison d'être dans des exploitations agricoles de moindre

étendue, pour autant que ces exploitations disposent déjà d'une surface fourragère suffisante, qu'elles soient en mesure de tirer tout le profit des avantages économiques qu'offre l'utilisation en commun des machines agricoles et que leurs terres donnent des rendements suffisants.

Pour les petites et moyennes exploitations agricoles, l'orientation vers les productions animales signifie, en premier lieu, un développement de la production laitière. C'est, en effet, la production laitière qui assure, dans ces exploitations, l'utilisation la plus économique de la surface fourragère et de la main-d'œuvre disponible. Ce n'est que dans la mesure où les disponibilités de main-d'œuvre ne permettent pas la valorisation de toutes les surfaces fourragères par le biais de la production laitière, que ces exploitations devraient développer aussi l'engraissement du gros bétail. Cette limitation dans la main-d'œuvre disponible existe rarement dans les petites et moyennes exploitations agricoles. Elle peut être la règle dans les grandes exploitations.

L'objectif principal devrait être, dans tous les cas, le développement des spéculations directement liées au sol, et notamment de la production laitière. Ceci n'empêche pas que les exploitations agricoles s'orientent en même temps vers d'autres productions intensives, comme la spéculation porcine p. ex., pour autant que l'orientation générale vers la production laitière n'en soit pas entravée.

La situation est quelque peu différente dans les petites exploitations agricoles. Dans ces exploitations, la surface fourragère est trop réduite pour permettre le développement économiquement nécessaire de la production laitière. Ces exploitations doivent rechercher dès le départ une amélioration de leur assise économique en s'adjoignant des productions intensives pas directement liées au sol.

Le même problème peut se poser dans des exploitations où la fertilité naturelle des sols est trop faible, et où le morcellement exagéré des terres ne permet pas l'utilisation rationnelle des surfaces agricoles.

Pour la spéculation porcine la spécialisation devrait faire le choix entre l'élevage de porcelets, d'une part, et l'engraissement de porcs, d'autre part.

L'élevage de porcelets trouvera sa meilleure place dans les petites exploitations agricoles qui disposent généralement de la main-d'œuvre nécessaire et sont mieux en mesure d'accorder à cette spéculation tous les soins attentifs qu'elle requiert.

Si la spécialisation est indispensable sur le plan de la ferme individuelle, elle présente de grands avantages sur le plan agricole général. Elle permet, en effet, une meilleure division du travail et une utilisation plus rationnelle des ressources sur le plan de l'ensemble de l'agriculture.

La spécialisation exige des capitaux importants. Trop souvent, l'insuffisance de capitaux ne permet pas de procéder à l'exécution de projets souhaitables sur le plan de la gestion économique de la ferme.

Il importe dès lors que les capitaux disponibles soient utilisés à bon escient et qu'ils contribuent efficacement à l'amélioration de la situation de l'entreprise.

A cet effet, il sera nécessaire d'établir un plan de priorités pour les différents investissements qui devra tenir compte des possibilités réelles de développement de la production. Il s'agira aussi de tirer le maximum de profit de l'utilisation en commun des machines.

L'orientation souhaitable de l'agriculture luxembourgeoise vers une plus grande spécialisation est rendue d'autant plus facile que la profession agricole s'est attachée, au cours des dernières années, à créer des installations collectives de transformation, de stockage et d'écoulement des produits.

Plan de priorités

Dans la pratique, on constate trop souvent que des priorités dans les investissements n'ont pas été établies ou ont été mal établies.

Au lieu d'investir dans des spéculations dont le développement est économiquement souhaitable, il y a encore trop tendance à diversifier les investissements, à maintenir le caractère mixte de l'exploitation avec tous les désavantages que cela comporte du point de vue de l'utilisation des capitaux et de la main-d'œuvre.

Ainsi, dans les dernières années, beaucoup de petites et de moyennes exploitations agricoles ont fait de grands investissements dans la mécanisation de la culture céréalière, notamment par l'achat d'une moissonneuse-batteuse, alors que la priorité dans les investissements aurait dû être accordée aux productions animales.

L'analyse des demandes introduites auprès de la loi d'orientation agricole confirme la tendance des petites et moyennes exploitations agricoles d'orienter leurs investissements surtout vers la mécanisation. En effet, en comparaison avec les grandes exploitations, les petites et moyennes exploitations agricoles investissent proportionnellement beaucoup plus dans l'acquisition de machines que dans l'amélioration et l'agrandissement des bâtiments de la ferme.

Dans de nombreux cas, aussi, la spécialisation n'a été poussée suffisamment loin et s'est arrêtée à mi-chemin. L'exemple type à ce sujet est le développement parallèle de l'exploitation laitière et de l'engraissement du gros bétail. Dans beaucoup de cas il n'a pas, ainsi, été possible de donner à la production laitière le développement souhaitable eu égard au résultat économique à atteindre pour l'ensemble de l'entreprise. En effet, pour un même résultat économique, l'exploitation spécialisée dans la production laitière et limitant le nombre du jeune bétail à ce qui est nécessaire au remplacement du cheptel laitier, a besoin d'investir beaucoup moins dans les bâtiments et installations que l'exploitation qui pratique, à côté de la production laitière, l'engraissement du gros bétail dans sa forme traditionnelle. Le problème est, évidemment, différent lorsqu'il s'agit d'engraissement intensif. Dans ce cas, la double orientation peut avoir sa justification économique.

Investissements adaptés aux possibilités réelles de développement de la production

On peut constater parfois que les investissements réalisés ne tiennent pas suffisamment compte des

possibilités réelles du développement de la production agricole. Ce cas se présente surtout en ce qui concerne le cheptel laitier.

Le problème de l'investissement se pose, en effet, différemment suivant que le cheptel est suffisamment productif ou non.

Dans le premier cas, il est possible de constituer rapidement un cheptel laitier plus nombreux avec un rendement suffisant, la plupart du jeune bétail pouvant servir au développement du cheptel.

Dans le second cas, au contraire, le renforcement du cheptel pose de sérieux problèmes. Le jeune bétail provenant de l'exploitation-même ne pourra guère servir à la reconstitution du cheptel. Les rendements sont, en effet, trop faibles et ne permettront pas une rentabilité suffisante des investissements projetés dans l'agrandissement des étables. La priorité devrait, dans ce cas, être accordée à l'amélioration du cheptel.

Une solution de rechange peut consister dans l'achat de meilleur bétail. Ces achats coûtent cependant cher et alourdissent encore le coût des investissements, sans parler des risques considérables que cette pratique peut entraîner pour l'exploitation. A ce sujet, aussi, il s'agit de procéder avec circonspection.

Utilisation en commun des machines agricoles

L'utilisation en commun des machines agricoles permet une meilleure distribution des charges d'investissement et de main-d'œuvre entre les différentes exploitations agricoles et contribue ainsi à une réduction importante des coûts de production.

Un certain nombre d'exploitations agricoles s'est déjà engagé dans cette voie. Leur nombre est, cependant, encore trop faible.

L'utilisation en commun des machines agricoles comprend toutes les formes d'« überbetrieblicher Nutzung » du matériel agricole. Ces formes peuvent être les suivantes :

- acquisition en commun de machines coûteuses et répartition des frais fixes sur un plus grand nombre d'unités de production. A ce sujet, il importe peu de savoir si cette acquisition se fait ou non dans le cadre d'association pour l'utilisation en commun de machines agricoles (A.M.A.);
- banques de machines. L'exploitant est propriétaire de sa machine, mais il loue sa machine et sa main-d'œuvre à d'autres exploitants, en échange de machines qu'il ne possède pas lui-même. Ainsi, une grande exploitation peut prêter sa moissonneuse-batteuse à de petites et de moyennes exploitations agricoles. Ces dernières, orientées vers la production animale, lui fournissent, en retour, la hacheuse-ensileuse et le tonneau à lisier. Le décompte se fait à la fin de l'année, sur la base de coefficients et de critères généralement pré-établis;
- le recours à l'entrepreneur de machines agricoles.

Le grand avantage de l'utilisation en commun des machines agricoles est que les exploitations peuvent renoncer à une mécanisation complète et coûteuse

de toutes les spéculations de la ferme. On arrive ainsi à une meilleure rentabilité du matériel employé, grâce au champ d'application élargi que trouve chaque machine. La meilleure utilisation du matériel permet aussi son remplacement accéléré, en fonction du développement du progrès technique. La main-d'œuvre, de son côté, s'en trouve mieux utilisée, sans qu'il en résulte de trop grandes restrictions à la liberté individuelle.

L'analyse des demandes introduites dans le cadre de la loi d'orientation agricole montre le peu d'usage qui est fait au Luxembourg de la possibilité d'utilisation en commun des machines agricoles. Les moissonneuses-batteuses, les presses-ramasseuses et hacheuses-ensileuses sont trois machines qui se prêtent assez bien à l'utilisation en commun. Toutefois, le nombre de demandes introduites pour l'acquisition de ces machines, soit par une association d'utilisation de machines agricoles (A.M.A.), soit par plusieurs particuliers agissant ensemble, ne représente que 14% de l'ensemble des demandes présentées.

Conclusions

Les conclusions à tirer se situent tant sur le plan de l'exploitation individuelle que sur celui de l'action des pouvoirs publics et des organisations professionnelles agricoles.

Les agriculteurs savent qu'ils doivent améliorer leur exploitation agricole. Ils ne ménagent pas leurs efforts. Malheureusement, ces efforts sont encore trop souvent orientés dans un sens économiquement non souhaitable.

Les investissements auxquels il est procédé ne sont pas toujours suffisamment sélectifs et ne visent pas à la spécialisation nécessaire. Les aspects techniques de l'investissement priment, trop souvent, sur les considérations économiques. La technique et l'économie devraient, cependant, se compléter.

Les agriculteurs semblent quelquefois être dépassés par le grand nombre de problèmes avec lesquels ils sont confrontés. Ils ne peuvent maîtriser à eux-seuls tous les problèmes que soulève le rythme accéléré de l'évolution technico-économique. Ils ont un grand besoin d'informations économiques et techniques auxquelles il faut s'efforcer de répondre.

Les pouvoirs publics et les organisations professionnelles devront s'entendre sur les actions à entreprendre.

Dans cet ordre d'idées, la question se pose si, à la lumière de l'expérience des deux dernières années, il n'y a pas lieu d'adapter les critères d'application de la loi d'orientation agricole dans le but d'arriver à une meilleure sélectivité des moyens d'action prévus par cette loi.

Il serait, d'autre part, à examiner si, dans la recherche d'un meilleur équilibre dans l'action de la loi d'orientation agricole, une préférence accrue ne serait pas à donner aux investissements dans les constructions et dans l'aménagement intérieur de la ferme. C'est en effet, à ces investissements que la priorité doit revenir dans les petites et moyennes exploitations, dans le cadre de la nécessité de créer des unités de production à une échelle économiquement suffisante.

La Viticulture luxembourgeoise en 1966

Les conditions atmosphériques de l'année viticole 1966 ont été excellentes. Le printemps 1966 a été doux et le bourgeonnement et la floraison se sont faits dans des conditions très favorables. La végétation s'est bien développée en été, grâce aux nombreuses pluies qui ont permis aux pieds de vigne de mobiliser les réserves du sol. L'automne a connu l'ensoleillement nécessaire au mûrissement des raisins. Ainsi tous les cépages ont pu arriver à un bon degré de maturité, condition première à l'obtention d'un vin de qualité.

Le vignoble en production a couvert une superficie de 1 167 ha dont 788 ha, soit 68%, appartenaient aux vignerons affiliés aux caves coopératives et 379 ha aux viticulteurs privés.

La production totale de vin a été, en 1966, de 129 540 hl, soit légèrement supérieure à la production moyenne des dix dernières années, qui se situe aux environs de 127 000 hl.

Dans la production totale les cépages courants Elbling et Rivaner étaient intéressés pour plus de

80%. Parmi les cépages nobles le Riesling venait en tête avec 10% suivi de l'Auxerrois avec 7%. Les cépages Pinot blanc, Pinot gris et Traminer ne représentaient que 3%. On peut regretter que ces cépages ne prennent pas une part plus importante dans l'ensemble de la production viticole. Il faut espérer qu'à l'avenir ces cépages puissent atteindre un pourcentage mieux équilibré dans la structure du vignoble luxembourgeois.

Le rendement moyen de tous les cépages a été de 111 hl/ha ce qui représente la moyenne du rendement des dix dernières années.

La qualité des différents moûts récoltés a été excellente. Tous les cépages ont présenté un indice de maturité dépassant de très loin la moyenne des dix dernières années.

L'année viticole 1966 peut donc être inscrite au rang de nos grands millésimes 1959 et 1964.

La production viticole en 1966

Composition du vignoble et production de vin

Source : Station viticole de l'Etat

Cépages	Superficie en production		Production de vin	
	(ha)	%	(hl)	%
Rivaner	504	43,2	45 830	35,4
Elbling	379	32,5	57 950	44,7
Riesling	132	11,3	13 100	10,1
Auxerrois	96	8,2	9 230	7,1
Ruländer	23	2,—	1 400	1,1
Pinot blanc	10	0,9	660	0,5
Sylvaner	6	0,5	460	0,4
Traminer et autres	17	1,4	910	0,7
Total :	1 167	100,—	129 540	100,—

Evolution de la production viticole

Source : Station viticole de l'Etat

Année	Superficie vignes en production	Production vins en hl
1957 (2)	1 110	45 000
1958	1 107	144 000
1959	1 120	140 000
1960	1 140	133 000
1961	1 144	113 000
1962	1 157	132 000
1963	1 160	157 000
1964	1 165	165 000
1965	1 165	113 300
1966	1 167	129 540

(2) gelée printanière

Production moyenne des 10 dernières années :
127.184 hl

Rendement moyen des dix dernières années :
111 hl/ha.

Importations

Les importations se sont élevées en 1966 à 43 782 hl. Par rapport à 1965, les importations ont diminué de 3 447 hl, soit de 7,3%. Cette diminution est due surtout à une régression des importations des vins de l'Espagne. En effet, les importations en provenance de ce pays ont diminué par rapport à 1965 de plus de 13 000 hl, en raison, notamment, de la hausse du prix de ces vins.

Quoique les importations en 1966 aient diminué par rapport à l'année précédente, il faut considérer le volume total de 43 782 hl comme relativement important par rapport aux importations enregistrées pendant la période de 1960 à 1964 qui n'étaient que de l'ordre de 36 000 hl.

Les grands bénéficiaires de la réduction des vins espagnols ont été la France et l'Algérie. La France est redevenue en 1966 le premier fournisseur du Luxembourg avec 19 890 hl, soit plus de 45% de la totalité des importations. Les importations en provenance d'Algérie ont subi une augmentation très sensible, en effet, de 878 hl en 1965 elles sont pas-

sées à 6197 hl en 1966. La raison en est le prix très peu élevé de ces vins.

Par rapport aux importations totales, les vins rouges, rosés et pelures se sont maintenus, comme en 1965, au taux de 66%, tandis que le volume des vins blancs importés a diminué de 4 465 hl soit de 8,2%.

Exportations

Les exportations totales ont diminué, en 1966, de 4 109 hl, soit de 6,7% par rapport à 1965. Cette diminution est générale et touche non seulement les vins exportés en fûts et en bouteilles, mais porte également sur les vins pétillants et les jus de raisins. Seule l'exportation des vins mousseux a augmenté. Elle a dépassé en 1966 pour la première fois le seuil de 600 000 bouteilles de 1/1.

La réduction la plus importante est notée pour les vins de qualité exportés en fûts, ces vins ont subi une diminution de 1 988 hl par rapport à 1965. Cette régression est due surtout à une diminution de plus de 30% des exportations de vins en fûts vers la Belgique.

Pour la Belgique on constate également une diminution des exportations des vins de qualité en bouteilles de 0,7 l. Cette réduction porte sur plus de 200 000 bouteilles, ce qui correspond à une diminution de 10% par rapport à 1965.

L'exportation des vins pétillants a subi également une réduction. Tandis que les exportations vers la Belgique ont subi une légère augmentation, les exportations de vins pétillants vers les Pays-Bas ont diminué de 13,2% par rapport à 1965.

Par rapport à 1965 les exportations des jus de raisins ont diminué de 783 hl. Cette régression peut être expliquée par le fait que le bilan des exportations de 1966 ne mentionne plus que les exportations des jus de raisins indigènes. Les jus de raisins importés de l'étranger et réexportés par la suite figurent à partir de 1966 dans le bilan des réexportations.

L'analyse du bilan final des exportations de 1966 montre avant tout une baisse sensible de notre exportation vers la Belgique. Par rapport à 1965, les exportations vers ce pays ont diminué de 6 230 hl

soit de 13,2%. Les exportations vers les Pays-Bas se sont maintenues plus ou moins au même niveau qu'en 1965.

Seules les exportations vers l'Allemagne ont subi une augmentation. Elle porte sur quelque 2 800 hl

et concerne avant tout des vins de base en fûts servant à la fabrication de vins mousseux.

La diminution globale des exportations de vin peut s'expliquer en partie du moins, par la qualité relativement médiocre du vin de la récolte 1965.

Exportations de vins en 1966

Source : Station viticole de l'Etat

Pays destination	Nombre de bouteilles										Litrage en hl
	en fûts	Vins			Pétillants		Mousseux		Jus de raisins		
	litres	litres	flûtes 0,7	fl. 0,35	0,7	0,35	¼	½	0,7	0,35	
Belgique	1 072 393	592 651	1 685 472	73 136	998 545	39 565	521 272	97 330	112 382	5 186	40 970
Pays-Bas	195 899	26 732	480 622	7 647	667 522	5 059	82 494	2 048	15 095	1 300	11 040
Allemagne	480 816	—	1 273	—	—	—	3 480	—	108	—	4 847
France	—	27	3 246	—	700	—	615	—	—	—	31,5
Divers pays	—	800	11 884	—	3 558	—	3 141	244	49	—	142,5
Totaux :	1 749 108	620 210	2 182 497	80 783	1 670 325	44 624	611 002	99 622	127 634	6 486	57 031

Evolution des exportations des vins luxembourgeois pendant les cinq dernières années

(en hl)

Source : Station viticole de l'Etat

Pays	Années					Moyennes des 5 dernières années	%
	1962	1963	1964	1965	1966		
Belgique	33 860	38 340	50 940	47 200	40 970	42 262	70,3
Pays-Bas	6 635	7 725	9 700	11 700	11 040	9 360	15,6
Allemagne	17 300	11 440	6 230	2 030	4 847	8 369	13,9
France	55	115	30	40	31,5	54	
Italie	4	30	—	—	61	19	0,2
Divers pays	96	40	40	170	81,5	85	
Totaux :	57 950	57 690	66 980	61 140	57 031	60 149	100,—

Bilan d'approvisionnement pour la campagne 1965/66

Stocks début campagne	:	+	166 765 hl
Production indigène 65	:	+	113 300 hl
Importations 1966	:	+	43 782 hl
Réexportations 1966	:	—	7 871 hl
Exportations 1966	:	—	57 031 hl
Stocks fin campagne	:	—	149 902 hl
Disponibilité totale pour la consommation	:		109 041 hl

Les stocks de début et de fin campagne ont été établis sur la base des stocks existant auprès des caves coopératives, des viticulteurs privés et du négoce aux dates du 31. 8. 1965 et du 31. 8. 1966.

La disponibilité totale par tête d'habitant en vins étrangers et indigènes s'élève pour la campagne 1965-66 à 33 litres, dont 19 litres de vins indigènes et 14 litres de vins étrangers. En 1965, la disponibilité totale était de 44 litres par tête d'habitant.

La disponibilité pour la consommation ne peut pas être considérée comme représentant la consommation effective pendant la campagne 1965-66. Pour

calculer cette consommation, il faudrait tenir compte des variations des stocks dans les caves des particuliers. Or, ces chiffres sont impossible à établir. Il faut en effet remarquer que par rapport à la campagne précédente la disponibilité en vins indigènes a diminué de 12 litres par tête d'habitant tandis que le vin importé a pu se maintenir au même niveau qu'en 1965. Cette régression est due au fait que les ventes aux particuliers ont été, en 1966, moins importantes qu'en année normale, cela en raison de la qualité médiocre de la récolte 1965.

Les vins importés prennent une part très importante dans la consommation nationale. La comparaison des disponibilités en vin par tête d'habitant en 1965 et en 1966 montre que la consommation de vins indigènes est largement tributaire de la qualité du vin. Cette comparaison montre aussi que le marché indigène est susceptible d'être développé sensiblement, pour autant que la viticulture luxembourgeoise s'applique à poursuivre une politique de qualité, et que par une vinification appropriée on arrive à la production de vins de qualité allant à la rencontre du goût des consommateurs.

La Marque Nationale du vin et le millésime 1965

L'année viticole 1965 n'était pas favorable à la qualité des moûts récoltés. En général cette qualité a été inférieure à la moyenne des dix dernières années.

A la lumière de ces faits la Commission de la Marque Nationale a été appelée à prendre une décision au sujet de l'admissibilité des vins du millésime 1965 aux mentions à caractère qualificatif, définies par l'arrêté ministériel du 15 décembre 1959, remplacé ultérieurement par celui du 27 mars 1961.

En se basant sur les statistiques établies par la Station viticole de l'Etat concernant la qualité des moûts des différents cépages durant les vingt dernières années et après avoir procédé à une étude comparative des vins des millésimes 1960 et 1965, la Commission décida de refuser à tous les vins du millésime 1965 l'octroi d'une mention à caractère qualificatif. Par une décision de la Commission de la Marque Nationale les vins du millésime 1960 avaient été exclus également du bénéfice d'une mention à caractère qualificatif. Par cette décision, la Commission est restée conforme aux intentions des créateurs de la Marque Nationale de n'accorder le bénéfice de mentions à caractère qualificatif qu'aux vins d'une qualité exceptionnelle.

Les vins du millésime 1965 acceptés par la Commission de dégustation de la Marque Nationale et répondant à des critères de qualité minima ont donc profité uniquement du label « Marque Nationale » sans autre distinction qualitative.

Au total la Commission de la Marque Nationale a dégusté 626 vins différents. Les nombres de vins individuels présentés par cépage ont été les suivants :

Rivaner	: 230	Pinot gris	: 39
Riesling	: 185	Pinot blanc	: 32
Auxerrois	: 109	Traminer	: 31

Le volume total des vins présentés à la Marque Nationale s'élevait à 53 727 hl, ce qui représente 75% de la production totale admissible, l'Elbling excepté. Rappelons qu'en 1964 le pourcentage de présentation était de 79%. De l'ensemble des vins présentés 57% ont été admis au bénéfice de la Marque Nationale, soit 30 559 hl. Par rapport à 1964, année d'une récolte abondante et de qualité excellente, le volume des vins admis a subi une diminution de 50%.

Le nombre des collerettes délivrées par la Marque Nationale était de 1 772 860 pièces.

Problèmes économiques de la viticulture luxembourgeoise

Depuis plusieurs années déjà, la production viticole a été satisfaisante, tant du point de vue des rendements que de celui de la qualité des vins. Depuis 1965, les prix ont évolué favorablement. Grâce à l'existence de capacités de stockage suffisantes auprès des Caves Coopératives, l'écoulement des vins a pu être adapté aux possibilités de débouchés, ce qui a permis de stabiliser le marché.

L'amélioration des prix à la production, notamment pour les vins de qualité, et la stabilisation des marchés ont eu une influence heureuse sur la situation économique des viticulteurs.

La production viticole luxembourgeoise a atteint en moyenne, les dernières années, 127 000 hl de vin par an. De cette production totale, 50 à 60% ont été écoulés sur le marché intérieur, le reste ayant été exporté.

La consommation intérieure n'absorbe qu'une partie de la récolte. L'expérience des derniers temps montre, cependant, que le marché intérieur luxembourgeois est susceptible d'être développé, si l'on tient compte des fluctuations assez importantes de la consommation nationale d'une année à l'autre qui se sont produites en fonction de la qualité des vins produits. Il s'en dégage que les efforts d'amélioration de la qualité des vins, tant dans le vignoble qu'à la vinification, doivent être poursuivis sans relâche.

A ce sujet, il importe de noter que les efforts déployés par la viticulture en vue de l'amélioration de la qualité et, partant en vue de l'accroissement des débouchés intérieurs, sont bien souvent, handicapés par la pratique de prix trop élevés sur le plan du consommateur. S'il est normal que la recherche d'une meilleure qualité se traduit, pour le viticulteur, par une amélioration de son prix de vente, il est difficile à justifier que les légères hausses de prix constatées à la production se répercutent exagérément dans les prix demandés par certains revendeurs, notamment pour les vins de qualité. Ces pratiques ne sont nullement faites pour encourager la consommation des vins indigènes. Au contraire !

Le pourcentage assez important des vins devant être exportés montre l'importance capitale que représentent les marchés étrangers pour l'économie viticole luxembourgeoise. Ce fait souligne la nécessité, pour la viticulture, de faire tous les efforts indiqués pour améliorer les possibilités de vente à l'exportation, en vue de se créer une clientèle plus grande. La prospection bien comprise des marchés doit contribuer à élargir les débouchés existants.

Un résultat a déjà été obtenu dans cette direction par la production de vins au goût du consommateur étranger, par l'adoption de techniques de vinification permettant d'obtenir un vin plus doux. La décision récente concernant l'admission du « Rivaner » au bénéfice des mentions de la Marque Nationale du vin, constitue aussi un pas important dans l'orientation souhaitée, le Rivaner étant, de par sa faible acidité et son goût fruité, un vin fort prisé par les consommateurs étrangers.

Sur le plan de l'organisation des ventes certains progrès ont été réalisés au cours des dernières années. Une meilleure entente entre exportateurs permettra d'éviter que des rivalités commerciales s'exercent au détriment des viticulteurs luxembourgeois. La concentration des caves coopératives dans la coopérative de vente Vinsmoselle devra permettre de coordonner davantage encore ces efforts d'amélioration des ventes.

Dans le domaine de la propagande une meilleure coordination et une plus grande efficacité ont pu

être atteintes. La profession viticole, dans le cadre du Fonds de solidarité viticole, collabore activement aux actions de propagande et participe aux frais y relatifs.

La Marque Nationale des vins luxembourgeois a entamé, de son côté, une propagande discrète, mais efficace, afin de faire mieux connaître aux consommateurs son label de qualité et ses mentions qualificatives. Il est à noter que les efforts de propagande du Fonds de solidarité viticole et de la Marque Nationale portent tant sur les marchés étrangers que sur le marché national.

Dans le cadre des actions de propagande la participation de la viticulture luxembourgeoise aux grandes foires internationales permet de toucher une nombreuse clientèle intéressée, appartenant à toutes les classes de la population.

La loi du 23 avril 1965 a institué le Fonds de solidarité viticole dont l'objet est d'améliorer et d'orienter la production viticole, d'assainir le marché des vins et d'aider les viticulteurs sinistrés.

L'organe d'exécution du Fonds, qui réunit les forces vives de la profession viticole, prend une part active dans l'organisation de l'économie viticole. En 1966, le Fonds a pris des mesures de soutien au profit de la production viticole, sous la forme d'une allocation unique aux viticulteurs à titre de contribution aux dépenses anormales supportées par les viticulteurs au cours de plusieurs années de suite.

En 1966, le Fonds de solidarité viticole a entamé une étude concernant la conclusion d'un contrat global d'assurance contre la grêle. Il s'est occupé aussi du problème de la délimitation de l'aire viticole ainsi que de la classification du vignoble en fonction des conditions climatiques de production. En outre, il a établi, en collaboration avec le Département de la viticulture, des programmes d'actions pour la propagande intérieure et extérieure, tout en coordonnant ces actions avec celles de la Marque Nationale du vin luxembourgeois.

Sur le plan de la C.E.E. l'année 1966 n'a pas marqué de progrès dans l'élaboration d'une organisation commune des marchés viti-vinicoles. Les bases de cette organisation commune avaient été jetées en

janvier 1962, lorsque le Conseil C.E.E. avait adopté le règlement no 24. Ce règlement avait fixé au 31 décembre 1962 la date limite pour l'acceptation d'une réglementation concernant les vins de qualité. Toutefois, ce n'est qu'en 1964 que la Commission C.E.E. a été en mesure de présenter des propositions à ce sujet. Depuis lors, il n'y a eu guère de progrès dans la discussion de ce projet de règlement. Il s'est, en effet, avéré que la réglementation des vins de qualité est étroitement liée à celle des vins de consommation courante. Ce n'est qu'en juin 1967 que la Commission C.E.E. a pu présenter des propositions à ce sujet.

Cette proposition s'apparente par la nature des mécanismes d'organisation de marché qu'elle prévoit, à la plupart des organisations de marché qui existent déjà pour les différents produits agricoles. Elle contient cependant des dispositions qui tiennent compte du caractère particulier de la production viticole et de la nature même du produit, vu que le vin est un produit difficile à normaliser, tant par sa nature que par les conditions dans lesquelles il est obtenu.

La proposition d'organisation comprend essentiellement trois parties :

- la première se réfère au régime des prix et des mesures d'intervention internes;
- la seconde, au régime des échanges intracommunautaires et avec les pays tiers;
- la troisième, à des dispositions générales intracommunautaires.

D'après une décision intervenue au Conseil C.E.E., le règlement concernant l'organisation du marché des vins, devra entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} octobre 1969.

Les problèmes posés à la viticulture luxembourgeoise dans le cadre de la future réglementation C.E.E. sont importants. Pour notre pays il s'agira d'obtenir une forme d'organisation de marché qui tienne compte des caractéristiques particulières des vins blancs produits dans les régions septentrionales, notamment en ce qui concerne les méthodes de vinification et le degré alcoolique minimum naturel exigible. Ces problèmes concernent aussi bien les vins de qualité que les vins de consommation courante.

Réunion du Conseil des Ministres des Six à Bruxelles

Le Conseil des Communautés Européennes s'était réuni à Bruxelles les 18 et 19 décembre 1967 pour discuter de l'élargissement des Communautés. Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué publié à l'issue des travaux du Conseil :

1) Considérant les objectifs fixés dans le préambule au traité de Rome, et considérant les tâches qui incombent aux États membres en vertu de l'article 5, qui prévoit que ceux-ci s'abstiendront de toutes mesures susceptibles de mettre en péril la réalisation des buts du traité, le conseil des communautés euro-

péennes, réuni le 19 décembre à Bruxelles, constate qu'aucun État membre n'a soulevé d'objection de principe contre l'élargissement des communautés. En faisant cette constatation le conseil part de l'idée que les nouveaux États membres acceptent pleinement les traités et les décisions adoptées par la Communauté. Un État membre a cependant exprimé l'avis que cet élargissement modifierait de manière profonde la nature et les modes de gestion de la Communauté;

2) Tous les États membres sont d'avis que le rétablissement de la situation économique et monétaire de la Grande-Bretagne présente une importance essentielle pour son adhésion. Plusieurs États membres, tout en se prononçant pour l'objectif de l'équilibre économique de la Grande-Bretagne, ne pensent cependant pas que l'économie britannique devra être totalement assainie au moment de l'adhésion de la Grande-Bretagne;

3) Tous les États membres ont reconnu qu'en particulier depuis le 18 novembre 1967, la Grande-Bretagne a mis en route des mesures destinées à consolider sa situation sur les plans économique, financier et monétaire. Tous les États membres ont constaté que le processus d'assainissement de l'économie britannique demandera du temps;

4) La commission a exprimé l'avis qu'il conviendrait d'ouvrir des négociations dans les formes les plus appropriées avec les États, ayant présenté des demandes d'adhésion pour approfondir, comme il est nécessaire, les problèmes mis en relief dans son avis au conseil en date du 29 septembre 1967, et rechercher si des solutions peuvent permettre de satisfaire aux conditions qui doivent assurer la cohésion et le dynamisme indispensables dans une communauté élargie;

5) Cinq États membres se sont ralliés au point de vue de la commission. Ils estiment qu'il est nécessaire d'engager maintenant des négociations dans le but de l'adhésion de la Grande-Bretagne, du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège, afin que des négociations puissent être entamées parallèlement au processus d'assainissement de la Grande-Bretagne. Un État membre estime que le processus d'assainissement de l'économie britannique doit être mené à terme pour que la demande de la Grande-Bretagne puisse être reconsidérée;

6) De ce fait, il n'y a pas eu, au stade actuel, d'accord au sein du conseil, sur la poursuite de la procédure. Le président du conseil est chargé d'en informer les pays intéressés;

7) Les demandes d'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège, ainsi que la lettre du gouvernement suédois, restent à l'ordre du jour du conseil.

L'issue de la réunion de Bruxelles avait provoqué de fortes réactions dans les diverses capitales européennes et fut vivement commentée dans la presse d'opinion.

Le Foreign Office a publié le communiqué suivant dans la soirée du 19 décembre :

« Il est gravement regrettable que le gouvernement de la France n'ait pas pu accepter le point de vue unanime de ses partenaires, suivant lequel des négociations en vue de l'accession de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes devraient commencer immédiatement. Cela ne peut que retarder les progrès inévitables vers une Europe unie, comprenant la Grande-Bretagne, qui est dans l'intérêt de l'Europe tout entière.

Il n'est pas question de retirer la candidature britannique. Le gouvernement de Sa Majesté estime

qu'avec l'appui des cinq gouvernements et de l'écrasante majorité de l'opinion en Europe occidentale, l'unité européenne finira de toute manière par être réalisée. Le gouvernement de Sa Majesté consultera les autres gouvernements européens qui partagent les vues de la Grande-Bretagne sur l'avenir de l'Europe, au sujet des conséquences de la situation actuelle. »

La presse anglaise reprend tous ces thèmes ce mercredi matin, sous forme de dépêches de correspondants à Bruxelles et d'éditoriaux qui vont tous dans le même sens.

M. George Brown, Secrétaire au Foreign Office, devait déclarer le 20 décembre aux Communes :

« Ce qui vient de se passer à Bruxelles constitue un coup sévère pour les relations franco-britanniques, mais la Grande-Bretagne n'a pas pour autant l'intention d'adopter une attitude négative dans ses relations avec la France ». Il a ajouté que le gouvernement britannique maintenait sa candidature au Marché commun.

Le secrétaire au Foreign Office a indiqué que la Grande-Bretagne engagerait des consultations avec les cinq pays européens favorables à sa candidature, et qu'elle demeurerait en contact étroit avec ses partenaires de l'A.E.L.E. et avec l'Irlande.

En soulignant « la ferme résistance » des cinq partenaires de la France, M. George Brown a rendu hommage aux gouvernements de ces cinq pays et à la Commission économique européenne, individuellement et collectivement, pour leur action en faveur de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté.

« Nous continuons à penser que l'intérêt à long terme de la Grande-Bretagne et de l'Europe requiert notre entrée dans le Marché commun », a ajouté le secrétaire au Foreign Office.

« Nous regrettons, à encore dit M. Brown, que l'Europe ait été temporairement empêchée de réaliser l'unité à laquelle elle aspire. Mais c'est parce que le temps et la technologie jouent contre l'Europe que nous n'avons pas l'intention de renoncer à entrer dans le Marché commun.

« Nous pensons que l'attitude adoptée par le gouvernement français, a déclaré M. Brown, représente une vue erronée de l'avenir de notre continent européen. Nous pensons que cette attitude contient un nombre déplorable d'idées inexactes, sur l'aspect réel des différentes questions en cause. Mais je crois qu'il est important de souligner que ceci n'est pas une affaire d'intérêt strictement franco-britannique, mais une affaire d'intérêt européen. »

Le 20 décembre, la Commission des Communautés Européennes a publié également un communiqué dont nous reproduisons le texte ci-après :

La Commission regrette profondément le désaccord qui s'est produit au Conseil des ministres au sujet de la suite à donner aux demandes d'adhésion présentées par plusieurs pays européens, et notamment la Grande-Bretagne.

Quelles que soient les difficultés de fond devant lesquelles on se trouve, la Commission persiste à

penser qu'il est nécessaire d'entendre les pays intéressés et de négocier avec eux en vue d'examiner la possibilité de solutions acceptables pour tous.

La Commission, fidèle à l'esprit et aux termes de l'avis qu'elle avait remis au Conseil n'a ménagé aucun effort en vue de convaincre tous les États membres de chercher une solution de conciliation entre les thèses en présence.

Dans ces circonstances, elle fait appel à tous, afin que les conséquences de ces désaccords soient aussi limitées que possible. Plus que jamais, les efforts entrepris dans le domaine de l'intégration européenne devront être poursuivis avec ténacité, en même temps que doivent être recherchées les occasions de reprendre le mouvement d'élargissement des communautés, provisoirement interrompu. La Commission s'efforcera de contribuer à la réalisation de ces objectifs.

A l'issue du Conseil des Ministres français à Paris le 20 décembre, M. Gorse, Ministre de l'Information, a déclaré que le communiqué publié mardi soir à Bruxelles, résume bien les choses. « Les faits sont là, devait-il ajouter. Il n'y aura pas de négociations pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun tant que celle-ci n'aura pas amélioré sa propre situation. » Le général de Gaulle a souligné, quant à lui, que la France, par sa position, avait safeguardé les possibilités de développement du Marché commun et que le fait d'ouvrir des négociations aurait sans aucun doute amené l'arrêt du développement de la Communauté.

M. Gorse a ajouté que M. Couve de Murville avait déclaré à ses collègues que le climat de la discussion avait été plus détendu que ne le laissent entendre certaines informations de presse. Le général de Gaulle a rendu hommage à la manière dont le ministre des Affaires étrangères a mené la négociation « avec précision, sang-froid et fermeté ».

« Que se passera-t-il maintenant » ?, a dit M. Gorse. « Si des difficultés devaient intervenir dans le fonctionnement du Marché commun, elles ne seraient pas pires que celles qu'il aurait connues si des négociations avaient été engagées car ce fonctionnement aurait été paralysé dans l'attente des résultats de négociations difficiles. « La question reste ouverte, a dit encore le ministre de l'Information, et elle reste inscrite à l'ordre du jour du Marché commun. »

Le cabinet allemand a constaté le 20 décembre, au cours de sa session hebdomadaire, que la « CEE existe sans crise ».

Selon M. Gunther Diehl, porte-parole du gouvernement, le Conseil des ministres a exprimé sa ferme résolution de poursuivre ses efforts en vue de l'élargissement de la Communauté européenne. Tout en regrettant l'issue de la réunion de Bruxelles et se préoccupant des effets négatifs qu'elle pourrait avoir, le cabinet a exprimé l'espoir que les institutions du Marché commun pourront continuer à travailler sans crise. Le désaccord au sujet de l'ouverture des négociations avec Londres, a-t-il estimé, ne devrait pas aggraver l'imperfection actuelle des travaux des Six.

« Un but essentiel a été atteint, a affirmé le secré-

taire d'Etat à l'Information. Les demandes d'adhésion des quatre pays candidats à la C.E.E. restent à l'ordre du jour avec l'accord de tous. »

M. Diehl s'est félicité de la réaction de Londres au sujet du maintien de sa candidature. Il a précisé que l'Allemagne fédérale a fait partie, à Bruxelles, des pays qui « tout en se prononçant pour l'objectif de l'équilibre économique de la Grande-Bretagne, ne pensent cependant pas que l'économie de ce pays devra être totalement assainie au moment de son adhésion ».

En réponse à des questions, le porte-parole du gouvernement a estimé qu'il appartenait au gouvernement britannique de se pencher sur le problème des solutions intermédiaires à l'adhésion.

M. Diehl a repoussé, d'autre part, toute idée de mesure de représailles à l'égard de la France. « Le Marché commun, a-t-il dit, doit être maintenu en état de fonctionner. Son développement et sa consolidation ne peuvent dépendre de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. »

A Luxembourg, M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, rentrant de Bruxelles, s'était montré déçu, mais nullement découragé.

« Nous devons faire des efforts pour surmonter notre déception et aider les Anglais à surmonter leur amertume », a déclaré M. Grégoire devant les journalistes. Et il a ajouté : « Nous ne devons négliger aucun effort pour arriver à un rapprochement avec les pays demandeurs et établir éventuellement un plan pour ce faire. Nous devons poursuivre, à cet effet, les conversations bilatérales et fixer entre les Cinq une attitude commune dans toutes les grandes questions.

M. Grégoire est d'avis que lors de la réunion Benelux prévue pour le 24 janvier à Luxembourg et qui avait initialement pour unique objet la relance Benelux, on ne manquera pas de discuter le problème posé par l'attitude négative de la France.

Pour M. Grégoire une seule lueur d'espoir : le dossier de la demande reste à l'ordre du jour du Conseil de ministres.

Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a déclaré au cours d'une interview publiée par « Le Figaro » dans son édition du 29 décembre, que d'une manière générale il souhaitait que la Communauté ne souffrît pas trop dans son développement du fait de la position prise le 19 décembre à Bruxelles.

Il retenait surtout dans le communiqué de la réunion du Conseil des ministres que le dossier de l'adhésion de la Grande-Bretagne reste sur la table. Cela implique à son avis qu'on y reviendra, et que d'ores et déjà et de part et d'autre, il faut se préparer au prochain rendez-vous.

Cela comporte évidemment un certain nombre de décisions — économiques et financières — de la part du gouvernement britannique, de manière à faciliter ce « rendez-vous spatial », pour reprendre la formule employée, si je ne me trompe, par M. Giscard d'Estaing.

Il faut que nous fassions un effort pour bien cerner un certain nombre de questions, et même nous interroger pour voir si de notre côté nous ne devrions pas faire un effort supplémentaire d'intégration, qui faciliterait l'entrée de la Grande-Bretagne.

Pour conclure, Monsieur le Ministre d'Etat déclarait « qu'on ne peut pas dire que ça continuera comme si rien ne s'était passé le 19 décembre à Bruxelles. Ce ne serait pas réaliste. Mais il faut bien se dire aussi qu'il ne serait aujourd'hui dans l'intérêt d'aucun de nos pays de voir s'affaiblir la Communauté ».

Dans cette même interview, le Président du Gouvernement luxembourgeois, M. Pierre Werner, qui est en même temps Ministre du Trésor, a déclaré en outre :

« Il y a un point qui a été évoqué à mon avis en peu trop pudiquement par la Commission, c'est celui de la collaboration monétaire. On a été longtemps sceptique, à ce sujet, mais les choses ont un peu changé depuis que des réformes ont été opérées au système monétaire international, notamment par la création de droits spéciaux sur le Fonds monétaire. C'est par là, voyez-vous, que se manifeste une certaine solidarité.

Bien que pour le moment il ne se pose pas de problèmes monétaires entre les Six, il y aurait lieu néanmoins de pousser plus loin nos études et nos initiatives — avec prudence bien sûr puisque ce sont des problèmes extrêmement délicats. Ce qu'il faudrait, ce serait un effort d'étude et d'imagination de notre part, pour voir comment nous pourrions intégrer institutionnellement aux Six un pays à monnaie de réserve.

En début d'année, il faut formuler des vœux ... Il est évidemment bien difficile de dégager une politique commune en politique étrangère ou en matière de défense. Les perspectives entrouvertes à Rome à ce sujet sont pour le moment assez éloignées. Il n'en reste pas moins que la Communauté économique ne peut se développer et réussir que si certaines harmonisations des points de vue s'opèrent entre les six gouvernements.

Dans l'immédiat, il y a un certain nombre de dossiers sur notre table, et en particulier l'agricole.

Au 1^{er} juillet 1968, la circulation des biens et des prestations deviendra libre entre nos différents pays — voilà qui nous rapprochera davantage, et cela nous imposera de poursuivre notre coopération dans le domaine du commerce extérieur.

Pour en revenir à la question monétaire j'espère que les Six continueront à manifester leur solidarité au service de l'Europe, mais aussi du tiers monde et des pays en voie de développement.

J'espère surtout que la récession prendra fin, que les indices d'une amélioration conjoncturelle se confirmeront ...

Au Luxembourg tout tient à l'acier; or c'est une industrie où précisément des ajustements sont en cours, et ils affectent directement le Grand-Duché. Il reste d'énormes progrès à faire dans le Marché commun, il y a des perspectives organiques à suivre, aussi bien dans la C.E.C.A., que dans l'Euratom, en ce qui concerne la politique des transports. Il y a aussi le problème — plus délicat celui-là — de l'harmonisation fiscale.»

La session du Conseil de l'OTAN à Bruxelles

Le 14 décembre 1967, le communiqué suivant a été publié à l'issue de la session du Conseil de l'OTAN à Bruxelles :

1) La première session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord tenue au nouveau siège de Bruxelles s'est terminée le 14 décembre 1967.

2) Les ministres ont approuvé le rapport sur les futures tâches de l'Alliance qui a été rédigé à la suite des décisions prises par eux le 16 décembre 1966, sur l'initiative du ministre des Affaires étrangères de Belgique. Ce rapport se trouve ci-joint en annexe.

3) Le Conseil a étudié l'évolution de la situation internationale depuis sa réunion précédente. Les ministres ont également passé en revue l'action menée par leurs gouvernements pour améliorer les relations Est-Ouest, et ont pris note des nombreux contacts bilatéraux établis au cours des récents mois. Ils ont exprimé l'espoir que ces efforts pourraient conduire à des progrès vers le règlement des problèmes européens en suspens. Les ministres ont aussi examiné les questions de politique à long terme, en particulier

celles traitées dans le rapport sur les futures tâches de l'Alliance.

4) Le Conseil a discuté les propositions présentées au cours de la dernière réunion de l'« Assemblée des parlementaires de l'Atlantique Nord » concernant le resserrement de sa coopération avec le Conseil. Le secrétaire général a été autorisé à étudier les moyens d'y parvenir et à soumettre des suggestions au Conseil.

5) Les ministres ont souligné qu'il importe d'encourager les progrès sur la voie du désarmement et du contrôle des armements, comme en ce qui concerne l'adoption de mesures concrètes destinées à empêcher la prolifération des armes nucléaires. Ils ont réaffirmé que, si les conditions le permettent, une réduction équilibrée des forces des deux parties en présence pourrait, à leur avis, constituer un pas important vers la sécurité en Europe.

6) Le Conseil a rappelé les vues exprimées dans la déclaration sur l'Allemagne, publiée le 16 décembre 1966. Les ministres ont souligné que le règle-

ment pacifique du problème allemand sur une base qui tiendrait compte du droit fondamental du peuple allemand à la réunification est un facteur essentiel d'un ordre pacifique, équitable et durable en Europe. En passant en revue l'état actuel de la question allemande, les ministres ont été informés par leur collègue allemand des efforts croissants déployés par son gouvernement pour améliorer les relations avec les pays européens de l'Est et pour promouvoir la détente Est-Ouest. Il a souligné que c'est dans cet esprit que son gouvernement s'efforce également de traiter les problèmes résultant de la division de l'Allemagne. Etant donné les difficultés qui empêchent encore d'aboutir à une solution prochaine, les ministres sont convenus que la seule possibilité réaliste de progrès était actuellement la méthode par étapes successives préconisée et appliquée par le gouvernement fédéral. En ce qui concerne Berlin, les ministres ont confirmé leur déclaration du 16 décembre 1958.

7) Les ministres ont pris note du rapport du secrétaire général sur sa « Mission de surveillance » et l'ont invité à poursuivre ses activités dans ce domaine. Ils ont constaté le rôle important joué par le secrétaire général dans l'apaisement de la récente crise de Chypre et dans les relations gréco-turques. Ils se sont déclarés satisfaits de l'accord conclu entre la Turquie et la Grèce sur les mesures en cours pour résoudre la crise, en bénéficiant, selon les besoins, de l'action des Nations Unies. Ils ont réitéré leur conviction que dans l'esprit de solidarité de l'Alliance, la Turquie et la Grèce devraient poursuivre leurs efforts pour aboutir à une solution pacifique et rapide du problème de Chypre.

8) Les ministres ont examiné le rapport sur la coopération technologique établi en application de la résolution adoptée le 14 juin 1967 sur l'initiative du ministre des Affaires étrangères de l'Italie. Ils ont invité le Conseil permanent à poursuivre, avec le concours des organismes compétents de l'Alliance, ses études sur le rôle de l'Alliance dans le domaine de la technologie, y compris les possibilités d'appliquer la technologie de défense aux besoins civils. Le but recherché est d'encourager la coopération entre les pays membres et de contribuer à réduire l'écart technologique qui pourrait exister entre ces pays. Les ministres ont également invité le Conseil permanent à mettre au point les moyens les plus efficaces et les plus économiques de coordonner les diverses activités de l'O.T.A.N. en matière de technologie de la défense.

9) Les ministres ont examiné et approuvé un rapport sur les plans d'urgence dans le domaine civil. Soulignant l'importance vitale de ces plans, ils ont pris note des progrès accomplis et des tâches qui restent à réaliser.

10) Les ministres se sont réunis en Comité des plans de défense le 12 décembre 1967 pour passer en revue les travaux accomplis depuis leur réunion précédente du 9 mai 1967 et pour donner des instructions pour les travaux futurs.

11) Ils ont unanimement reconnu que l'une des conditions indispensables à l'amélioration des rap-

ports Est-Ouest et à la réalisation d'un règlement pacifique en Europe doit être le maintien par l'O.T.A.N. d'un potentiel militaire suffisant pour dissuader l'agression. Ils ont noté à ce sujet que l'Union soviétique continue à consacrer des ressources de plus en plus importantes à son puissant appareil militaire et que l'U.R.S.S. met au point des types de forces qui lui permettraient de manifester une présence militaire dans d'autres parties du monde. Ils ont également constaté que depuis un an les forces de l'U.R.S.S. présentes en Méditerranée marquent un accroissement notable.

12) Les ministres ont rappelé qu'à leur réunion précédente ils avaient donné aux autorités militaires de l'O.T.A.N. des directives politiques, stratégiques et économiques pour l'élaboration d'un concept stratégique et d'un plan de forces quinquennal, pour la période se terminant à la fin de 1972, répondant l'un et l'autre aux exigences de l'actualité. Ils ont adopté le concept stratégique révisé que le Comité militaire leur a soumis, comme suite au premier réexamen complet de la stratégie de l'O.T.A.N. auquel il a été procédé depuis 1965. Ce concept, qui adapte la stratégie de l'O.T.A.N. à l'évolution politique, militaire et technologique, prévoit une gamme souple et équilibrée de ripostes, classiques et nucléaires, graduées selon les niveaux d'agression ou de menaces d'agression. Ces ripostes, subordonnées à la décision des autorités politiques compétentes sont conçues, en premier lieu, pour dissuader l'agression et préserver ainsi la paix, mais en outre, si malheureusement une agression se produisait, pour maintenir la sécurité et l'intégrité de la zone du traité de l'Atlantique Nord dans le cadre du concept de la défense vers l'avant.

13) Les ministres ont également noté les engagements de forces pris par les pays membres pour l'année 1968 et ont, pour la première fois, adopté un plan de forces quinquennal O.T.A.N. pour la période 1968-1972. Ils ont donné des instructions pour l'établissement, en 1968, d'un plan de forces pour la période 1969-1973, conformément à la procédure de mise au point périodique de plans quinquennaux adoptée en décembre 1966.

14) Les ministres ont consacré une attention particulière à la sécurité des flancs du commandement allié en Europe.

15) Ils ont décidé de transformer l'escadron naval d'entraînement « Matchmaker » en une force navale permanente de l'Atlantique composée de navires de type destroyer. Cette force, constamment opérationnelle, permettra de renforcer la coopération qui existe déjà entre les forces navales des pays membres.

16) La France n'a pas pris part aux discussions mentionnées aux paragraphes 10 à 15 et ne s'est pas associée aux décisions correspondantes.

17) La prochaine session ministérielle normale se tiendra à Reykjavic au printemps de 1968.

*

Futures tâches de l'Alliance

RAPPORT DU CONSEIL

1) Il y a un an, à l'initiative du ministre des Affaires étrangères de Belgique, les gouvernements des quinze nations de l'Alliance ont décidé d'entreprendre « l'étude des futures tâches de l'Alliance et des mesures à prendre pour y faire face, afin de renforcer l'Alliance en tant qu'élément de paix durable ». Le présent rapport expose la teneur générale et les grands principes qui se dégagent de cet examen des futures tâches de l'Alliance.

2) Des études ont été effectuées par MM. Schütz, Watson, Spaak, Kohler et Patijn. Le Conseil tient à remercier ici ces éminentes personnalités pour les efforts qu'elles ont déployés et pour le travail d'analyse auquel elles se sont livrées.

3) Cet exercice a montré que l'Alliance est une organisation dynamique et vigoureuse qui s'adapte constamment aux conditions changeantes. Il a également montré que ses futures tâches peuvent être menées à bien dans le cadre des dispositions du traité en se fondant sur les méthodes et procédures dont de longues années d'expérience ont consacré la valeur.

4) Depuis la signature du traité de l'Atlantique Nord en 1949, la situation internationale a changé de façon notable et les tâches politiques de l'Alliance ont pris une dimension nouvelle. L'Alliance a notamment joué un rôle majeur dans l'arrêt de l'expansion communiste en Europe; l'Union soviétique est devenue l'une des deux superpuissances mondiales, mais le monde communiste n'est plus monolithique; la doctrine soviétique de la « coexistence pacifique » a modifié la nature de l'affrontement avec l'Ouest, mais non les problèmes fondamentaux. Bien que la disparité entre la puissance des Etats-Unis et celle des Etats européens subsiste, l'Europe s'est relevée et est en marche vers son unité. Le processus de décolonisation a transformé les relations de l'Europe avec le reste du monde; dans le même temps, des problèmes majeurs ont surgi dans les relations entre pays développés et en voie de développement.

5) L'Alliance Atlantique a deux fonctions essentielles. La première consiste à maintenir une puissance militaire et une solidarité politique suffisante pour décourager l'agression et les autres formes de pression et pour défendre le territoire des pays membres en cas d'agression. Dès ses débuts, l'Alliance s'est acquittée avec succès de cette tâche. Mais la possibilité d'une crise ne peut être exclue tant que les questions politiques cruciales en Europe et par-dessus tout la question allemande n'auront pas été réglées. D'autre part, la situation d'instabilité et d'incertitude n'a pas encore permis une réduction équilibrée des forces militaires. Dans ces conditions, les alliés maintiendront un potentiel militaire suffisant pour assurer l'équilibre des forces et créer ainsi un climat de stabilité, de sécurité et de confiance.

Dans ce climat, l'Alliance peut s'acquitter de sa seconde fonction, c'est-à-dire poursuivre ses efforts en vue de progresser vers l'établissement de relations

plus stables qui permettront de résoudre les problèmes politiques fondamentaux. La sécurité militaire et une politique de détente ne sont pas contradictoires mais complémentaires. La défense collective est un facteur de stabilité dans la politique mondiale. Elle est la condition nécessaire d'une politique efficace visant à un plus grand relâchement des tensions. Le chemin de la paix et de la stabilité en Europe consiste notamment à utiliser l'Alliance dans un esprit constructif dans l'intérêt de la détente. La participation de l'U.R.S.S. est des U.S.A. sera nécessaire pour le règlement des problèmes politiques en Europe.

6) Dès le début, l'Alliance Atlantique a été un groupement d'Etats animés des mêmes idéaux et ayant de nombreux intérêts communs, et dont la cohésion et la solidarité constituent un élément de stabilité au sein de la zone atlantique.

7) En tant qu'Etats souverains, les alliés ne sont pas tenus de subordonner leur politique à une décision collective. L'Alliance fournit un forum et un centre efficace pour les échanges d'informations et de vues; ainsi, chacun des alliés peut-il arrêter sa politique à la lumière d'une connaissance approfondie des problèmes et des objectifs de tous les autres. Pour y parvenir, il est essentiel d'approfondir et d'améliorer la pratique qui consiste à procéder en temps utile à des consultations franches. Chaque allié devrait jouer pleinement son rôle dans l'amélioration des relations avec l'Union soviétique et les pays de l'Europe de l'Est, en tenant compte du fait qu'il ne faut pas laisser la recherche de la détente aboutir à une rupture de l'Alliance. Il ne fait aucun doute que les chances de succès seront les plus grandes si les alliés continuent d'agir dans le même sens, en particulier pour les questions les touchant tous de très près; leurs actions n'en seront que plus efficaces.

8) Aucun ordre pacifique n'est possible en Europe sans un effort énergique de tous les intéressés. L'évolution de la politique de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est permet d'espérer que ces gouvernements en viendront peut-être enfin à reconnaître l'intérêt qu'ils auraient à coopérer à la préparation d'un règlement pacifique. Aucun règlement définitif et stable en Europe n'est cependant possible sans une solution de la question allemande, qui est au cœur des tensions actuelles en Europe. Tout règlement de ce genre devra faire disparaître les barrières artificielles entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest, barrières dont la division de l'Allemagne constitue la manifestation la plus évidente et la plus cruelle.

9) En conséquence, les alliés sont résolus à tendre leurs énergies dans ce sens grâce à des mesures réalistes propres à encourager la détente dans les relations Est-Ouest. Le relâchement des tensions n'est pas l'objectif final, mais fait partie d'un processus à long terme visant à améliorer les relations et à favoriser un règlement européen. Le but politique ultime de l'Alliance est de parvenir à un ordre pacifique juste et durable en Europe, accompagné des garanties de sécurité appropriées.

10) Actuellement, le développement des contacts entre les pays de l'Europe occidentale et de l'Europe

orientale s'effectue principalement sur une base bilatérale. Certaines questions, bien entendu, requièrent par leur nature même une solution multilatérale.

11) Le problème de la réunification de l'Allemagne et son rapport avec un règlement européen ont été normalement examinés au cours d'échanges de vues, la République fédérale d'Allemagne s'est jointe régulièrement aux trois puissances occidentales en vue de parvenir à une position commune. Les autres alliés continueront de voir leurs points de vue pris en considération au cours de discussions qui auront lieu en temps voulu entre les alliés sur la politique de l'Ouest à ce sujet, sans qu'il soit porté atteinte en aucune manière aux responsabilités spéciales en question.

12) Les alliés examineront et réviseront les mesures politiques propres à instaurer un ordre juste et stable en Europe, à mettre fin à la division de l'Allemagne et à favoriser la sécurité européenne. Cette tâche fera partie d'un processus de préparation active et constante en prévision du jour où les pays de l'Est et de l'Ouest pourront procéder bilatéralement ou multilatéralement à des discussions fructueuses sur ces questions complexes.

13) Les alliés étudient actuellement des mesures de désarmement et de contrôle pratique des armements, et notamment la possibilité de réduction des forces équilibrées. Ces études seront intensifiées. Ces efforts énergiques reflètent la volonté des alliés de travailler à une véritable détente avec l'Est.

14) Les alliés examineront avec une attention particulière les problèmes de défense des régions exposées, par exemple, le flanc sud-est. A cet égard, la situation actuelle en Méditerranée présente des problèmes particuliers, compte tenu du fait que la crise du Moyen-Orient relève de la compétence des Nations unies.

15) La zone du traité de l'Atlantique Nord ne peut être considérée isolément du reste du monde. Les crises et les conflits qui surgissent en dehors de cette zone peuvent compromettre sa sécurité, soit directement, soit en affectant l'équilibre global. Au sein des Nations unies et d'autres organisations internationales, les pays alliés contribuent individuellement au maintien de la paix et de la sécurité internationales et au règlement de problèmes internationaux importants. Conformément à l'usage établi, les alliés, ou ceux d'entre eux qui le désireront, continueront également à se consulter sur ces problèmes sans aucun engagement et dans la mesure des besoins.

16) Compte tenu de ces conclusions, les ministres ont donné pour instruction au Conseil permanent de prendre dans les années qui viennent les mesures de détail découlant de cette étude. Il s'acquittera de cette tâche soit en intensifiant les travaux déjà en cours, soit en faisant entreprendre des études hautement spécialisées par le recours le plus systématique à des experts et à des fonctionnaires des pays membres.

17) Les ministres ont constaté que l'étude faite par le groupe spécial confirme l'importance du rôle que l'Alliance est appelée à jouer dans les prochaines années en vue du développement de la détente et du renforcement de la paix. Etant donnée que d'importants problèmes n'ont pas encore été étudiés dans tous leurs aspects et que d'autres, non moins importants, issus des derniers développements politiques et stratégiques, doivent encore former l'objet d'examen, les ministres ont chargé les représentants permanents de mettre ces problèmes à l'étude sans délai, suivant les méthodes que le Conseil permanent jugera les plus opportunes, afin que des rapports ultérieurs soient fournis au Conseil en session ministérielle.

La Production de l'Industrie Sidérurgique et de l'Industrie Minière Luxembourgeoise en 1967

A. — L'Industrie sidérurgique en 1967

Mois	Fonte	Acier	Nombre de hauts Fourneaux	Effectif Ouvriers
Janvier	332 705	370 593	26	22 019
Février	315 090	359 758	23	21 966
Mars	339 311	388 800	23	21 937
Avril	323 503	378 787	23	21 852
Mai	329 093	371 642	23	21 826
Juin	331 268	377 060	23	21 781
Juillet	337 543	376 474	22	21 702
Août	314 564	355 756	22	21 587
Septembre	336 383	382 001	23	21 627
Octobre	335 285	375 474	22	21 569
Novembre	333 913	376 235	23	21 529
Décembre	333 921	368 454	23	21 481
Total : . . . t	3 962 579	4 481 034		

B. — L'Industrie minière en 1967

Mois	Production	Exportations		Effectif Ouvriers
		Belgique	France	
Janvier	513 039	27 982	8 983	1 445
Février	526 024	28 167	5 899	1 441
Mars	534 654	29 660	4 213	1 435
Avril	718 494	43 736	6 865	1 417
Mai	586 622	36 135	—	1 408
Juin	480 447	20 639	—	1 366
Juillet	551 844	19 797	—	1 354
Août	485 834	10 610	—	1 343
Septembre	478 425	20 332	—	1 346
Octobre	484 413	18 550	—	1 343
Novembre	483 928	8 290	—	1 333
Décembre	460 185	13 067	—	1 323
Total : . . . t	6 303 909	276 965	25 960	

Nouvelles de la Cour

(mois de novembre)

Le 4 novembre 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Adam Rapacki, Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire de Pologne, en présence de Son Excellence Monsieur Jan Wasilewski, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

*

Le 8 novembre 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience le Président et les Membres du Bureau de la Chambre des Députés.

*

Le 9 novembre 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Leurs Excellences Monsieur P.J.S. de Jong, Premier Ministre, et Monsieur Joseph Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, en présence de Son Excellence le Jonkheer Bryan Edward Quarles van Ufford, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

*

Le 10 novembre 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Mon-

sieur Philippe Zutter, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Henning Hjorth-Nielsen, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Danemark.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Phairot Jayanama, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Thaïlande.

*

Le 29 novembre 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Robert Lecourt, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience le Général Comte J.A. von Kielmannsegg, Commandant en Chef des Forces Alliées Centre-Europe.

Nouvelles de la Cour

(mois de décembre)

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce que Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Louis de Bourbon de Parme est décédé à Mandelieu (Alpes-Maritimes) le 4 décembre 1967. La Cour grand-ducale a pris le deuil pour une durée de trois semaines.

*

Le 20 décembre 1967 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur André Muyumbu, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Burundi.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Milos Lalovic, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Fédérative de Yougoslavie.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur George Joseph Feldmann, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de novembre

Pendant le mois de novembre le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs séances de travail placées sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 3 novembre, le Conseil a définitivement arrêté le texte du projet de loi concernant l'électorat passif des fonctionnaires de l'Etat tel qu'il sera incessamment déposé à la Cham-

bre des Députés. Il a eu un échange de vues sur différentes modifications à apporter à la loi électorale. Le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal concernant certaines substances hallucinogènes. Enfin il a fixé la procédure et le calendrier du rapport du Gouvernement sur la situation économique, financière et sociale à soumettre annuellement au Conseil économique et social.

Au cours de la réunion du 10 novembre, le Conseil a délibéré sur le projet de loi portant réforme de l'enseignement secondaire et a décidé d'en saisir le Conseil d'Etat. En outre il a délibéré sur le projet de loi portant prorogation de la loi d'habilitation, sur un avant-projet de loi modifiant et complétant la loi du 17 juillet 1960 portant institution d'un statut de l'hôtellerie.

Au cours de la réunion du 17 novembre, le Conseil a discuté un certain nombre de décisions de principe qui doivent être prises en rapport avec des amendements au projet de budget de 1968. Dans ce contexte il a pris connaissance de l'avis du Conseil d'Etat et du rapport de la Commission des Finances et du Budget de la Chambre au sujet du budget rectifié de 1967. Il a arrêté la position du Gouvernement à l'égard des suggestions émanant de ces avis. Il a délibéré a) sur un projet de règlement grand-ducal portant mise en vigueur des articles 5, 6, 7, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 20 de la loi du 19 février 1931 concernant l'organisation de la Chambre des comptes et de la recette générale; b) sur un projet de loi portant création d'un service technique communal; c) sur un projet de loi portant nouvelle répartition des frais de police et d) sur un projet de loi portant assujettissement des services publics au paiement de l'impôt sur le total des salaires.

Au cours des séances des 24 et 28 novembre et 1^{er} décembre, le Conseil a examiné et mis au point une série d'amendements au projet de budget 1968. Dans le cadre de cette discussion, le Conseil a reconsidéré la structure et diverses modalités d'exécution du budget extraordinaire, notamment la politique routière et l'intervention financière extraordinaire en faveur des caisses d'assurance sociale. Il a procédé à un échange de vues sur les interventions financières du fonds national de solidarité. Il a encore arrêté les critères et règles d'application de la prise en compte des années de guerre dans les divers régimes de pension non contributifs. Le Conseil a approuvé les taux de cotisation pour les groupes d'employeurs visés à l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 19 décembre 1964 concernant la constitution des groupes d'employeurs et la fixation de l'assiette et des taux de cotisation en matière d'allocations familiales des salariés. Il a définitivement mis au point l'arrêté grand-ducal relatif aux pensions de cheminots. Le Conseil a délibéré sur une série d'acquisitions immobilières et enfin Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères a fait le point de la situation politique dans la Communauté Economique Européenne à la suite des entretiens que les Ministres luxembourgeois ont eut à La Haye avec leurs collègues belges et néerlandais.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de décembre

Pendant le mois de décembre le Conseil de Gouvernement a tenu deux séances de travail placées sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 8 décembre, le Conseil a définitivement mis au point le projet de loi ayant pour objet la réforme de l'assurance-pension invalidité et décès dans les régimes de pension contributifs et en a décidé le dépôt à la Chambre des Députés. Il a approuvé 1) le projet de lois portant réorganisation de la profession d'huissier; 2) le projet de règlement grand-ducal portant fixation de la taxe de rappel prévue à l'article 25 de la loi du 16 décembre 1963 ayant pour objet la coordination des régimes de pension pour l'assurance pension des ouvriers et l'assurance pension des employés privés; le projet de loi modifiant le chapitre VII de la loi du 7 juillet 1880 sur le régime des aliénés. En outre il a eu un échange de vues sur les problèmes touchant l'éducation et les possibilités d'emploi des enfants mentalement et cérébralement handicapés. Enfin le Conseil a délibéré sur certaines attributions du Service Information et Presse.

Au cours de la réunion du 22 décembre, le Conseil a fait le point de la situation politique résultant de la dernière session du Conseil des Ministres de la C.E.E. à Bruxelles et en a dégagé les principes qui guideront le Gouvernement luxembourgeois dans la poursuite de l'œuvre européenne et de son développement. Le Ministre de la Force Armée a fait rapport sur les opérations de détachement des cadres d'officiers et de sous-officiers destinés à être transférés à des administrations civiles. Comme prévu cette opération sera achevée le 31 décembre prochain. Le Conseil a réexaminé certaines fonctions de centralisation du Service Information et Presse. En complément du projet de loi relatif aux cas d'invalidité précoce pour les régimes contributifs approuvé lors d'un précédent Conseil, il a délibéré sur un projet de loi introduisant un régime analogue dans la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat. En outre il a eu un échange de vues sur l'agrandissement du Lycée de Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette. Enfin le Conseil a réglé un certain nombre de questions d'administration interne.

Nouvelles diverses

Réunion des Ministres des Finances de la C.E.E. à Paris

Les ministres des Finances et de l'Economie des six pays membres de la Communauté économique européenne ont tenu à Paris, le 19 novembre 1967, une réunion exceptionnelle.

Participaient à cette réunion : le D^r Emilio Colombo, ministre du Trésor (Italie), le professeur D^r H.J. Witteveen, vice-ministre président, ministre des Finances (Pays-Bas), M. Pierre Werner, président du gouvernement et ministre du Trésor (Luxembourg) le D^r Franz Joseph Strauss, ministre des Finances et le professeur D^r Karl Schiller, ministre de l'Economie de la république fédérale d'Allemagne, M. Robert Henrion, ministre des Finances (Belgique). La réunion, à laquelle participaient les gouverneurs des banques centrales, était présidée par M. Michel Debré, ministre de l'Economie et des Finances de la République française.

La Commission des communautés européennes était représentée par M. Raymond Barre, vice-président chargé des Affaires économiques et financières. En outre, ont pris part à la réunion le Jonkheer Emile Van Lennep, président du Comité monétaire de la C.E.E. et M. Rinaldo Ossola, président du Groupe des suppléants des Dix.

La réunion a été consacrée aux problèmes posés par les décisions prises la veille par le gouvernement britannique en vue de rétablir l'équilibre des paiements extérieurs du Royaume-Uni.

1. — Les ministres et gouverneurs ont eu un échange de vues sur les conséquences pour l'économie des pays de la Communauté et l'équilibre du système monétaire international, de la dévaluation de la livre sterling. Ils se sont aussi entretenus des mesures économiques et budgétaires dont l'annonce a été faite simultanément. Ils ont confirmé leur décision individuelle et collective de maintenir inchangée la parité actuelle de leurs monnaies nationales. Cette décision marque clairement leur volonté de contribuer de façon positive à la coopération monétaire internationale. Elle apporte aussi une démonstration nouvelle de la solidarité des six pays de la Communauté économique européenne.

2. — Les ministres et gouverneurs ont été unanimes à apprécier les courageuses décisions qui viennent d'être prises par le gouvernement britannique, au succès desquelles ils entendent coopérer.

Les ministres ont constaté que les décisions des autorités britanniques ne manqueront pas d'imposer une vigilance accrue dans la conduite de la politique économique des Etats de la Communauté économique européenne.

3. — Les ministres et gouverneurs se sont enfin concertés sur les modalités des concours que les six pays de la Communauté apporteront au Fonds monétaire pour permettre à cette institution de financer la demande de tirage présentée par le Royaume-Uni.

Les ministres ont confirmé que leur prochaine réunion officielle se tiendra comme convenu, les 14 et 15 décembre prochains à Paris.

*

Visite officielle à Luxembourg du Premier Ministre néerlandais.

Le Président du Conseil des Ministres néerlandais, M. Piet J.S. de Jong, et le Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, M. Joseph Luns, ont fait une visite officielle à Luxembourg le 9 novembre 1967.

Ils furent accueillis à leur descente d'avion à Luxembourg par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères.

Après un entretien avec le Président du Gouvernement, M. Pierre Werner, le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas furent reçus en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc, en présence de Son Excellence le Jonkheer Bryan Edward Quarles van Ufford, Ambassadeur des Pays-Bas à Luxembourg.

A l'issue d'un déjeuner offert en l'honneur des Ministres néerlandais par le Président du Gouvernement luxembourgeois, les entretiens néerlandoluxembourgeois se sont poursuivis au cours d'une réunion de travail au Ministère des Affaires Etrangères.

Avant de regagner les Pays-Bas à bord d'un avion militaire néerlandais, le Premier Ministre néerlandais et le Ministre des Affaires Etrangères ont donné une conférence de presse dans les salons du Ministère des Affaires Etrangères, à laquelle assistèrent de nombreux journalistes luxembourgeois et néerlandais.

*

Visite officielle à Luxembourg du Ministre des Affaires Etrangères de Pologne

Le 4 novembre 1967, M. Adam Rapacki, Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire de Pologne, a fait une visite officielle à Luxembourg.

Venant de Bruxelles à bord d'un avion militaire, le Ministre polonais, accompagné de l'Ambassadeur de Pologne à Luxembourg et de plusieurs hauts fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères polonaises, fut reçu à sa descente d'avion par M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères.

Une première entrevue eut lieu vers 10 heures entre les deux Ministres des Affaires Etrangères.

Vers 11 heures, S. Exc. Monsieur Adam Rapacki fut reçu en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc, en présence de S. Exc. Monsieur Jan Wasilewski, Ambassadeur de Pologne à Luxembourg.

Le Ministre des Affaires Etrangères de Pologne eut également un entretien avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

En fin de matinée, le Ministre Polonais déposa des fleurs devant le « Monument du Souvenir ».

A l'issue d'un déjeuner offert en l'honneur de M. Adam Rapacki par le Gouvernement luxembourgeois, les entretiens entre les deux Ministres des Affaires Etrangères furent repris au Ministère des Affaires Etrangères. M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et du Budget, prit également part à ces entretiens.

En fin d'après-midi, une conférence de presse réunissait de nombreux journalistes luxembourgeois et étrangers autour de M. Adam Rapacki, Ministre des Affaires Etrangères de Pologne et de M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg.

*

Nouvel Etablissement d'EUROCONTROL à Luxembourg

Une série d'importantes décisions pour l'avenir d'EUROCONTROL vient d'être prise par la Commission permanente des Ministres de l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne EUROCONTROL, réunie à Bruxelles le 7 décembre 1967, sous la présidence de M. Albert Bousser, Ministre des Transports du Grand-Duché de Luxembourg.

La Commission a notamment décidé de mettre sur pied un nouvel établissement communautaire qui s'ajoute au Centre Expérimental d'EUROCONTROL à Brétigny (France), inauguré au début de cette année, et au premier Centre international EUROCONTROL de Contrôle de la circulation aérienne à Maastricht (Pays-Pas), en voie de construction.

Il s'agit d'un Institut EUROCONTROL de la Navigation Aérienne, destiné à faire face à l'accroissement des besoins de formation spécialisée du personnel des services de la navigation aérienne, commandés par l'évolution technique rapide des moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité aérienne. Cet Institut, dont le siège a été fixé à Luxembourg, est ouvert non seulement au personnel des services implanté dans la région Eurocontrol, mais également dans d'autres pays européens et extra-européens. En outre, de sa tâche de spécialisation, de perfectionnement et de formation, normalisée selon des principes définis en commun, l'Institut comportera des moyens pour la formation éventuelle « ab initio » et un noyau de centre de documentation sur l'œuvre technique internationale dans le domaine de la sécurité de la navigation aérienne.

La construction de l'Institut, sur un terrain de plusieurs ha que le Grand-Duché va mettre gratuitement à la disposition d'EUROCONTROL, commencera en 1968. L'ouverture des premiers cours est prévue avant la fin de 1969.

Une autre décision importante prise par les Ministres sur la base des recommandations de l'Agence

est celle de la centralisation au Centre d'Eurocontrol à Maastricht de tous les services de contrôle de la navigation aérienne dans l'espace supérieur de l'ensemble de la région Benelux-R.F.A. Cette centralisation est devenue possible par l'évolution technique, notamment dans le domaine du déport électronique des données. Elle permet à l'Organisation de faire des économies de plusieurs centaines de millions de francs belges par rapport à la solution ancienne qui tendait à la création de deux Centres de contrôle pour cette région.

Enfin, la Commission des Ministres a mis à la disposition de son organe exécutif, l'Agence EUROCONTROL, d'importants crédits de paiement au titre des budgets pour 1968. En effet, environ 800 millions de francs belges vont permettre d'entreprendre en 1968 la réalisation du programme ainsi fixé.

*

Exercice Lion 67 à Luxembourg

A Luxembourg a eu lieu du 27 novembre au 2 décembre 1967 un exercice de cadre en salle dirigé par le Général Johann Adolf Graf von Kielmansegg, Commandant en chef des Forces Alliées de Centre-Europe de l'O.T.A.N. Cet exercice, nommé « Lion 67 », se déroula au Palais de la Foire Internationale de Luxembourg. A cet exercice ont participé des éléments d'Etat-Major de Belgique, des Pays-Bas, de la République Fédérale d'Allemagne, du Luxembourg, du Royaume-Uni, du Canada et des Etats-Unis, prélevés sur les Quartiers Généraux de la Région Centre-Europe, depuis celui de Commandant en chef jusqu'à ceux des Corps d'Armée et des Divisions. Environ 2 000 militaires de l'O.T.A.N. prirent part à cet exercice en salle.

Un premier exercice du même genre, connu sous le nom de « Lion Indigo », avait déjà eu lieu à Luxembourg du 29 novembre au 4 décembre 1965, dans le hall de la Foire Internationale au Limpertsberg. (cf. Buletin de Documentation N° 15 du 6 décembre 1965.)

Ajoutons ici que le 15 novembre 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a visité le Palais de la Foire Internationale où se déroulait l'exercice « Lion 67 », en compagnie du Général Johann Adolf Graf von Kielmansegg et de l'Air Chief Marshal Sir Augustus Walker, adjoint du Commandant en Chef.

Les Commandants des principaux Etats-Majors furent présentés à cette occasion à Son Altesse Royale le Grand-Duc, à savoir : le Général Sir John Hackett, de l'Armée de Terre Britannique, Commandant le Groupe d'Armées Nord, le Général James K. Polk, de l'Armée de Terre des Etats-Unis, Commandant le Groupe d'Armées Centre, l'Air Marshal Sir Dennis Spotswood, de la Royal Air Force, Commandant de la 2^e Force Aérienne Tactique Alliée, et l'Air Vice Marshal F.W. Ball, représentant le Général Maurice A. Preston, de l'Armée de l'Air des Etats-Unis, Commandant la 4^e Force Aérienne Tactique Alliée.

Son Altesse Royale le Grand-Duc, qui était accompagné du Lt. Colonel M. Meyer, Commandant l'Armée luxembourgeoise, a assisté à un exposé sur

l'exercice, présenté par le Général L.H. Lee, de l'Armée de Terre Britannique, et a ensuite visité les différents secteurs sous la conduite des Commandants des Partis Bleu et Orange

*

Session d'étude du groupe démocrate-chrétien du Parlement Européen à Luxembourg

Du 16 au 18 novembre 1967, le groupe démocrate-chrétien du Parlement européen a tenu à Luxembourg, une session d'étude au cours de laquelle sous la présidence du député luxembourgeois, M. Jean Bech, et du député allemand, M. Hans-August Lückner, ont été discutées les perspectives du développement des Communautés après la fusion des institutions. Sur la base des exposés du ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, M. Pierre Grégoire, et du membre de la Commission, M. Albert Coppé, le groupe a traité de manière approfondie des problèmes de la consolidation économique de la Communauté après la mise en place de l'union douanière au 1^{er} août 1968, de la fusion des traités et des questions politiques et institutionnelles qui en résultent, ainsi que de l'adhésion d'autres pays à la Communauté. Le groupe a réaffirmé que les négociations avec la Grande-Bretagne devaient être engagées le plus tôt possible et que l'ouverture de ces négociations ne devait pas être subordonnée à des conditions préalables injustifiées. Ce n'est que par des négociations directes avec les candidats que l'on pourra clarifier les questions litigieuses et trouver des solutions appropriées.

Au sujet de la fusion des traités, le groupe est d'avis que la Commission des Communautés européennes a pour tâche et obligation de prendre l'initiative en ce domaine et de soumettre les propositions nécessaires. Le groupe instaurera une propre commission d'étude afin d'élaborer un avis sur les différents aspects du nouveau traité, avis qui sera notamment transmis aux partis et aux membres des gouvernements démocrate-chrétiens. Dans ce texte ne seront pas seulement traités les actuels domaines de la politique communautaire (p. e. la politique commerciale, la politique de l'énergie et la politique sociale), mais également les questions de la recherche et de la technologie ainsi que les problèmes de la coopération politique en Europe.

Le groupe, qui a notamment été reçu par le Président du gouvernement luxembourgeois, M. Pierre Werner, et par le Président du Parti chrétien-social luxembourgeois, M. Jean Dupong, a également étudié, à la suite d'un exposé du député M. Jean Bech, les résultats des négociations dans le cadre du G.A.T.T. qui se sont déroulées à Genève (négociations Kennedy). Il s'est en particulier préoccupé des résultats peu satisfaisants obtenus dans le secteur agricole et des demandes protectionnistes récemment présentées au Congrès des U.S.A. Enfin, le groupe a traité de manière exhaustive de la situation sociale dans la Communauté et de la politique de la Commission et du Conseil de ministres en ce domaine. Le député allemand, M. Josef Müller, en tant que président de la commission des affaires sociales et de

la santé publique, avait présenté un rapport sur ce problème, rapport dans lequel il insistait sur la nécessité de prendre rapidement des initiatives et de réaliser des progrès dans le domaine de la politique sociale par trop négligé jusqu'ici.

*

Conseil d'Association entre le Royaume-Uni et la CECA

La 17^e réunion du Conseil d'Association entre le Gouvernement de Sa Majesté et la Commission des Communautés Européennes (en tant que successeur de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) s'est tenue le 15 décembre à Londres. Il s'agissait de la première réunion depuis la fusion des trois Exécutifs des Communautés Européennes en une Commission unique.

La Commission était représenté par Monsieur Edoardo Martino, Membre chargé des relations extérieures, Monsieur Colonna di Paliano, Membre chargé des questions industrielles et M. Wellenstein, Secrétaire Général chargé des affaires CECA.

M. Richard Marsh, Ministre de l'Energie, dirigeait la Délégation britannique et présidait la réunion. Le Royaume-Uni était encore représenté par Lord Brown, Ministre d'Etat au département du Commerce, Lord Robens, Président du National Coal Board et Lord Melchett, Président du British Steel Corporation.

Le Conseil a examiné et approuvé les rapports présentés par ses Comités permanents du Charbon, de l'Acier et des Relations extérieures sur leurs travaux depuis la dernière réunion du Conseil à Luxembourg en janvier dernier.

Ils étaient d'avis que le marché mondial de l'acier continuerait à être caractérisé par un surplus de capacité et une compétition intense dans un proche avenir. Des innovations techniques, des mesures de rationalisation et une augmentation des unités de production seraient nécessaires pour aider à surmonter les difficultés actuelles.

En examinant le rapport du Comité de l'Acier, le Conseil a également constaté les progrès réalisés depuis sa dernière réunion dans les entretiens entre hauts fonctionnaires sur la situation mondiale de l'acier en vue de trouver des solutions aux problèmes qui se posent. Ils sont tombés d'accord sur le fait que ces entretiens, vu leur importance, doivent être poursuivis avec un caractère d'urgence.

Le Conseil a reconnu que les récents développements dans le secteur charbonnier confirment à nouveau la similitude des problèmes économiques et sociaux dans la Communauté et dans le Royaume-Uni.

Les participants étaient d'avis que la tâche du Conseil et de ses comités, consistant à discuter et à comparer les politiques de la Communauté et du Royaume-Uni dans les secteurs du charbon et de l'acier, continuent à être d'une grande valeur.

Les deux parties ont réaffirmé l'importance qu'elles attachent à la continuité d'un lien contractuel entre le Royaume-Uni et la Communauté et qu'elles considèrent ce lien comme étant d'un intérêt mutuel.

Il a été convenu que la prochaine réunion du Conseil aurait lieu à Bruxelles dans le courant de l'année 1968, à une date qui sera déterminée plus tard d'un commun accord par la procédure habituelle.

*

Les budgets familiaux dans la Communauté

Le niveau de vie du salarié luxembourgeois — le plus haut dans la Communauté européenne — est deux fois et demi plus élevé que celui de l'agriculteur italien — le plus bas de l'Europe des Six : les dépenses de consommation du premier s'élèvent à 7 000 francs français par an, celles du second à 2 700 francs français seulement.

Ces dépenses de consommation — reflet du niveau de vie — tiennent compte des dépenses alimentaires, vestimentaires, d'habitation, d'ameublement, les soins médicaux, les transports, l'enseignement, les loisirs, etc. Une enquête effectuée par l'Office Statistique des Communautés européennes auprès de 42 000 ménages révèle que chez les salariés les dépenses de consommation annuelles varient de 68% entre le Luxembourg et l'Italie. Elles s'établissent ainsi pour les six pays : Luxembourg 7 000 F.F. par personne, Belgique 6 370 F.F., France 5 990 F.F., Allemagne 5 910 F.F., Pays-Bas 5 620 F.F. et Italie 4 180 F.F.

Les différences sont encore plus marquées dans l'agriculture. Les dépenses du paysan néerlandais sont supérieures de 82% à celles de son collègue italien. Par personne et par an, ces dépenses sont les suivantes : Pays-Bas, 4 990 F.F., Luxembourg, 4 480 F.F., Allemagne 4 240 F.F., Belgique 4 230 F.F., France 3 810 F.F. et l'Italie 2 770 F.F.

Consommation annuelle nette
par unité de consommation (1963-64)

Pays	Ménage de salariés	Ménage agricole
Luxembourg	168 (FB 70 100)	162 (44 800)
Belgique	152 (FB 63 700)	153 (42 300)
France	143 (FB 59 900)	138 (38 100)
Allemagne féd.	141 (FB 59 100)	153 (42 400)
Pays-Bas	134 (FB 56 200)	180 (49 900)
Italie	100 (FB 41 800)	100 (27 700)

Le document publié par l'Office de Statistiques des Communautés européennes permet également de juger du « confort » des ménages en Europe.

— Qu'il soit agriculteur ou salarié, le Français vient nettement en tête pour les voitures : chez les salariés le pourcentage des ménages qui disposent d'un véhicule sont les suivants : France (48), Luxembourg (41), Belgique (37), Allemagne (31), Pays-Bas (24), Italie (20). Chez les agriculteurs les chiffres ressortent à : Luxembourg (49), France (48), Pays-Bas (39), Belgique (39), Allemagne (37), et Italie (10).

— Sans contestation, le Néerlandais est un fervent du « petit écran ». 57% des ménages de salariés aux Pays-Bas ont la télé (35% des ménages d'agriculteurs).

Viennent ensuite l'Italie (55% des salariés et 14% des paysans), l'Allemagne (51% des salariés, 18% des paysans), la Belgique (48% des salariés, 26% des paysans), la France (37% des salariés, 13% des paysans), le Luxembourg (27% des salariés, 3% des paysans).

— Beaucoup de ménagères françaises et italiennes font encore la lessive elles-mêmes. Par contre, la plupart des ménages dans les pays du Benelux et en Allemagne ont une machine à laver (82% chez les salariés au Luxembourg, 83% chez les paysans aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg, 65% chez les salariés et 73% chez les paysans en Allemagne). En France 43% des ménages de salariés ont une machine à laver (29% des agriculteurs) et en Italie, 20% chez les salariés et 2% chez les agriculteurs.

— C'est en Allemagne (55% chez les paysans, 68% chez les salariés) et au Luxembourg (54% et 70% respectivement) que l'on trouve le plus de réfrigérateurs, aux Pays-Bas que l'on en trouve le moins (15% chez les paysans, 36% chez les salariés).

— Les écarts d'équipement téléphonique entre les Six sont spectaculaires. Le Luxembourg vient largement en tête (40% des ménages de salariés, 77% des ménages d'agriculteurs). En Italie, 29% des salariés possèdent un appareil, mais 2% seulement des paysans. En Belgique, respectivement les chiffres s'établissent à 19% et 28%, aux Pays-Bas à 27% et 46%. La France est bonne dernière (6% des salariés, 5% des paysans) précédée de peu par l'Allemagne (9% des salariés, 11% des paysans).

On peut en outre constater que 9% des ménages de salariés néerlandais emploient un « personnel domestique » contre 8% en Belgique, 5% en France, 4% au Luxembourg et en Allemagne, 1% en Italie. Par contre, 15% des paysans français ont du « personnel domestique ». Enfin, l'Office a établi des statistiques sur la possession par les ménages « d'un jardin familial ou de petit bétail ». Chez les salariés, en pourcentage les chiffres sont les suivants : Luxembourg 81%, Belgique 58%, France 47%, Allemagne 45%, Pays-Bas 21% et Italie 17%. Chez les agriculteurs on relève non sans surprise que 30% des paysans italiens n'ont ni jardin, ni petit bétail, ni porcs.

Les salariés européens dépensent leur argent de la façon suivante :

1) L'Allemand dépense 38,7% de son argent en nourriture, boissons et tabac, 10,6 en vêtements et chaussures, 15,3% en loyer et charges, 9,5% pour son ameublement et son équipement ménager, 8,2% pour ses transports, notamment.

2) Le Français vient en seconde position, après l'Italie pour sa nourriture, ses boissons et son tabac. Il y consacre 40,6% de son budget. Il dépense plus que les autres pour ses transports (12,1%), ses soins médicaux (4,7%).

3) La majeure partie du budget d'un Italien est consacrée à sa nourriture, ses boissons, son tabac (45,9%) et son logement (16,2%). Ses frais d'ameu-

blement, de transports, de soins médicaux sont les moins élevés d'Europe.

4) Le Néerlandais est celui qui des Six consacre le plus d'argent à l'enseignement, aux divertissements et aux loisirs (0,2%). Il vient en dernière position pour le budget « nourriture, boissons, tabac » (avec 32,8%), mais en première pour ce qui est de l'ameublement et de l'équipement ménager (10,7%).

5) Le Luxembourgeois consacre à ses vêtements 14,7% de son budget. Il vient également en tête pour les dépenses d'habitation (19%). Le salarié luxembourgeois a le budget familial le plus important de la Communauté.

6) Le Belge enfin équilibre bien ses dépenses : 34,9% vont à la nourriture, 12,5% aux vêtements, 18,8% à l'habitation, 9,7% aux transports, 9% à l'ameublement, notamment.

*

BENELUX

Le 21 novembre 1967, le Groupe de travail ministériel Benelux pour les Classes moyennes s'était réuni à Luxembourg sous la présidence de Monsieur J.-P. Buchler, Ministre des Classes moyennes. Etaient présents, pour la Belgique, le Comte A. d'Alcantara, Ministre des Classes moyennes et pour les Pays-Bas, Monsieur L.J.M. van Son, Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques.

Au cours de cette réunion les Ministres ont approuvé les consultations des délégations du Benelux au sujet des positions à défendre à l'égard des propositions faites par la C.E.E. en matière de libéralisation de l'établissement et de prestation de services.

Ensuite ils ont exprimé le vœu pressant d'envisager, dans le cadre de la Commission de la C.E.E., la création d'une section chargée des questions des classes moyennes. Ils estiment qu'un tel organisme est indispensable dans le cadre de l'intégration européenne, vu les répercussions de celle-ci sur les petites et moyennes entreprises.

Ils ont examiné à cette occasion la Recommandation du Comité de Ministres du 18 janvier 1967 concernant les titres admis en matière d'accès à la profession, qui doit faciliter la libre circulation des indépendants exerçant une profession réglementée dans un des trois pays dans le domaine des petites et moyennes entreprises.

En conclusion de cet échange de vues, les Ministres ont chargé la Commission spéciale pour les Classes moyennes de poursuivre leurs travaux de comparaison des diplômes afin de réaliser ainsi pour un plus grand nombre de professions la libre circulation effective dans les trois pays.

Les Ministres ont examiné en outre les politiques de crédit et d'établissement pour les classes moyennes dans les trois pays du Benelux, après avoir pris connaissance de rapports établis à ce sujet par la Commission spéciale pour les Classes moyennes.

D'autre part, les Ministres ont discuté d'un plan visant à organiser à tour de rôle dans un des pays

du Benelux des expositions communes d'artisanat d'art.

Ils ont enfin procédé à un échange d'informations au sujet de certains aspects particuliers de la politique des Classes moyennes dans leurs pays respectifs.

*

Visite du Conseil d'Etat italien

Au mois de décembre, une délégation du Conseil d'Etat italien, conduite par son président M. Bozzi, a été l'hôte durant deux jours du Conseil d'Etat luxembourgeois. Les entretiens italo-luxembourgeois qui se sont déroulés au siège du Conseil d'Etat à Luxembourg ont porté notamment sur l'organisation du Conseil d'Etat, la procédure d'élaboration des actes administratifs et le contrôle juridictionnel dans le cadre européen. Les mêmes problèmes seront étudiés au cours d'une réunion qui se tiendra au début de mars 1968 à Rome avec la participation des délégués représentant les Conseils d'Etat de l'Europe des « Six ». Un banquet offert par le Gouvernement luxembourgeois en l'honneur des membres du Conseil d'Etat italien clôtura la visite à Luxembourg.

*

L'ARBED en 1967

Au cours de la réunion annuelle d'information, qui s'est tenue le 15 décembre 1967 en présence des délégations du personnel et des cadres de l'ARBED, le président, M. Tony Neuman, et le directeur général faisant fonction, M. René Dondelinger, ont présenté un aperçu sur l'activité de la Société pendant les dix premiers mois de 1967.

M. Neuman a notamment déclaré que l'ARBED n'a pas attendu l'intensification de la récession qui règne actuellement sur le marché de l'acier pour réagir. Depuis des années, la Société procède à une restructuration systématique du groupe. Comme les grands complexes sidérurgiques doivent disposer à l'avenir des meilleurs atouts, l'ARBED a absorbé la Société HADIR pour former une seule unité de production dans le bassin minier luxembourgeois capable de produire 4 millions de tonnes d'acier par an. Par ailleurs, afin de profiter de certains avantages de location des usines maritimes, les dirigeants ont décidé de participer à la construction de SIDMAR.

Mais en plus de ces réalisations et acquisitions nouvelles, l'ARBED n'a nullement négligé la modernisation de ses usines traditionnelles. Depuis 1960, une somme de quelque 10 milliards de francs a été investie au Luxembourg et en Sarre. Pendant la même période, HADIR a réalisé des investissements de 4 milliards de francs.

Pour accomplir cette restructuration, un effort financier exceptionnel était nécessaire. A l'avenir, il s'agira de consolider cette position afin de récolter les gains de productivité potentiels que les investissements appréciables des dernières années auront nécessairement engendrés.

Analysant l'évolution de l'activité de la Société en 1967, M. Dondelinger a souligné la dégradation pro-

gressive de la situation commerciale en cours d'exercice. L'espoir exprimé en 1966 de voir remonter les prix et s'améliorer les rentrées de commandes ne s'est malheureusement pas réalisé. Au contraire, loin de montrer le moindre signe de reprise, les prix ont poursuivi leur effondrement. Une des causes principales de cette grave dépression est connue. Il s'agit, bien sûr, de la surabondance de l'offre sur le marché de l'acier. Et tant que subsistera cette surabondance, une solution aux problèmes actuels ne pourra être trouvée que dans l'adaptation de la production aux besoins réels.

Dans le domaine des coûts de production, les usines de l'ARBED ont réalisé des progrès évidents au cours des dix premiers mois de cette année. La Société a notamment pu enregistrer une baisse de prix de ses combustibles, grâce à l'instauration par les six pays du Marché Commun d'un mécanisme de péréquation pour les prix du charbon à coke communautaire. Mais ce qui est plus encourageant encore, quoique moins spectaculaire, c'est le fait qu'une surveillance très serrée des frais de fabrication a permis de réaliser des économies qui se répercutent favorablement sur le prix de revient. Monsieur Dondelinger tient à en féliciter tout le personnel. Il poursuit « Ce n'est qu'au prix de cet effort que nous réussirons à atténuer l'incidence de la baisse des prix de vente sur nos résultats. Grâce aux sommes investies, nos usines ont atteint actuellement un degré de modernisation qui leur permet de lutter à chances égales avec la concurrence étrangère. Nous devons maintenant mettre tout en œuvre pour sauvegarder notre position dans les années à venir. »

Pendant les dix premiers mois de 1967, la production d'acier aux usines luxembourgeoises du groupe ARBED s'est élevée à 3 323 345 tonnes, soit une augmentation insignifiante de 0,4% par rapport à 1966. Avec 708 027 tonnes, les divisions sarroises ont, par contre, enregistré un recul de leur production de 4,7%.

En ce qui concerne l'état des carnets de commandes, on note une diminution de 5,3% depuis le 1^{er} janvier au Luxembourg et de 31% en Sarre. Les expéditions de laminés des usines luxembourgeoises étaient destinées à raison de 66% (67% en 1966) aux pays de la CECA et de 34% (33%) aux pays tiers. En Sarre, la relation était de 74% (75%) à 26% (25%).

L'approvisionnement en minerai a été assuré au Luxembourg pour 54,6% par des minettes du pays, pour 45,2% par des minerais français et pour 0,2% par du minerai riche. La proportion des minettes en provenance des ciels ouverts a atteint 37,6%. Le minerai reçu à Burbach a comporté, en moyenne, 55,2% de minettes lorraines et 44,80% de minerai riche.

Le personnel occupé par l'ARBED au 31. 10. 1967 s'élève à 31 225 personnes contre 31 962 au 1. 1. 1967, soit une diminution de 2,3%.

Dans la conclusion, M. Dondelinger a exprimé la conviction que les difficultés actuelles, qui risquent malheureusement de se prolonger, finiront par être

vaincues, grâce également à l'assiduité au travail et à l'intelligence du personnel de la Société.

*

La situation de l'emploi au Grand-Duché

Dans le rapport annuel pour 1966 de l'Office National du Travail, présenté par la Commission administrative paritaire de l'Office, un chapitre est consacré à un aperçu sur la situation de l'emploi au Grand-Duché. Nous reproduisons ci-après ce passage du rapport annuel de l'Office National du Travail à titre d'information :

Pendant de longues années, nous avons joui d'une situation de l'emploi exceptionnellement favorable, excluant même toutes perspectives inquiétantes, et le marché du travail était continuellement caractérisé par une forte prédominance des besoins sur les disponibilités, par la rarefaction de la main-d'œuvre qualifiée et par un chômage pratiquement inexistant.

Si un problème se posait sur le plan de l'équilibre de l'emploi, c'était celui de trouver à l'étranger la main-d'œuvre dont l'économie avait besoin, et c'est ainsi que des milliers de travailleurs étrangers ont dû être recrutés année par année pour couvrir les déficits les plus prononcés.

Aussi, les statistiques afférentes nous apprennent-elles que les pénuries de main-d'œuvre variaient entre 0,7 et 1,0%, alors que les disponibilités de main-d'œuvre atteignaient à peine un taux de 0,1 à 0,2%, y compris même le chômage dû aux intempéries hivernales.

La croissance de la population salariée nationale ayant été pratiquement nulle, sauf peut-être en ce qui concerne le travail des femmes, l'augmentation de la main-d'œuvre salariée qui portait entre 1961 et 1966 sur 9 600 personnes, était due presque exclusivement à l'embauchage de travailleurs étrangers dont les entrées se chiffraient, au cours des années 1964, 1965 et 1966 à respectivement 11 488, 10 073 et 8 200 unités.

*

Depuis fin 1966, cette situation exceptionnelle a malheureusement subi des modifications assez profondes. L'année 1966 était caractérisée, en effet, par un ralentissement sensible de l'expansion économique, attribué à l'affaiblissement de la demande mondiale de produits sidérurgiques, récession qui n'a d'ailleurs pas épargné la petite et la moyenne industrie.

Cette détérioration de la conjoncture économique s'est nécessairement fait ressentir sur le marché de l'emploi, notamment par une diminution du nombre des offres d'emploi non satisfaites accompagnée par une augmentation du nombre des demandes d'emploi non satisfaites.

Tableaux synoptiques ayant trait à la situation de l'emploi

Besoins de main-d'œuvre :

Années 1964 à 1966	1964	1965	1966
Offres d'emploi non satisfaites, moyenne ... unités	800	686	505
Taux de couverture des besoins %	99,2	99,3	99,5
Pénuries effectives de main-d'œuvre %	0,8	0,7	0,5
Nouveaux effectifs de travailleurs étrangers ... unités	11 488	10 073	8 200

Disponibilités de main-d'œuvre et chômage :

Années 1964 à 1966	1964	1965	1966
Demandes d'emploi non satisfaites, moyenne unités	45	46	22
Niveau de l'emploi %	99,9	99,9	99,9
Disponibilités de main-d'œuvre %	0,1	0,1	0,1
Chômage indemnisé %	0,0	0,0	0,0

Main-d'œuvre salariée occupée dans le pays :

Années 1964 à 1966	1964	1965	1966
Personnel ouvrier de l'industrie sidérurgique et des mines de fer	24,2	24,2	24,0
Personnel ouvrier des autres branches d'activité	44,2	46,2	46,8
Employés, cadres et techniciens, toutes branches	18,6	19,5	20,5
Fonction publique, services publics, transports publics	14,4	14,6	15,0
Totaux :	101,4	104,5	106,3

Les données statistiques disponibles en la matière ne se prêtent guère à des interprétations numériques trop étroites. Toujours est-il que les fluctuations qui se sont produites entre 1965 et 1967 permettent de déceler une tendance assez nette.

Offres non satisfaites :

(hommes + femmes = total)

Mars 1965 :	528 h + 302 f =	830
Mars 1966 :	451 h + 237 f =	688
Mars 1967 :	197 h + 223 f =	420
Juin 1965 :	495 h + 555 f =	1 050
Juin 1966 :	327 h + 241 f =	568
Juin 1967 :	95 h + 232 f =	327

Demandes non satisfaites :

(hommes + femmes = total)

Mars 1965 :	3 h + 3 f =	6
Mars 1966 :	10 h + 2 f =	12
Mars 1967 :	123 h + 31 f =	154
Juin 1965 :	2 h + 1 f =	3
Juin 1966 :	2 h + 7 f =	9
Juin 1967 :	94 h + 18 f =	112

Certes, la situation n'est nullement alarmante, et le nombre des offres d'emploi non satisfaites dépasse toujours celui des demandes d'emploi introduites, le nombre des chômeurs indemnisés restant par ailleurs insignifiant.

Néanmoins on ne peut se cacher qu'au cours des derniers mois deux entreprises industrielles ont fermé leurs portes, que plus de cent travailleurs sont ou seront touchés par la cessation de l'exploitation de deux mines de fer, que deux ou trois entreprises de l'industrie moyenne ont prévu de réduire temporairement, voire définitivement, leur activité ou leur personnel, et que deux manufactures ont connu une période passagère de chômage partiel.

Un ralentissement très prononcé a été enregistré dans le secteur du bâtiment et de ses matières premières. Quant à l'industrie lourde, industrie-clé du pays, elle a dû renoncer à l'engagement de nouveaux effectifs, n'étant plus en mesure de maintenir un taux d'embauchage correspondant à celui des départs naturels.

Enfin, en ce qui concerne les entreprises industrielles nouvellement installées dans le pays, leur évolution est généralement favorable et intéressante, ce qui n'exclut toutefois pas la possibilité de difficultés qui pourraient surgir dans l'un ou l'autre des secteurs en cause, sur le plan de la main-d'œuvre.

*

Jusqu'ici il a été possible de répondre d'une façon satisfaisante à toutes les demandes d'emploi formulées; tous les travailleurs frappés par des mesures de reconversion ont pu être placés; tout danger de chômage a pu être écarté.

A noter toutefois, dans ce même ordre d'idées, qu'au cours des derniers douze mois les effectifs de main-d'œuvre salariée ont baissé de plus de 1 500 unités, suite aux mesures prises pour endiguer l'affluence exagérée de travailleurs venant de l'étranger.

Nouveaux effectifs de travailleurs étrangers :

Mars 1964 :	1 576 hommes + 176 femmes =	1 752
Mars 1965 :	1 175 hommes + 189 femmes =	1 364
Mars 1966 :	1 242 hommes + 237 femmes =	1 479
Mars 1967 :	303 hommes + 163 femmes =	466
Juin 1964 :	810 hommes + 162 femmes =	972
Juin 1965 :	521 hommes + 166 femmes =	687
Juin 1966 :	557 hommes + 187 femmes =	744
Juin 1967 :	232 hommes + 182 femmes =	414

Ainsi, l'évolution du marché de l'emploi n'est-elle plus aussi rassurante, et s'il paraît possible de parer à tout danger d'un chômage de quelque importance, il faut pourtant reconnaître que les possibilités de

placement, et surtout celles d'un placement rationnel et satisfaisant, vont en décroissant.

Evolution du nombre des placements effectués :

Mars 1964 :	2 687 hommes + 524 femmes =	3 211
Mars 1965 :	2 438 hommes + 455 femmes =	2 893
Mars 1966 :	2 302 hommes + 536 femmes =	2 838
Mars 1967 :	1 132 hommes + 410 femmes =	1 542
Juin 1964 :	1 910 hommes + 380 femmes =	2 290
Juin 1965 :	1 303 hommes + 376 femmes =	1 679
Juin 1966 :	1 681 hommes + 401 femmes =	2 082
Juin 1967 :	872 hommes + 386 femmes =	1 258

Nous nous trouvons dans la situation qui, depuis plus d'un an déjà, caractérise le marché du travail des régions européennes dont l'économie repose sur le charbon et l'acier.

*

En raison de la structure plutôt monolithique de l'économie luxembourgeoise par ailleurs fortement tributaire des marchés mondiaux, compte tenu encore de la faible étendue du territoire du Grand-Duché de Luxembourg et de la forte rotation d'un pourcentage élevé de la main-d'œuvre étrangère occupée, il est très difficile, sinon impossible, d'établir des prévisions de l'emploi valables à plus longue échéance.

Tout porte cependant à croire qu'au cours des mois à venir la situation de l'emploi continuera à se ressentir du ralentissement de l'expansion économique, et que certains problèmes continueront à se présenter sur le plan du maintien de l'équilibre de l'emploi, voire sur le plan du maintien du plein emploi absolu.

Il se dégage de ce qui précède qu'une fois de plus les services de l'emploi devront s'adapter à une situation nouvelle, à de nouvelles tâches.

Surveiller étroitement les fluctuations de l'emploi, déceler les points faibles de la situation du marché du travail, rechercher les postes de travail disponibles, prévenir et combattre le chômage, suivre une politique prudente en matière de recrutement de main-d'œuvre à l'étranger et freiner l'affluence exagérée de travailleurs étrangers tout en respectant les intérêts de l'économie nationale, voilà la nouvelle mission des services de l'emploi telle qu'elle semble répondre aux besoins actuels.

Cette mission importante, placée dans le contexte des engagements pris dans le cadre de nos obligations internationales, comporte des responsabilités accrues et implique la multiplication des contrats avec les employeurs, la consultation régulière des représentants d'employeurs et de travailleurs, la révision constante des procédures et lignes de conduite à suivre et, d'une façon générale, l'intensification de toutes les activités dans le domaine de la mise en contact de l'offre et de la demande d'emploi.

Elle présuppose enfin l'application stricte des dispositions légales ayant trait à la déclaration obligatoire de l'offre et de la demande d'emploi, sur la base d'une discipline librement consentie, et la collaboration étroite de tous les milieux publics et privés intéressés.

*

Le Budget de l'Etat pour l'exercice 1968

Le 21 décembre 1967, la Chambre des Députés a voté le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 1968 par 44 voix contre 7.

Rappelons que c'est pour la première fois dans l'histoire du parlement luxembourgeois que le budget de l'Etat a été voté avant le début du nouvel exercice.

Les débats budgétaires avaient débuté le 21 novembre et se sont poursuivis sans interruption à raison de trois séances par semaine, dont de nombreuses séances de nuit.

Les recettes totales du budget de l'Etat pour 1968 se chiffrent à 10,1 milliards de francs, les dépenses totales à 10,4 milliards de francs, soit un mali de 308 millions de francs.

*

L'Impôt sur le Revenu au Grand-Duché de Luxembourg

Le 16 novembre 1967, la Chambre des Députés a approuvé par 44 voix contre 12, le projet de loi concernant l'impôt sur le revenu.

En raison de l'importance de cette nouvelle loi concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des collectivités, nous reproduisons dans un prochain Bulletin le texte de la nouvelle loi du 4 décembre 1967.

*

La Navigation fluviale et aérienne à Luxembourg

Au cours des débats budgétaires à la Chambre des Députés, M. Albert Bousser, Ministre des Travaux Publics et des Transport, avait fait remettre aux députés un exposé détaillé sur les réalisations dans le domaine des travaux publics, des transports, des postes et des télécommunications.

Nous reproduisons ci-après un extrait de cet exposé consacré à la navigation fluviale, au port de Mertert et à l'aviation :

Alors que le total des tonnages éclusés dans les deux sens à Grevenmacher était de 4 250 000 t en 1966, le chiffre pour les 11 premiers mois de 1967, en augmentation notable, permet de prévoir pour l'année en cours un total dépassant largement quatre millions et demi. On sait que ces chiffres reflètent assez fidèlement le trafic mosellan de la Lorraine. Si on y ajoute le tonnage chargé ou déchargé entre Mertert et Coblenz à destination ou en provenance du Rhin ainsi que le trafic local allemand, la progression en 1967 apparaît comme de beaucoup supérieure. Cette divergence s'explique partiellement par la stagnation relative mais persistante de la sidérurgie lorraine, mais sans aucun doute aussi par un trafic nouveau, notamment celui du port de Mertert, en augmentation d'un demi-million de tonnes par rapport à 1966, et le trafic local allemand.

L'activité du port pendant l'année sous revue a été très satisfaisante et dépasse de loin les prévisions

les plus optimistes. Après les quelques mois de rodage de l'année 1966, elle n'a fait que progresser d'une manière constante pendant le 1^{er} semestre 1967. Le record des transbordements a été atteint en juin avec 92 785 t. Depuis lors une certaine stabilisation se manifeste, due en partie aux congés annuels de cette époque de l'année, mais également à la conjoncture qui reste toujours défavorable.

Les statistiques pour les 9 premiers mois de l'année démontrent que fin 1967 les transbordements approcheront le million de tonnes, ce qui doit être considéré comme un excellent résultat pour le début d'une exploitation alors que les installations de manutention sont encore forcément incomplètes.

Depuis le 1^{er} janvier, 1 201 bateaux sont entrés au port. 453 212 tonnes de produits y ont été chargés et 262 156 tonnes déchargées, soit au total 715 368 tonnes. Pour l'époque correspondante de l'année passée le tonnage n'avait atteint que 221 774 tonnes.

Parmi les principaux produits transitant par le port citons, pour le chargement : 1) produits laminés : 351 924 t, 2) laitier concassé et granulé : 61 277 t, 3) grenaille de dolomite : 35 466 t, 4) scories Thomas : 4 545 t; pour le déchargement : 1) produits pétroliers : 192 625 t, 2) minerais et résidus : 20 553 t, 3) fonte brute, ferraille : 19 546 t, 4) sable et gravier : 17 724 t, 5) divers : 11 708 t. Total pour le chargement et le déchargement : 715 368 tonnes.

Cette énumération fait ressortir l'absence de combustibles minéraux solides, spécialement de coke qui dans les prévisions de transbordements était intervenu pour environ 300 00 t/an. La cause en est à chercher dans une baisse importante des tarifs de la Bundesbahn depuis l'ouverture du port de Mersert. Pour concurrencer celui-ci et pour garder aux chemins de fer allemands l'important trafic de coke, une réduction de près de 40 fr/t a été consentie.

Les Chemins de Fer Belges d'un autre côté ont baissé leurs tarifs vers Anvers et également ceux des minerais d'Anvers à Luxembourg pour garder autant que possible ces transports. Là aussi nous enregistrons des diminutions importantes.

Ces nouvelles tarifications ont été préjudiciables à l'activité du port qui, autrement, aurait connu une expansion beaucoup plus rapide et importante.

En tout état de cause le port remplit le but pour lequel il a été réalisé, c'est-à-dire mettre à la disposition de notre économie un moyen de transport supplémentaire et à bon marché. Il importe en effet peu que le résultat soit obtenu par des transports passant effectivement par le port ou par une baisse de tarifs des organismes de transport étrangers.

Le transvasement des produits pétroliers a pris rapidement un développement plus important qu'espéré. De ce fait, la Tanklux S. A. a réalisé en 1967 l'équipement qu'elle avait compté faire en 2 ou 3 ans. La capacité totale de stockage est à l'heure actuelle de 9 000 t, soit 3 réservoirs de 2 000 t chacun pour les huiles extra lourdes et 3 réservoirs de 1 000 t chacun pour les fuels légers. Dans un proche avenir cette capacité sera portée à 13 000 t pour

les huiles lourdes. Deux stations de pompage de 550 m³/heure et 350 m³/h respectivement, y fonctionnent. Une chaudière produisant 2 000 m³ de vapeur par heure chauffe les huiles lourdes pour les rendre suffisamment fluides pour les opérations de déchargement et de chargement. Ces installations seront agrandies si le besoin s'en fait sentir.

AVIATION

La politique de liberté de l'air, seule susceptible de promouvoir efficacement les transports aériens et les échanges commerciaux et touristiques, a été rigoureusement poursuivie au Grand-Duché.

Grâce à notre politique, le trafic à notre aéroport a sensiblement augmenté comme en témoignent les statistiques suivantes :

Mouvements des avions de transport : 1958 : 3 603; 1961 : 4 724; 1964 : 6 527; 1965 : 8 796; 1966 : 10 392; 1967 (9 mois) : 8 695.

Trafic des passagers :

	Arrivées	Départs	Transit
1958	13 100	13 136	13 587
1961	28 157	27 791	15 301
1964	68 371	69 217	8 736
1965	103 881	104 154	6 154
1966	168 536	170 554	5 528
1967 (9 mois)	131 597	130 520	4 402

Des services réguliers sont exploités par Luxair, Sabena, British Eagle, Icelandic Airlines Loftleidir et Finnair.

Les vols à la demande et tours tout compris n'ont cessé d'augmenter à l'exception du trafic non régulier anglais qui a baissé à la suite des mesures d'austérité prises par le Gouvernement anglais.

Les lignes de Luxair sont exploitées par deux avions à turbo-propulsion du type Fokker Friendship à 44 places et un troisième avion du type Viscount à 65 places. Un troisième avion Fokker a été mis en service récemment.

Le déficit d'exploitation du réseau commercial normal est resté dans les limites raisonnables et justifiables du point de vue de l'économie générale du pays.

Depuis 1966 Luxair exploite en pool avec Sabena la ligne Luxembourg-Bruxelles. Elle est exploitée une fois par jour par Sabena et deux fois par Luxair. Cette ligne à intérêt européen est exploitée par Luxair sur la demande expresse du Gouvernement dans le but de relier par air les deux capitales européennes. La ligne accuse un déficit important qui sera de l'ordre de 12 millions pour l'année 1967 et cela pour la seule Luxair. En conséquence, Luxair et Sabena ont réduit de trois à deux liaisons la fréquence journalière de cette ligne.

Quant à l'aviation de sport et de tourisme, la politique d'aide indirecte et directe aux clubs d'aviation a été poursuivie.

Le trafic de passagers en 1967 a fait ressortir une nouvelle fois que l'aérogare actuelle reste trop petite, malgré les améliorations apportées ces dernières années au hall de départ et de transit, ainsi qu'aux

installations pour la manutention du fret qui est en constante augmentation.

La mise au point des plans d'une nouvelle aérogare est en cours.

Les travaux d'agrandissement du bâtiment logeant le service d'incendie sont en cours.

Le nouveau système d'atterrissage aux instruments (ILS) a été installé. Cet équipement permet l'atterrissage des avions à notre aéroport dans la plus grande sécurité possible, si les conditions atmosphériques sont défavorables.

Un bureau d'études est chargé d'élaborer un plan d'aménagement général de l'aéroport. L'étude portera en premier lieu sur le prolongement de la piste principale qui, avec sa longueur actuelle de 2830 m ne permet pas le décollage, à pleine charge, d'un Boeing 707 resp. d'un DC 8. Après la mise en service des avions supersoniques, prévue pour 1971, la plupart des compagnies desservant actuellement notre aéroport devront renoncer à le faire au moment où elles auront remplacé leur matériel actuel par des Boeing 707 ou des DC 8.

Le projet de budget extraordinaire de 1968 prévoit un crédit de 6 millions pour travaux préparatoires en vue du prolongement de la piste principale. Un premier crédit de 2 millions prévu à ces fins au budget de 1967 a été utilisé pour faire des essais concernant la force portante des aires de manœuvre. Dans le passé la force portante de nos pistes a été suffisante pour recevoir les avions conventionnels dont le poids total maximum n'excède guère 80 t. Il n'en est plus de même actuellement pour des avions modernes dont le poids total dépasse largement les 100 t, charge maxima actuellement autorisée à notre aéroport.

Ces essais ont été concluants. Le prolongement de la piste principale pourra se faire d'après les mêmes procédés appliqués lors des travaux de prolongement réalisés en 1954-55.

Lors de la réfection des surfaces des aires de manœuvres, il devra être procédé à divers endroits à un renforcement de celles-ci.

Au cours de sa réunion du 28. 2. 1964 la Commission Permanente d'Eurocontrol a décidé de construire à Maastricht-Beek un centre pour le contrôle de l'espace aérien supérieur dans la région Benelux-Allemagne du Nord et à Luxembourg un centre pour la région Benelux-Allemagne du Sud.

Eurocontrol a commencé l'étude de la création d'un Institut européen pour la formation du personnel de contrôle de la circulation aérienne.

Le Ministère des Transports examine actuellement si l'implantation de cette école au Luxembourg ne serait pas plus favorable pour le pays que le centre de contrôle. Il est évident qu'un seul de ces deux organismes pourra être établi à Luxembourg.

Charles-Léon Hammes †

Le 9 décembre 1967 est décédé, à l'âge de 69 ans, M. Charles-Léon Hammes, ancien Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Ce n'est que le 9 octobre dernier qu'il avait fait valoir ses droits à la retraite après avoir été pendant 15 ans, soit depuis la création de la Cour européenne de justice, membre de cette haute instance. (cf. Bulletin de Documentation N° 12 du 31 octobre 1967.)

Il était né le 21 mai 1898 à Falk et a fait ses études de droit à Munich, Lyon, Aix-en-Provence, Bruxelles et Londres, Docteur en droit en 1922, diplômé du stage judiciaire en 1925, il devint conseiller à la Cour supérieure de justice de Luxembourg en 1945, puis conseiller honoraire en 1955.

Premier substitut du procureur général près la Cour suprême du plébiscite en Sarre en 1934, membre du Conseil d'État en 1951, conseiller au comité du contentieux en 1951, M. Hammes fut professeur à l'université de Bruxelles où il était titulaire d'une chaire de droit public et privé luxembourgeois de même qu'il fut président de la commission nationale près la Conférence de droit international privé de La Haye. Chef de délégation près des 8^e et 9^e Conférences de droit international privé à La Haye en 1956 et 1960. Membre de la commission Benelux pour l'unification du droit. Juge à la Cour de justice de la CECA de décembre 1952 à octobre 1958. Président de Chambre pour les années judiciaires 1954 et 1955, 1959, 1960 et 1961. Juge à la Cour de justice des Communautés européennes depuis le 7 octobre 1958, et président de la Cour européenne de justice de 1964 à 1967.

*

M. René Blum †

Le 25 décembre 1967 est décédé dans sa demeure à Luxembourg-Bridel à l'âge de 78 ans, Monsieur René Blum, Ministre plénipotentiaire honoraire, ancien Président de la Chambre des Députés et ancien Ministre de la Justice, de l'Énergie, des Transports et de la Santé.

M. René Blum était né le 17 février 1889 à Esch-sur-Alzette. Il fut élu député en 1918 comme membre du parti socialiste. La Présidence de la Chambre des Députés lui fut confiée à l'âge de 36 ans. Il démissionna de ce poste en 1937. Le 5 novembre 1937, il entra dans le gouvernement Dupong-Bech pour prendre le portefeuille de la Justice. Jusqu'à son entrée au Gouvernement, il appartenait sans interruption au Conseil communal de la Ville de Luxembourg. En 1940 il prit la route de l'exil en France avec son épouse, où il résida jusqu'en 1942 à Montpellier pour rejoindre ensuite le gouvernement en Angleterre. En 1943 il fut envoyé en mission à Moscou comme chargé d'affaires du Grand-Duché. En 1945, il fut nommé Ministre plénipotentiaire auprès du Gouvernement de l'U.R.S.S. Il occupa cette fonction jusqu'en 1956, date à laquelle il prit sa retraite.

*

*

La cérémonie de la Toussaint à Luxembourg

Le jour de la Toussaint, les membres du Corps diplomatique, les membres du Gouvernement et le Collège échevinal de la Ville de Luxembourg se rendirent au cimetière Notre-Dame pour rendre hommage aux victimes des deux guerres mondiales. Cette cérémonie eut lieu en présence d'importantes délégations des diverses associations patriotiques avec leurs drapeaux.

Le Gouvernement y était représenté par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, par MM. les Ministres Pierre Grégoire, Albert Bousser, Antoine Wehenkel, Jean-Pierre Buchler et par Mme P. Frieden-Kinnen, Secrétaire d'Etat, l'Administration de la Ville de Luxembourg était représentée par le Bourgmestre, M. Paul Wilwertz, accompagné des échevins MM. Léon Bollendorf, G. Margue, G. Reuter, R. Van den Bulcke et F. Zurn.

Des fleurs furent d'abord déposées devant le mausolée du Soldat Inconnu de la guerre 1914-18 par S. Exc. Jacques-Emile Paris, Ambassadeur de France et doyen du Corps diplomatique, S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Paul Wilwertz, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Henri Schmit, au nom des volontaires luxembourgeois de 1914-18, et par MM. Edmond Gørgen et Max Brahms, au nom du « Souvenir Français ».

La Croix de Hinzert fut également fleurie par les mêmes personnalités.

Des fleurs furent ensuite déposées au cimetière militaire de Hamm par le Corps diplomatique, le Gouvernement et l'Administration communale de la Ville de Luxembourg.

En fin de matinée, les représentants de la Ville de Luxembourg déposèrent des fleurs au pied du monument érigé à Clausen à la mémoire des victimes de la première guerre mondiale, ainsi que devant le monument aux morts du cimetière de Bonnevoie et sur les tombes des aviateurs britanniques, canadiens et français au cimetière de Hollerich.

Le même jour, une délégation de l'Association des Anciens Combattants de la guerre 1939-45 et des Forces des Nations Unies déposa des fleurs devant le Monument du Souvenir qui avait également été fleuri par l'Administration communale de la Ville de Luxembourg.

*

Le 11 novembre à Luxembourg

Le 49^e anniversaire de l'Armistice de 1918 fut célébré à Luxembourg par l'Amicale des Volontaires Luxembourgeois de la Grande Guerre 1914-18 aux Armées de l'Entente.

A cette occasion un grand nombre d'associations et de mouvements de résistants de la dernière guerre s'étaient joints aux rescapés de la grande tourmente de 1914-18 pour honorer solennellement la mémoire des camarades tombés à l'ennemi.

Vers 11 heures, un cortège, précédé des drapeaux des différentes associations patriotiques, se dirigea de la Place de la Constitution à la cathédrale où une messe de requiem fut célébrée par l'aumônier Pierre Marzen, en présence de Mgr Alfred Mille.

On remarquait aux premiers rangs de la nombreuse assistance les membres du Corps diplomatique, M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, représentant le Gouvernement luxembourgeois, de nombreux représentants des Corps constitués, de l'Administration communale de la Ville de Luxembourg, les membres de différents mouvements de résistance, les délégués des « Amitiés françaises » et du « Souvenir Français ».

A l'issue du service religieux, le cortège se dirigea vers la Place de la Constitution où les honneurs furent rendus par un détachement de l'Armée avec drapeau et musique. Après l'exécution de la « Sonnerie aux Morts », le Président de l'Amicale des Volontaires Luxembourgeois de la Grande Guerre 1914-1918 aux Armées de l'Entente, M. Auguste Conselman, déposa des fleurs devant le Monument du Souvenir. Le monument fut également fleuri par les Comités de l'Union Nationale des Passeurs et Filiéristes, de l'Union Nationale des Anciens Combattants de l'Armée Belge, du « Souvenir Français » et des « Français au Grand-Duché de Luxembourg ».

L'émouvante cérémonie fut clôturée par l'exécution de l'hymne national, après qu'une minute de recueillement fut observée en souvenir de ceux qui ont donné leur vie dans le combat pour la liberté.

Après une courte allocution du Président M. Conselman, un banquet démocratique réunissait les anciens combattants et les invités d'honneur dans un restaurant du centre de la Ville de Luxembourg.

A l'issue du banquet, des télégrammes de dévouement furent adressés à Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse Charlotte et à Monseigneur le Prince de Luxembourg.

*

Union des Foires Internationales

Les 11 et 12 décembre 1967, les membres du comité de direction de l'Union des Foires Internationales s'étaient réunis à Luxembourg sous la présidence de M. Luciano Dal Falco, Président de la Foire Internationale de Vérone.

En marge de leurs travaux, les personnalités étrangères visitèrent plusieurs entreprises luxembourgeoises ainsi que la capitale. La maquette de la nouvelle Foire Internationale de Luxembourg, qui sera implantée sur le plateau du Kirchberg, fut également présentée aux membres du comité de direction de l'Union des Foires Internationales.

A l'issue du banquet offert par le Président et les membres de la Société de la Foire Internationale de Luxembourg en l'honneur des hôtes étrangers, et auquel prirent part de nombreuses personnalités de la vie politique et économique, M. Victor Bodson, Président du comité de patronage de la Foire Internationale de Luxembourg, membre de la Commission des Communautés Européennes, prononça un dis-

cours très remarqué sur la Foire Internationale de Luxembourg et sur la vocation européenne de la capitale du Grand-Duché.

Rappelons encore que les membres du comité de direction de l'Union des Foires Internationales, entourés de nombreuses personnalités, furent également les hôtes à dîner de M. Georges Thorn, Président de la Foire Internationale de Luxembourg.

Rappelons ici que le Comité de Direction de l'Union des Foires Internationales est composé des membres ci-après : M. Rolf Lemser, Directeur Adjoint de la Foire de Leipzig; M. J.H. D. Van der Kwast, Directeur Général de la Foire Internationale d'Utrecht; M. Carl Theodor Steidle, Directeur de la Foire Internationale de Francfort; M. Alberto Farina, Administrateur de la Foire Internationale de Vérone; M. Paul Breton, Commissaire Général du Salon International des Arts Ménagers de Paris; M. Carlo Bertolotti, Directeur Général du Salon International de la Technique de Turin; M. Jan Cebis, Directeur Général de la Foire Internationale de Brno; M. Georges Chantren, Directeur Général de la Foire Internationale de Bruxelles; M. André Ellefsen, Commissaire Général du Salon International de la Chimie de Paris; M. Robert Krugmann, Directeur de la Foire Internationale de Cologne; A. André Mercier, Président de la Foire Internationale de Paris; M. Luigi Merlin, Président de la Foire Internationale de Padoue; M. Jemp Michels, Directeur de la Foire Internationale de Luxembourg; M. Mario Neves, Commissaire Général de la Foire Internationale de Lisbonne; M. Friedrich Riha, Fondé de Pouvoir de la Foire Internationale de Vienne; M. Andras Vitez, Directeur de la Foire Internationale de Budapest; M. Günther Grund, Directeur du Service Etranger de la Foire Internationale de Hanovre; M. A. L. Blanchot, Secrétaire Général de l'Union des Foires Internationales.

*

La semaine alsacienne à Luxembourg

Sous le thème : « L'Alsace salue le Luxembourg » a eu lieu du 7 au 9 novembre 1967 au Cercle Culturel Français une semaine alsacienne au cours de laquelle furent présentés au public luxembourgeois des échantillons des principaux produits et biens de consommation d'Alsace.

La semaine alsacienne, placée sous le patronage de S. Exc. M. Jacques-Emile Paris, Ambassadeur de France à Luxembourg, était organisée par la Cham-

bre régionale de commerce et d'industrie d'Alsace, avec le concours de l'Ambassade de France et plus particulièrement le Conseiller commercial de l'Ambassade, M. Henri Beaujard.

L'inauguration de la semaine alsacienne a eu lieu le 6 novembre, en présence de nombreuses personnalités luxembourgeoises et françaises, notamment S. Exc. M. Jacques-Emile Paris, Ambassadeur de France, M. Romain Fandel, Président de la Chambre des Députés, S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Jean Wenger-Valentin, Président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Alsace, Président du Comité pour l'économie bas-rhinoise, M. Pierre Pflimlin, Président du Comité d'étude et d'action pour l'économie alsacienne, Maire de la Ville de Strasbourg.

*

Affaire d'espionnage au Luxembourg

Le 4 décembre 1967, le Gouvernement a publié le communiqué suivant concernant une affaire d'espionnage au Grand-Duché :

Le Gouvernement est amené à fournir les précisions ci-après sur une récente affaire d'espionnage évoquée au cours des débats budgétaires à la Chambre des Députés de la semaine dernière :

Lors du contrôle effectué le 25 novembre 1967 par la Police des Etrangers et sur la base d'informations fournies par le Service de Renseignements de l'Etat, la Sûreté publique a interpellé le nommé Staszczak Stefan, de nationalité polonaise, fonctionnaire de la mission commerciale polonaise à La Haye.

Les constatations faites et les éléments de preuve rassemblés ont confirmé l'activité d'espionnage de l'intéressé au Grand-Duché de Luxembourg.

Le comportement de Staszczak étant de nature à compromettre la tranquillité et l'ordre publics, l'étranger a été conduit à la frontière belgo-luxembourgeoise le même jour par la Force Publique.

Cette mesure est justifiée par les contacts clandestins de l'intéressé a entretenus avec des agents au Grand-Duché de Luxembourg, à l'occasion desquels il s'est fait délivrer des informations à caractère hautement confidentiel sur des installations militaires de l'O.T.A.N. situées sur le territoire d'un pays-membre de l'Alliance atlantique.

Les Gouvernements intéressés ont été informés par la voie diplomatique.

Le Mois en Luxembourg

(mois de novembre)

2 novembre : A Esch-sur-Alzette, sur invitation du Foyer de la Femme, section Esch, M. Raymond Vouel, Secrétaire d'Etat à la Santé Publique, fait un exposé sur « La politique du Gouvernement dans le domaine de la santé publique ».

4 novembre : A Differdange, la chorale municipale de Differdange, avec le concours des solistes Bruno Wyzuj et Regina de Carvalho, donne un concert vocal.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Schweizer Theatergastspiele » présentent la comédie « Dr. med. Hiob Praetorius » de Curt Goetz.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, les « Amis de la Scène » de Bettembourg présentent la pièce luxembourgeoise « d'Kromm an der Heck » de Josy Braun.

A la Chambre des Métiers à Luxembourg débute la réunion de travail des prothésistes dentaires de sept pays européens.

A Esch-sur-Alzette a lieu l'inauguration d'une maison des jeunes.

A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre José Ortega.

5 novembre : A Luxembourg, les anciens combattants de l'armée belge au Luxembourg célèbrent le traditionnel « Relais sacré ».

A Luxembourg, le groupe théâtral des « Chantres de Ste-Thérèse » de Gasperich présente la première de la pièce « Den Eilespill » de René Weimerskirch.

6 novembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, la « Bühne 64 » de Zurich présente la pièce « Die Katze auf dem heißen Blechdach » de Tennessee Williams.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg débute une « Semaine Alsacienne », comprenant une exposition, des conférences et des projections de films.

A Luxembourg débute la réunion de l'Union des Fonctionnaires des Finances de l'Europe (U.F.E.).

A Luxembourg, la Société des Naturalistes luxembourgeois invite à une conférence faite par M. Nicolas Knoch sur le thème : « L'activité des amis de la nature, Ettelbruck. »

7 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, dans le cadre des « Soirées de Luxembourg », le célèbre pianiste Arthur Rubinstein donne un récital de piano.

Au Foyer Européen à Luxembourg, sur invitation du Groupe alpin luxembourgeois, le guide français Jac Sangnier tient une conférence, illustrée de films et de diapositives sur le thème :

« Face Nord de l'Eiger — Innsbruck-Grenoble à ski. »

A la Maison des Jeunes à Esch-sur-Alzette a lieu une conférence-débat, présidée par M. le professeur Carlo Meintz, sur le thème : « La jeunesse dans la société d'aujourd'hui. »

A Esch-sur-Alzette a lieu, à l'occasion du 50^e anniversaire de la Révolution d'Octobre, une cérémonie commémorative en l'honneur des citoyens soviétiques morts pendant la deuxième guerre mondiale au Luxembourg.

9 novembre : Au Ciné Cité à Luxembourg a lieu la présentation de gala du film « Grand Prix », en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

A la Chambre des Députés à Luxembourg, le Président et les membres de la Chambre rendent hommage à MM. Eugène Schaus et Tony Biever pour le trentième anniversaire de leur vie parlementaire.

Au Foyer Européen à Luxembourg, les Amis de la Grèce invitent à une conférence faite par M. le Dr Wolfgang Makatsch sur le thème : « Un printemps en Grèce. »

A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre suisse Charles Meystre.

10 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Stadttheater Saarbrücken » présente la pièce « Die Verfolgung und Ermordung Jean-Paul Marats » de Peter Weiss.

A Luxembourg, l'Action Familiale et Populaire invite à une conférence faite par M. Arnold Raether, de Cologne, sur le thème : « Jouets pour enfants handicapés. »

11 novembre : A Luxembourg, l'Amicale des Volontaires luxembourgeois de la Grande Guerre 1914-1918 célèbre l'Armistice du 11 novembre 1918.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Stadttheater Mainz » présente l'opérette « Der Graf von Luxemburg » de Franz Lehar.

Au Cercle Municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Thérèse Heuertz-Frégnac.

A Pétange a lieu le vernissage de l'exposition du peintre belge Lucienne Mathieu-Kruchten.

12 novembre : A Luxembourg a lieu une journée d'études organisée par l'Association Européenne des Enseignants.

A Luxembourg, l'« Assoss » invite à une soirée avec le poète soviétique Evguéri Dolmatovski, professeur à l'Institut Gorki de Moscou.

13 novembre : Au Foyer Européen à Luxembourg, sur invitation de la British-Luxembourg Society,

- M. Oliver Kemp, Chef de la Délégation britannique auprès des Communautés Européennes, tient une conférence sur le thème : « La splendeur exotique de l'Est. »
- A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition « Japon hier, Japon aujourd'hui ». Cette exposition est organisée par les Friends of Japan et est placée sous le haut patronage de l'Ambassade du Japon à Bruxelles.
- A la Villa Louvigny à Luxembourg, le violoniste Henri Roquet, accompagné au piano par M^{me} Lilia Berreti, donne un récital. Ce concert est organisé par l'Union Royale Belge.
- A Echternach, le violoniste Boleslaw Zachowski et la pianiste Maria Romanelli donnent un concert.
- 14 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Schweizer Theatergastspiele » présentent la comédie « Die tolle Rosita » de Herbert Eigner.
- Au Foyer Européen à Luxembourg, la pianiste Brigitte Meyer et le violoniste Joseph Flury interprètent des sonates pour piano et violon.
- A Esch-sur-Alzette, « Exploration du Monde » et les Amitiés Françaises d'Esch invitent à la projection du film « Enfer des crocodiles ». Ce film est commenté par son auteur, M. Freddy Boller. Cette même conférence a lieu le 25 novembre à Differdange.
- Au Casino Syndical à Bonnevoie, le Centre Culturel de Bonnevoie invite à une conférence faite par M. Robert Thorn sur le sujet : « Vie et mœurs des salamandres et leur évolution. »
- 16 novembre : A Luxembourg a lieu une exposition organisée par l'Hôtellerie Française sur le tourisme en France. Cette exposition est placée sous le haut patronage de M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Tourisme, et de S. Exc. M. Jacques-Emile Paris, Ambassadeur de France à Luxembourg.
- A Luxembourg, « Camera Luxembourg » présente des diapositives du monde entier, rassemblées par la « Photographic Society of America ».
- A Luxembourg, dans le cadre de l'exposition « Japon hier, Japon aujourd'hui » organisée par les Friends of Japan, a lieu une soirée cinématographique sur le Japon.
- A Luxembourg, sur invitation de l'Association des ingénieurs-techniciens, M. J.-P. Moulaert, directeur technique de Martonair, tient une conférence sur le sujet : « Mécanisation et automatisation au moyen de l'air comprimé. »
- 17 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'Orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction du maître Louis de Froment, donne un concert avec le concours de la pianiste Esther Oleinicoff. Ce concert est organisé par les Jeunesses Musicales.
- A Luxembourg, sur invitation de l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels,
- M. G.A.P. Van Dyck, ingénieur, tient une conférence sur le sujet : « Les aciers à haute et à très haute résistance et les aciers maraging à 18% de nickel. »
- Au Foyer Européen à Luxembourg, le Club hippique de Luxembourg invite à une conférence faite par M. Tamas Flandorffer, cavalier émérite hongrois, sur le thème : « L'élevage des chevaux de race et le sport équestre en Hongrie. »
- A Rodange, les « Petits Chanteurs » die Diekirch donnent un concert vocal.
- 18 novembre : A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition organisée par la section « Art graphique » de l'Union Artistique des Cheminots luxembourgeois.
- A Niedercorn a lieu le vernissage du « Salon national d'art photographique », organisé par le Cercle amical photographique local.
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, le Cercle graphique luxembourgeois invite à une conférence en langue allemande faite par M. Ernest Christen, de Suisse, sur le thème : « Wirtschaftliche Arbeiten im Buchdrucksaal. »
- A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre italien Giovanni Sirri et celle du peintre A. B. d'Huart.
- A Ettelbruck a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Léon Debrabander.
- 19 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le bazar de la Croix Rouge, en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.
- Au cimetière militaire allemand à Sandweiler a lieu, à l'occasion de la Journée de deuil nationale allemande, une cérémonie de commémoration.
- 20 novembre : A Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence faite par le R.P. Boué sur le sujet : « Fascinant Japon. »
- Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M. Raymond Las Vergnas, professeur à la Sorbonne, parle sur : « Un désespéré de la littérature : Ernest Hemingway. » Cette conférence est organisée par les Amitiés Françaises.
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, sur invitation des Amitiés Italo-Luxembourgeoises, M. Georges Sion, membre de l'Académie Royale de Langue et de Littérature française de Belgique, tient une conférence sur le thème : « Pirandello, un centenaire et un héritage. »
- 21 novembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présentée la pièce « L'été » de Romain Weingarten.
- Au Casino Syndical à Bonnevoie, sur invitation du Centre Culturel et d'Education Populaire, M. le D^r Maurice Wagner-Melka tient une conférence sur « la psychosomatique ».
- 22 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, « Brasiliana », le théâtre nègre de Rio de Janeiro, donne une représentation.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, les « Ballets Géorgiens », ensemble chorégraphique officiel de la République socialiste soviétique de Géorgie, donnent une représentation.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, la Fédération des Femmes Universitaires invite à une conférence faite par M^{me} Germaine Cyfer-Diderich, vice-présidente de la Fédération internationale des Femmes Diplômées des Universités, sur le thème : « Les droits de l'homme. »

A Luxembourg, l'American-Luxembourg Society célèbre le « Thanksgiving Day ».

- 23 novembre : A Luxembourg, les Amis d'Israël invitent à une conférence faite par M. Lucien Lazare, professeur à l'Université de Strasbourg, sur le thème : « L'Etat d'Israël entre l'impérialisme et le socialisme. »

A Luxembourg, sur invitation de l'Université Populaire Catholique, M. le D^r W.H. Recktenwald tient une conférence en langue allemande sur le sujet : « Günther Grass, „enfant terrible“ der zeitgenössischen deutschen Literatur. »

En l'église St-Michel à Luxembourg est célébré un service religieux à la mémoire du Président Kennedy, à l'occasion du quatrième anniversaire de sa mort.

- 24 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty Herbert » présentent la pièce « l'Idiot » de Dostoievski.

En l'église protestante à Luxembourg, l'organiste suisse Hannes Meyer donne un concert d'œuvres de Jean-Sébastien Bach.

- 25 novembre : Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu l'ouverture du bazar international, avec la participation de dix-sept pays. Ce bazar est placé sous le haut patronage de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition « Arts et Loisirs » organisée par l'Amicale des Postiers.

A Luxembourg, l'abbé Noël Colombier donne un récital de chant.

A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Solange Schaack-Frégnac.

A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du sculpteur Lucien Wercollier et de celle du peintre Janine Guilloteau.

- 26 novembre : En l'église cathédrale à Luxembourg, la Maîtrise Ste-Cécile de la Cathédrale Notre-Dame donne un concert en hommage à Maître Albert Leblanc.

Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu la Journée des Employés Privés, organisée par la Fédération des Employés Privés (FEP).

A Schifflange, la « Chorale Municipale », les « Rossignols » et les « Minettsrousen » donnent un concert vocal.

- 27 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le célèbre ensemble des Don Cosaques de Serge Jaroff présente des chants et des danses russes.

A Luxembourg, sur invitation de l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholique, M. Fernand Baudhin, professeur à l'Université de Louvain, tient une conférence sur le thème : « Europe et Amérique, économies concurrentielles ou complémentaires ? »

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, les Amitiés Inde-Luxembourg invitent à une conférence faite par Mgr Alfred Mille sur le sujet : « L'Hindouisme et ses luttes contre le Bouddhisme, l'Islam et le Christianisme. »

- 28 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le ballet de l'opéra Janacek Brno présente « Leningradersymphonie » de Schostakovitch, « Kadettenball » de Johann Strauss et « Polowetzer Tänze » d'Alexander Borodin.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, sur invitation de l'ALUPA, M. R. Nicks tient une conférence sur le thème : « La protection contre les effets des explosions nucléaires. »

A Esch-sur-Alzette, M. Paul Spang, directeur des Archives de l'Etat, tient une conférence en langue luxembourgeoise sur le thème : « We' d'Benediktiner zu Iechternach hier Manuskrifter geschriwen hun — De' sche'nst Iechternacher Handschreften. »

Au Casino syndical à Bonnevoie, le Centre Culturel et d'Education Populaire invite à la présentation du film « El » de Luis Bunuel.

A Luxembourg, M. Michaël Grunelius, directeur général de « Manpower » pour l'Europe, tient une conférence sur le thème : « Les aspects économiques et sociaux du travail temporaire. »

- 29 novembre : Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse rend visite à la « Du Pont Private School ».

Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Janacek Opera Brno » présente l'opéra comique « La fiancée vendue » de Friedrich Smetana.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Letzeburger Theater » présente la pièce « Eng Sëffecht op der Musel » de Norbert Weber.

Le Mois en Luxembourg

(mois de décembre)

- 1^{er} décembre : A Echternach a lieu l'ouverture de l'exposition « Vom Werden und Sein des Menschen » organisée par le Ministère de la Santé Publique.
- A Differdange débute un cycle de trois conférences faites par M. J. E. Muller, chef du service d'éducation artistique du Musée de l'Etat, sur « Les maîtres de la peinture française depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XIX^e siècle. »
- 2 décembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, les « Trétaux de France » présentent les pièces « Soudain l'été dernier » de Tennessee Williams, et « La P . . . respectueuse » de Jean-Paul Sartre.
- Au Foyer Européen à Luxembourg, l'Association des Diplômés Universitaires en Sciences Economiques et Commerciales (ADUSEC) invite à une conférence faite par M. Victor Bodson, président honoraire de la Chambre des Députés, membre de la Commission de la C.E.E., sur le sujet : « L'orientation de la politique des transports en Europe et au Luxembourg. »
- A Esch-sur-Alzette est célébré le 40^e anniversaire de la fondation du « Escher Tageblatt ».
- Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu l'inauguration de nouvelles salles de la section archéologique du Musée.
- A Bettembourg, les « Amis de la Scène » présentent la première de l'opérette « d'Rommelscheeder » de Josy Braun.
- 3 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Théâtre en noir » de Prague donne une représentation.
- Au Centre Européen à Luxembourg-Kirchberg a lieu une « Journée médicale » organisée par l'Association luxembourgeoise des médecins et médecins-dentistes.
- A Hesperange a lieu l'ouverture du congrès des « Journées européennes du personnel des P & T ».
- En l'église paroissiale à Steinsel, le « Quatuor Vocal » du Luxembourg et la Chorale Ste-Cécile de Steinsel donnent un concert spirituel.
- 4 décembre : Au Bassin Minier, les mineurs fêtent la Ste Barbe, patronne des mineurs.
- A Luxembourg, sur invitation de la Société des Naturalistes du Luxembourg, M. Jacques Bintz tient une conférence sur le thème : « Le travail des glaciers. »
- 5 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Schweizer Theatergastspiele » présentent l'opérette « Die Csardasfürstin » de Emmerich Kalman.
- A Luxembourg, sur invitation du Centre culturel et d'Education populaire, M. René van den Bulcke, Commissaire aux Sports, tient une conférence sur le thème : « L'évolution du sport au Grand-Duché. »
- 6 décembre : L'Administration des P & T émet une nouvelle série de timbres Caritas.
- 7 décembre : A Luxembourg, M. le D^r Wolfgang Leonhard tient une conférence sur le thème : « Die Wandlungen im Weltkommunismus und der Westen. »
- A Luxembourg, M. le professeur Otto Warlich, de Berlin, parle sur des œuvres littéraires berlinoises.
- 8 décembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Berliner Operettentheater » présente l'opérette « Schön ist die Welt » de Franz Lehar.
- Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse visite plusieurs institutions sociales au Bassin Minier.
- A la Villa Louvigny à Luxembourg, le « Quintetto Boccherini » donne un concert. Ce concert est organisé par les Amitiés Italo-Luxembourgeoises.
- 9 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Düsseldorfer Schauspielhaus » présente la pièce « Faust » de Goethe.
- A Walferdange a lieu, à l'occasion de l'anniversaire de l'adoption et de la proclamation de la « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme », le vernissage d'une exposition sur « Droits et devoirs au Luxembourg » et « Droits de l'enfant ». Cette exposition est organisée par l'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies.
- Au Centre Européen à Luxembourg, sur invitation du Rotary Club, M. Victor Bodson, président honoraire de la Chambre des Députés, membre de la Commission de la C.E.E., tient une conférence sur le thème : « Les communautés européennes ont besoin des rotariens. »
- A Luxembourg a lieu l'inauguration de la Crèche Alain Poher, en présence de nombreuses personnalités.
- Au Centre Européen à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de dessins d'enfants, organisée par les fonctionnaires du Parlement Européen.
- A Wiltz, les « Amis de la musique de chambre » invitent à un concert donné par Maria Bergmann, pianiste, Ulrich Koch, altiste, et Fernand Kœnig, baryton.
- A Esch-sur-Alzette, dans le cadre de la « Journée des droits de l'homme », la communauté Baha'ie invite à une conférence faite par M. Louis Henuzet, de Bruxelles, sur le thème : « Paix planétaire — oui, mais comment ? »

A « l'Art français » à Luxembourg a lieu l'ouverture d'une exposition numismatique allant du III^e siècle avant J.C. à l'époque contemporaine.

A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Roger Steffen.

A Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Michel Reuter.

11 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Théâtre royal des Galeries » présente la comédie « Le mariage de Mademoiselle Beulemans » de Fouson et Wicheler.

Au Foyer Européen à Luxembourg, la Fédération Nationale des Femmes Luxembourgeoises invite à une conférence faite par M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, sur le thème : « Réforme de l'enseignement. »

12 décembre : A Esch-sur-Alzette, sur invitation des Amitiés Françaises, M. Jean Raspail présente et commente son film « Les Antilles ou le merveilleux voyage ». Ce film est également présenté à Rodange le 11 décembre.

A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition des sculpteurs luxembourgeois Aurelio et Bettina Sabbatini.

13 décembre : A Luxembourg, le « Cercle de Pédagogie Catholique » invite à une conférence faite par M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, sur le thème : « L'orientation scolaire et professionnelle et l'enseignement différencié dans le cadre de la réforme scolaire. »

A Luxembourg, sur invitation de la Communauté Baha'ie, M. D. N. Blackmer, professeur et journaliste, tient une conférence sur le sujet : « Les droits de l'homme — Utopie ou réalité ? »

14 décembre : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, les Amitiés Françaises invitent à une conférence faite par M. René Percheron, ancien chargé de mission des musées de France, sur le thème : « Le trésor de Toutankhamon. »

15 décembre : A Luxembourg, sur invitation de la « Jeunesse Démocratique », M. Marcel Mart tient une conférence sur le sujet : « L'avenir politique et économique du pays. »

A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition des artistes Lián Reckinger et Horst Mayer.

16 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Théâtre Saint-Georges » présente la pièce « Un barrage contre le Pacifique », de Marguerite Duras.

En l'église St. Henri à Esch-sur-Alzette, l'ensemble « Madrigal » de Luxembourg, placé sous la direction de Daniel Schertzer, donne un concert de Noël. Ce concert a lieu également le 17 décembre en l'église St. Michel à Luxembourg.

A Luxembourg, M. le D^r H. Struck, de Cologne, tient une conférence en langue allemande sur le thème : « Moderne Probleme der Ehe- und Familienberatung in ärztlicher Sicht ! »

A Esch-sur-Alzette, les Amitiés Françaises invitent à un concert donné par Renée Bertemes-Ræder, soprano, Jeannette Giampellegrini, piano, et Fernand Kœnig, baryton.

A Esch-sur-Alzette débute une série de trois conférences par M. le professeur Jean Roth, de Strasbourg, sur le thème : « Le chrétien dans la cité. »

A l'Hôtel de Ville à Luxembourg est inaugurée l'exposition de dessins d'enfants, organisée par la Sécurité Routière sur le thème : « Sécurité sur le chemin de l'école. »

A Luxembourg a lieu le vernissage d'une exposition comprenant des gravures de Marfaing, Dorny et Messagier.

17 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Letzeburger Theater » présente la pièce « De Grujhelbatti » de Norbert Weber d'après le conte des frères Grimm.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Forum Theater » de Berlin présente la pièce « Publikumsbeschimpfung » de Peter Handke.

A Luxembourg a lieu une réunion organisée par la « Libre Pensée », au cours de laquelle M^e Jean Gremling parle sur « La signification historique et les enseignements du référendum du 6 juin 1937 ».

En l'église paroissiale à Luxembourg-Neudorf, la chorale Ste-Cécile de Neudorf et le Quatuor Vocal du Luxembourg donnent un concert spirituel.

En l'église paroissiale à Luxembourg-Limpertsberg, M. Emile Binet, d'Arlon, donne un concert d'orgues.

A Diekirch est fondée la section « Ardennes » des Amitiés Italo-Luxembourgeoises.

A Esch-sur-Alzette, le pianiste Gilbert Koppes, lauréat du Conservatoire royal de Bruxelles, donne un récital.

18 décembre : A Luxembourg, sur invitation de la section luxembourgeoise de l'Association Européenne des Enseignants, M. le professeur Norbert Thill présente et commente des diapositives sur le sujet : « A travers la Turquie. »

A la Chambre des Métiers à Luxembourg, la Ligue luxembourgeoise de l'Enseignement invite à une conférence faite par M. Sylvain de Coster, professeur à l'Université de Bruxelles, sur le thème : « Organisation et expériences de la morale laïque. »

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, à l'occasion de l'assemblée générale du Mouvement Européen, a lieu une table ronde avec la participation des députés MM. Jean Bech, Eugène Schaus et Joseph Wohlfahrt sur le sujet : « L'Europe de demain : à six ou à dix ? »

19 décembre : A la Chambre des Métiers à Luxembourg, le Comité de Recherche pour l'Artisanat et le Commerce invite à une conférence faite par M. Pierre Wyvekens, docteur en droit, secré-

taire général de l'Institut d'Etudes Economiques et Sociales des classes moyennes en Belgique, sur le thème : « Quel sera le visage de l'artisanat et du commerce en 1980 ? »

A Luxembourg, M^{me} Dr Tine Govaart-Halkes, présidente de l'Association des Femmes Catholiques des Pays-Bas, tient une conférence sur le sujet : « La position de la femme dans la société et dans l'église d'aujourd'hui. »

20 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, dans le cadre des « Soirées de Luxembourg », l'orchestre de chambre de la Sarre, placé sous la direction de Wolfgang Hofmann, avec le concours de Lucretia West, alto, donne un concert.

Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu un concert symphonique par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment. Ce concert est organisé par les Jeunesses Musicales.

A Luxembourg, sur invitation des « Amis de l'Histoire », M. l'abbé Joseph Reuter tient une conférence sur le thème : « L'église dans la vie millénaire de la ville de Luxembourg. »

A Diekirch, les « Intellectuels Catholiques du Nord » invitent à une conférence faite par M. J. E. Muller, chef du service d'éducation artistique du Musée de l'Etat, sur le sujet : « Comment faut-il regarder un tableau ? »

21 décembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Letzeburger Theater » présente la pièce « De Grujhelbatti » de Norbert Weber d'après le conte des frères Grimm.

Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu, à l'occasion du bicentenaire de la Faïencerie Villeroy & Boch, le vernissage d'une exposition jubilaire, en présence de nombreuses personnalités.

En l'église cathédrale Notre-Dame à Luxembourg, Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, bénit le mémorial érigé à la mémoire des

prêtres et séminaristes morts pour la foi et la patrie.

A Luxembourg a lieu l'ouverture de la nouvelle bibliothèque municipale.

A Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Etudiants Catholiques invite à une veillée de Noël.

22 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Conservatoire de Musique de la Ville de Luxembourg, avec le concours de Regina de Carvalho, soprano, la classe d'art lyrique et l'orchestre du Conservatoire, présente l'opéra « Amahl and the night visitors ».

A Esch-sur-Alzette, à l'occasion du début des soirées musicales, le Quintette Luxembourgeois donne un concert.

En l'église paroissiale à Schieren, l'« Ensemble Vocal », placé sous la direction de Marc Quaring, donne un concert de Noël.

23 décembre : A Grevenmacher, le « Do-Quartett » donne un concert de gala à l'occasion du 5^e anniversaire de sa fondation.

A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre J.-P. Beckius.

25 décembre : A Dudelange, la section locale de la J.O.C. présente la première de la pièce « Till Eilenspill an de Stuerm op Klierf » d'Alain Atten.

26 décembre : A Pétange, la chorale enfantine L. Petit présente l'opéra « Der Igel als Bräutigam » de Cesar Bresgan.

A Luxembourg, sur invitation de l'Action catholique masculine, M. le Dr Pauels, directeur d'enseignement de Juelich, tient une conférence sur le thème : « La situation du laïque dans l'église et le monde d'aujourd'hui. »

28 décembre : A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition « Expressionnisme en peinture ».

A.

Affaires Culturelles

- Inauguration du Centre Culturel Français à Luxembourg N° 4, p. 34
- Semaine culturelle chinoise à Luxembourg N° 6, p. 38
- Le Festival de Théâtre à Wiltz N° 9, p. 43
- Discours prononcé par M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Culturelles, lors de la présentation de la Section des Sciences Morales et Politiques de l'Institut grand-ducal N° 12, p. 15
- Allocution de M. Alphonse Huss, Président de la Section des Sciences Morales et Politiques, lors de la présentation de la Section des Sciences Morales et Politiques de l'Institut grand-ducal N° 12, p. 18
- Voir les rubriques « Nouvelles Diverses » et « Le Mois en Luxembourg » passim

Affaires Etrangères

- Le X^e anniversaire de la Signature des Traités de Rome N° 4, p. 8
- Visite à Luxembourg de Monsieur Tyge Dahlgård, Ministre danois du Commerce N° 4, p. 29
- Déclaration de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, à la Chambre des Députés N° 4, p. 31
- Nomination des délégations parlementaires luxembourgeoises auprès des institutions internationales pour 1967-1968 N° 4, p. 34
- Proclamation du Gouvernement à l'occasion du Centenaire de la Signature du Traité de Londres N° 5, p. 6
- Réunion à Luxembourg de l'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française N° 5, p. 19
- Visite officielle à Rome de Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères N° 5, p. 43
- Déclaration de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, sur la situation politique en Grèce N° 5, p. 44
- Décès de Monsieur Konrad Adenauer, ancien Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne N° 5, p. 46
- Le Centenaire du Traité de Londres N° 5, p. 49
- Déclaration de Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, sur les événements du Moyen-Orient N° 6, p. 36
- La Politique Etrangère du Gouvernement luxembourgeois. Déclaration de M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, à la Chambre des Députés N° 7, p. 3
- Visite Officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse aux Pays-Bas N° 9, p. 6
- Visite à Luxembourg de Monsieur John Lynch, Premier Ministre d'Irlande et de Monsieur Charles Haughey, Ministre des Finances N° 9, p. 40

- Discours prononcé par Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, à l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York N° 10, p. 3
- Visite Officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Belgique N° 12, p. 4
- Lettre adressée par le Gouvernement luxembourgeois au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe au sujet de la situation politique en Grèce N° 12, p. 25
- La Politique Etrangère du Gouvernement luxembourgeois. Discours de M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères N° 14, p. 3
- Visite officielle à Luxembourg du Ministre des Affaires Etrangères de Pologne N° 16, p. 30
- Visite officielle à Luxembourg du Premier Ministre Néerlandais N° 16, p. 30
- Voir les rubriques « Nouvelles de la Cour », « Benelux » et « Nouvelles Diverses » passim

Agriculture

- L'Agriculture et la Viticulture au Grand-Duché de Luxembourg. Extraits de l'exposé budgétaire de M. J.-P. Buchler, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture N° 2, p. 3
- La Situation Economique et Sociale de l'Agriculture et de la Viticulture en 1965 N° 2, p. 10
- L'Agriculture et la Viticulture au Grand-Duché de Luxembourg en 1966. Extraits du rapport soumis à la Chambre des Députés N° 16, p. 11

Armée

- Dépôt du projet de loi portant abolition du service militaire obligatoire, par M. Pierre Grégoire, Ministre de la Force Armée. Exposé des motifs du Gouvernement N° 4, p. 13
- Loi portant abolition du service militaire obligatoire et l'organisation militaire du Grand-Duché de Luxembourg N° 6, p. 28

Arts et Sciences

- Le Monument Joseph Kutter N° 5, p. 55
- La Section des Sciences Morales et Politiques de l'Institut Grand-Ducal N° 5, p. 55
- Semaine Culturelle Chinoise à Luxembourg N° 6, p. 38
- La Présentation de la Section des Sciences Morales et Politiques de l'Institut grand-ducal N° 12, p. 14
- Exposition d'artistes luxembourgeois à Woluwé-Saint-Lambert N° 12, p. 27
- Pour les expositions artistiques, les conférences, les représentations théâtrales, les concerts, etc. voir la rubrique « Le Mois en Luxembourg » passim

B.

Bech Joseph

- Remise du Prix Robert Schuman à Son Excellence Monsieur Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire N° 6, p. 18

Allocution à Bœvange-sur-Attert de Monsieur Joseph Bech lors de la cérémonie commémorative en l'honneur de Joseph Hackin	N° 9, p. 33	Loi portant création d'une grande voie de communication et d'un fonds des routes. Exposé des motifs du Gouvernement et texte de la loi	N° 8, p. 11
Benelux		La situation budgétaire du Luxembourg et le projet de budget de l'Etat pour 1968	N° 9, p. 27
Le 20 ^e Congrès Economique Benelux à Luxembourg	N° 5, p. 9	Nomination de Monsieur Romain Fandel comme Président de la Chambre des Députés	N° 9, p. 40
Le commerce extérieur du Benelux en 1966	N° 5, p. 47	Le projet de réforme de l'enseignement au Grand-Duché. Exposé de M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, à la Chambre des Députés	N° 10, p. 7
Voyage de Presse Benelux 1967	N° 5, p. 48	La réforme de l'impôt sur le revenu. Exposé fait par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre du Trésor	N° 11, p. 3
Réunion à Bruxelles du Comité des Ministres de Benelux	N° 6, p. 37	L'ouverture de la session parlementaire 1967-1968	N° 12, p. 11
La journée du Benelux à l'exposition de Montréal	N° 9, p. 42	Extraits du discours budgétaire de M. Antoine Wehenkel, Ministre du Budget	N° 13, p. 3
Réunion à Luxembourg du Groupe de Travail Ministériel Benelux des Questions Sociales	N° 12, p. 25	La Politique Etrangère du Gouvernement luxembourgeois. Discours de M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères	N° 14, p. 3
Réunion à Bruxelles du Comité des Ministres de Benelux	N° 12, p. 25	Vote du Budget de l'Etat pour 1938	N° 16, p. 37
La Politique Etrangère du Gouvernement luxembourgeois. Discours de M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères	N° 14, p. 3	Voir les rubriques « Mémorial » et « Chambre des Députés »	passim
Réunion du Groupe de travail ministériel Benelux pour les Classes Moyennes à Luxembourg	N° 16, p. 34		
		Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.)	
C.		Le Dixième anniversaire de la signature des traités de la CEE et de la CECA	N° 4, p. 8
Chambre des Députés		La production d'acier brut de la CECA en 1966	N° 4, p. 31
La Formation du nouveau Gouvernement	N° 1, p. 3	La 16 ^e session du Conseil d'Association Royaume-Uni - Haute Autorité de la CECA à Luxembourg	N° 4, p. 33
La Constitution des Départements ministériels et leur attribution aux Membres du Gouvernement	N° 1, p. 5	Le 4 ^e Congrès de l'Acier à Luxembourg	N° 5, p. 51
La Déclaration Gouvernementale	N° 1, p. 7	La remise du Prix Robert Schuman à Son Excellence Monsieur Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire	N° 6, p. 18
L'Agriculture et la Viticulture au Grand-Duché de Luxembourg. Extraits de l'exposé budgétaire de M. J.-P. Buchler, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture	N° 2, p. 3	La 17 ^e session du Conseil d'Association Royaume-Uni - Haute Autorité de la CECA à Londres	N° 16, p. 32
La situation de l'industrie sidérurgique, la politique d'industrialisation et la politique des prix au Grand-Duché de Luxembourg. Extraits de l'exposé budgétaire de M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et du Budget	N° 3, p. 3	Communauté Economique Européenne (C.E.E.)	
Dépôt du projet de loi portant abolition du service militaire obligatoire, par M. Pierre Grégoire, Ministre de la Force Armée. Exposé des motifs du Gouvernement	N° 4, p. 13	X ^e Anniversaire de la signature des traités de Rome	N° 4, p. 8
La Navigation fluviale et aérienne au Luxembourg. Extraits de l'exposé budgétaire de M. Albert Bousser, Ministre des Transports	N° 4, p. 23	Visite à Luxembourg de Monsieur Harold Wilson, Premier Ministre de Grande-Bretagne	N° 4, p. 28
Les victimes d'actes illégaux de l'occupant	N° 4, p. 31	Visite à Luxembourg de Monsieur Tyge Dahlgaard, Ministre danois du Commerce	N° 4, p. 29
Loi portant abolition du service militaire obligatoire et l'organisation militaire au Grand-Duché de Luxembourg	N° 6, p. 28	Exposé de M. le professeur Victor Lee-mans sur « La position du Benelux dans le Développement Economique et Social de la C.E.E. »	N° 5, p. 11
La Politique Etrangère du Gouvernement luxembourgeois. Déclaration de M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères	N° 7, p. 3	Exposé de S. Exc. M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre du Trésor, sur « Les Pays de Benelux face à l'Intégration Financière Européenne »	N° 5, p. 14
Le renouvellement et la modification de la Loi-cadre d'expansion économique du 2 juin 1962 et l'aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement	N° 8, p. 3	Conférence de Rome des Chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays membres de la C.E.E.	N° 5, p. 43
		La Grande-Bretagne et la C.E.E.	N° 5, p. 44

Aboutissement du Kennedy Round	N° 5, p. 44	Congrès	
Conférence de Rome des Chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays membres de la C.E.E.	N° 6, p. 9	Le 20 ^e Congrès Economique Benelux à Luxembourg	N° 5, p. 9
La Politique Etrangère du Gouvernement luxembourgeois. Déclaration de M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères	N° 7, p. 3	Réunion à Luxembourg de l'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française	N° 5, p. 19
Prestations de serment des membres de la Commission unique des Communautés Européennes	N° 9, p. 38	Congrès International pour le Progrès Social à Luxembourg	N° 5, p. 23
Attributions des membres de la Commission Européenne	N° 9, p. 39	Les journées franco-belgo-luxembourgeoises de Sciences Pénales à Luxembourg	N° 5, p. 50
Monsieur Pierre Pescatore, Ministre plénipotentiaire, Secrétaire Général au Ministère des Affaires Etrangères, nommé juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes	N° 9, p. 39	Congrès Mondial des Bains à Luxembourg	N° 5, p. 50
Visite à Luxembourg de Monsieur John Lynch, Premier Ministre d'Irlande et de Monsieur Charles Haughey, Ministre des Finances	N° 9, p. 40	Congrès Médical International à Mondorf-les-Bains	N° 5, p. 51
Réunion à Luxembourg de la Cour de Justice des Communautés Européennes	N° 12, p. 23	Réunion Internationale d'Experts Comptables à Luxembourg	N° 5, p. 51
Réunions à Luxembourg du Conseil des Communautés Européennes	N° 12, p. 23	Le Congrès de l'Acier à Luxembourg	N° 5, p. 51
Réunion du Conseil de la Fédération Bancaire de la Communauté Economique Européenne à Luxembourg	N° 12, p. 25	Congrès International des Communes de l'Europe	N° 6, p. 36
Rencontre des jeunes de l'Union des Capitales de la Communauté Européenne à Bruxelles et à Luxembourg	N° 12, p. 27	La session plénière de l'Union des Capitales de la Communauté	N° 6, p. 37
La Politique Etrangère du Gouvernement luxembourgeois. Discours de M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères	N° 14, p. 5	La conférence de jeunes dirigeants syndicaux à Luxembourg	N° 6, p. 38
Réunion du Conseil des Ministres des Six à Bruxelles	N° 16, p. 20	Le Congrès International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers à Luxembourg	N° 9, p. 21
Réunion des Ministres des Finances de la CEE à Paris	N° 16, p. 30	Le Colloque International du Jurasique à Luxembourg	N° 9, p. 41
Conseil de l'Europe		Le Congrès International sur les substances vitales, l'alimentation et les maladies de civilisation	N° 9, p. 41
Désignation des délégations parlementaires luxembourgeoises auprès des institutions internationales pour 1967-1968	N° 4, p. 34	Rencontre des jeunes de l'Union des Capitales de la Communauté Européenne à Bruxelles et à Luxembourg	N° 12, p. 27
Comité Mixte pour la Réadaptation et le Réemploi des Invalides du Conseil de l'Europe	N° 6, p. 38	Réunion des membres du Comité de direction de l'Union des Foires Internationales à Luxembourg	N° 16, p. 40
Lettre adressée par le Gouvernement luxembourgeois au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe au sujet de la situation politique en Grèce	N° 12, p. 25		
Cour Grand-Ducale		D.	
Baptême du minéralier « Mineral Gent » aux chantiers Boel à Tamise par S.A.R. Madame la Grande-Duchesse	N° 4, p. 29	Décès	
Visite privée de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Stockholm	N° 4, p. 29	Décès de Monsieur Konrad Adenauer, ancien Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne	N° 5, p. 46
Les fiançailles et le mariage de S.A.R. le Prince Charles	N° 4, p. 30	Décès de Monsieur Albert Wehrer, Ministre plénipotentiaire honoraire, ancien Membre de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier	N° 12, p. 22
La Fête Nationale Luxembourgeoise	N° 6, p. 5	Décès de Monsieur Charles-Léon Hames, ancien Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes	N° 16, p. 39
Visite Officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse aux Pays-Bas	N° 9, p. 6	Décès de M. ^{René} Léon Blum, ancien Ministre	N° 16, p. 39
Visite Officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Belgique	N° 12, p. 4		
Voir la rubrique « Nouvelles de la Cour »	passim	E.	
		Economie	
		La Situation Economique et Sociale de l'Agriculture et de la Viticulture en 1965	N° 2, p. 10
		Exposé budgétaire de Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et du Budget, sur la situation de l'industrie sidérurgique, la politique d'industrialisation et la politique des prix au Grand-Duché	N° 3, p. 3
		Inauguration de l'Acierie LD-AC d'Arbed à Esch-sur-Alzette	N° 4, p. 21
		Le régime fiscal des sociétés holdings luxembourgeoises	N° 4, p. 30

La cérémonie de la Toussaint à Luxembourg	N° 16, p. 40	Les véhicules automobiles au Luxembourg	N° 4, p. 36
Voir la rubrique « Le Mois en Luxembourg »	passim	La réunion de la Commission permanente de l'Eurocontrol à Bruxelles	N° 5, p. 49
N.			
Navigation Fluviale et Aérienne			
La navigation fluviale et aérienne au Luxembourg. Extraits de l'exposé budgétaire de Monsieur Albert Bousser, Ministre des Transports	N° 4, p. 23	Le parc automobile au Luxembourg en 1966	N° 5, p. 52
La réunion de la Commission Permanente de l'Eurocontrol à Bruxelles	N° 5, p. 49	La présidence de l'Eurocontrol	N° 6, p. 37
La présidence de l'Eurocontrol	N° 6, p. 37	Loi portant création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes. Exposé des motifs du Gouvernement et texte de la loi	N° 8, p. 11
Nouvel Etablissement d'Eurocontrol à Luxembourg	N° 16, p. 31	Tarification directe internationale pour les transports routiers de marchandises	N° 9, p. 41
La navigation fluviale et aérienne au Luxembourg. Extraits de l'exposé budgétaire de Monsieur Albert Bousser, Ministre des Transports	N° 16, p. 37	Transport de substances explosives, de gaz ou de liquides inflammables au Grand-Duché	N° 12, p. 24
O.			
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O. T. A. N.)			
Réunion à Luxembourg du Conseil de l'Atlantique Nord. — Discours de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. — Allocution de Monsieur Jens Otto Krag, Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères du Danemark, Président d'honneur du Conseil de l'OTAN. — Allocution de Monsieur Manlio Brosio, Secrétaire Général de l'OTAN. — Communiqué final	N° 6, p. 11	Nouvel Etablissement d'Eurocontrol à Luxembourg	N° 16, p. 31
La Politique Etrangère du Gouvernement luxembourgeois. Déclaration de M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, à la Chambre des Députés	N° 7, p. 3	La navigation fluviale et aérienne au Luxembourg. Extraits de l'exposé budgétaire de Monsieur Albert Bousser, Ministre des Transports	N° 16, p. 37
L'Assemblée Générale de l'Association pour le Traité de l'Atlantique Nord à Luxembourg	N° 9, p. 16	U.	
La Politique Etrangère du Gouvernement luxembourgeois	N° 14, p. 4 et p. 12	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (U. E. B. L.)	
Exercice « Lion 67 » à Luxembourg Communiqué de la Session ministérielle du Conseil de l'OTAN à Bruxelles	N° 16, p. 31	Visite à Luxembourg de Monsieur Robert Henrion, Ministre des Finances de Belgique	N° 4, p. 29
S.			
Sécurité Sociale			
Le Congrès International pour le Progrès Social à Luxembourg	N° 5, p. 23	Le Commerce Belgo-Luxembourgeois	N° 5, p. 32
Convention en matière de sécurité sociale entre le Luxembourg et la Suisse	N° 6, p. 36	La Politique Etrangère du Gouvernement luxembourgeois. Déclaration de M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, à la Chambre des Députés	N° 7, p. 3
Réunion à Luxembourg du Groupe de Travail Ministériel Benelux des Questions Sociales	N° 12, p. 25	Réunion à Luxembourg du Comité des Ministres de l'U.E.B.L.	N° 9, p. 38
T.			
Transport			
La navigation fluviale et aérienne au Luxembourg. Extraits de l'exposé budgétaire de Monsieur Albert Bousser, Ministre des Transports	N° 4, p. 23	La Politique Etrangère du Gouvernement luxembourgeois	N° 14, p. 8
V.			
Viticulture			
L'Agriculture et la Viticulture au Grand-Duché de Luxembourg. Extraits de l'exposé budgétaire de M. J.-P. Buchler, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture	N° 2, p. 3	Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.)	
La Situation Economique et Sociale de l'Agriculture et de la Viticulture en 1965	N° 2, p. 10	Nomination des délégations parlementaires luxembourgeoises auprès des institutions internationales pour 1967 — 1968	N° 4, p. 34
L'Agriculture et la Viticulture au Grand-Duché de Luxembourg en 1966. Extraits du rapport soumis à la Chambre des Députés	N° 16, p. 11	Réunion à Luxembourg du Conseil Permanent de l'U.E.O. et de la Commission des Questions de Défense et des Armements de l'Assemblée de l'U.E.O.	N° 5, p. 45